

Rebondissement de la guerre civile au Liban

**La mainmise phalangiste
sur les rouages de l'État
aggrave les antagonismes
entre les communautés**

LA crise libanaise devait connaître un rebondissement spectaculaire à la suite de l'invasion israélienne de juin 1982. Celle-ci bouscula en effet de fragiles équilibres qui s'étaient aménagés autour des restructurations internes provoquées par les années de guerre civile. En 1978, l'Etat libanais avait confié à son armée le contrôle de la sécurité dans les régions sous hégémonie phalangiste, une tâche similaire revenant à la Force arabe de dissuasion (composée essentiellement de contingents syriens) sur le reste du territoire, à l'exception de la bande du Sud-Liban occupée par les Israéliens sous couvert de l'ex-commandant Haddad. Cette décision équivalait à une reconnaissance de fait de la partition du pays et produisit une relative stabilisation jusqu'à l'été 1982.

Dès cette période, cependant, les phalangistes s'employèrent à consolider leurs positions. Leur premier objectif fut de s'assurer que l'armée cantonnée dans Beyrouth-Est et dans les *casas* (districts) de Meïn, du Kesrouan et de Jbaïl n'y jouerait qu'un rôle symbolique. A cette fin, une opération terroriste est menée en 1978 dans la localité d'Amchit, où le domicile du père du commandant en chef Victor Khoury est incendié. La caserne de Sarba, près de Jounieh, est encerclée par des militaires qui humilient publiquement ses trois cents militaires. Le parti phalangiste lance une campagne idéologique systématique où l'identité libanaise et l'affiliation à ce parti sont sommairement amalgamées. Son hégémonie se confirme au sein du Front libanais (regroupant le parti national libéral de M. Camille Chamoun, le parti phalangiste et plusieurs personnalités gravitant dans leur mouvance), à la faveur d'une série d'interventions activistes, et parfois sanglantes, qui n'épargnent pas ses alliés. Les partis de la communauté arménienne qui avaient réussi à se maintenir à l'écart du conflit sont mis au pas. Mais, surtout, les milices et les partisans du parti national libéral de l'ancien président Camille Chamoun sont liquidées, dans un bain de sang qui fera près d'un millier de victimes. Néanmoins, le parti des Gemayel sera tenu en échec par les maronites du Nord-Liban : après l'assassinat, le 13 juin 1978, du député Tony Frangié et de trente zghortiotés (Zghorta est le fief de l'ancien président Soleïman Frangié), ces derniers auront une réaction immédiate. En quelques jours, il ne restera plus un seul phalangiste dans les montagnes du Nord, et une ligne de front se stabilisera au sud, dans le district de Batroun.

D'autre part, des modifications de structure tendent à transformer les principales institutions de l'Etat en relais de l'appareil phalangiste mis en place dans le « ghetto phalangiste » — pour reprendre l'expression de M. Raymond Eddé, leader chrétien du Bloc national. Le pouvoir officiel

s'emploie, de son côté, à y transférer un grand nombre d'organismes publics qui étaient situés à Beyrouth-Ouest (ministère des P.T.T., siège de la Sécurité sociale, rectorat de l'Université libanaise, etc.). Lorsqu'il se révèle impossible de transférer les institutions de l'Etat dans les zones phalangistes — que les idéologues de l'université du Saint-Esprit (maronite) appellent déjà « Liban central », par opposition à un « Liban périphérique » tenu par leurs adversaires, — le pouvoir décide de « casser » l'institution en cinq sections, réparties dans les cinq *mohafazats* (régions) au nom de la politique de « régionalisation ». Son centre de décision principal est néanmoins déplacé dans le secteur tenu par les Kataeb.

Les autorités légales cautionnent la mainmise des Kataeb sur les douanes du port de Beyrouth et sur les services de l'impôt foncier. Des sommes évaluées à plusieurs milliards de livres libanaises sont ainsi détournées à leur profit, que viendront grossir les taxes sur le déplacement des marchandises et des carburants transitant par le tronçon de la route du littoral que contrôlent leurs milices. L'armée, quant à elle, réintègre en son sein les officiers et soldats chrétiens ayant combattu dans les rangs phalangistes durant la guerre civile et, du côté musulman, les militaires qui n'ont pas rejoint le camp adverse.

Dès l'été 1980, l'Etat commença à se dégager de ses obligations en matière de sécurité, de santé, d'éducation, etc., dans les régions non contrôlées par les phalangistes. En particulier, les Forces de sécurité intérieure (gendarmes) sont maintenues dans leurs casernes tandis que le clan des Gemayel entame une campagne, relayée par les médias officiels, présentant la portion de territoire où ils exercent leur pouvoir comme un havre de paix et de sécurité. La situation se dégrade dans Beyrouth-

Ouest, où commence la ronde infernale des voitures piégées qui transforme la vie quotidienne en un traquenard mortel.

Les structures d'encadrement de l'économie se trouvent elles-mêmes démantelées par une législation laxiste favorisant les capitaux bancaires privés. Le ministère du Plan, qui avait joué un rôle essentiel dans l'édification d'un embryon d'appareil central de l'Etat (sous le mandat du président Chéhab), est purement et simplement supprimé, et chaque banque bénéficie d'une « zone franche » qui lui est propre. L'expatriation des capitaux s'accélère et, lorsque les fonds ne servent pas à des opérations à l'étranger, ils sont investis dans des opérations immobilières ou financières souvent douteuses. Par exemple, de luxueux complexes touristiques sont édifiés, tandis que les activités de production agricole ou industrielle restent négligées. L'industrie connaît des difficultés, en raison du refus des banques d'accorder des prêts à long terme.

Une floraison de petites entreprises artisanales et commerciales, encouragée par une politique de « développement régionaliste » peu ordonnée, sert en fait d'intermédiaires aux trente-sept « holdings » qui, sous l'effet de la concentration économique intensifiée dès les années 70, contrôlent pratiquement l'ensemble de l'économie. L'accumulation de la richesse dans les zones phalangistes coïncide avec une diminution sensible de la population du « ghetto », où demeurent néanmoins les classes riches, aisées et moyennes des communautés chrétiennes, alors qu'une main-d'œuvre étrangère (égyptienne, pakistanaise et hindoue) commence à y être recrutée pour remplacer la main-d'œuvre locale ou régionale.

En face, dans les autres régions, s'entasse le reste de la population, toutes communautés et catégories sociales confondues.

L'espoir s'estompe d'une réconciliation entre « vainqueur » et « vaincus »

A partir de juin 1982, dans le sillage des troupes israéliennes, les miliciens phalangistes se déploient dans les régions où la présence phalangiste avait de tout temps été pratiquement inexistante, en particulier dans la montagne druze-chrétienne. La population druze a le sentiment croissant d'être victime d'une tentative de déracinement, d'autant que, dans leurs organes de presse, les phalangistes qualifient les druzes d'« étrangers » et les accusent, avec M. Pierre Gemayel, chef du parti kataeb, d'être des « agents du communisme international ». Les médias officiels eux-mêmes les désignent comme des « agresseurs » dans leurs bulletins télévisés, alors que leurs localités sont bombardées par certains contingents de l'armée et par les troupes phalangistes. Dès le mois de février 1982, d'ailleurs, les principales villes druzes avaient subi un blocus sévère.

Dans ces conditions, enlèvements et assassinats se multiplient, obéissant à une implacable logique confessionnelle. Une bonne partie de la communauté chrétienne (les grecs-orthodoxes, en particulier) fuira à Beyrouth-Ouest et à Chypre, notamment, pour échapper à l'enrôlement obligatoire qui lui est imposé par les partisans du clan Gemayel. Du côté druze, la riposte ne se fait pas attendre. Cette communauté minoritaire, dont le nom est associé dans l'histoire à celui de l'« émirat de la montagne » (le Liban historique), a toujours manifesté un profond attachement au terroir, dans une montagne particulièrement rude, où, pour chaque famille, le moindre lopin de terre fertile est le symbole d'un ancrage séculaire. En amenant les miliciens phalangistes dans le Chouf et à Aley, les Israéliens ont en fait joué les apprentis sorciers : la mobilisation druze est massive aux côtés des miliciens du parti socialiste progressiste (P.S.P.).

Mais c'est sur le terrain politique que la défaite est le plus cuisante. Le comportement des Kataeb a mis fin aux espoirs des Gemayel et de certains milieux israéliens de liquider le leadership du P.S.P. et de M. Walid Joumblatt, à la fois « nationalitaire » socialisant et de tradition démocratique, au profit d'une tendance druze minoritaire et isolée, celle de M. Fayçal Arslan (du clan Yazbaki, concurrent de celui des Joumblatt dans le passé), qui a partie liée avec les Gemayel. Le propre père

de M. Fayçal Arslan, l'émir Magid Arslan, figure de proue de l'indépendance, apporte son soutien officiel à M. Walid Joumblatt tandis que les autorités religieuses druzes reconnaissent le leadership du P.S.P. dans le combat antiphalangiste.

A l'échelle nationale, le soutien qu'apportent les Israéliens aux phalangistes aura pour effet de relancer la guerre civile. Dès l'assassinat de Bechir Gemayel et l'accession de son frère Amine à la présidence de la République, une ambiguïté marque l'unanimité qui s'est faite en faveur du nouveau président chez les parlementaires, toutes tendances confondues, dans l'atmosphère dramatique créée par les massacres de Sabra et de Chatila. En justifiant leur vote, les députés de l'opposition qui avaient refusé leur voix à Bechir précisent que « leur appui est conditionné par l'adoption d'une politique claire visant à obtenir le retrait des Israéliens et des troupes étrangères, par la sauvegarde de la démocratie et de l'unité du territoire national, ainsi que par la mise en place d'une politique de réconciliation nationale ».

Les phalangistes ne l'entendent pas de cette oreille. Après les remous internes provoqués par la mort de Bechir Gemayel, les milices des Forces libanaises seront reprises en main par l'appareil du parti sous la houlette de M. Fady Frem, le gendre de M. Pierre Gemayel, et sous la haute autorité de ce dernier.

Alors que toutes les parties libanaises opposées aux Kataeb annoncent leur intention de considérer le nouveau chef de l'Etat comme le « président de tous les Libanais », qu'elles ne remettent pas en cause son autorité en dépit des circonstances qui l'ont porté au pouvoir, mais multiplient au contraire les contacts avec lui, le secrétaire général du Front libanais, M. Edouard Honein, annonce que le président « est tenu d'exécuter les directives de son camp ».

Le coup de grâce à une éventuelle réconciliation nationale, qui pouvait être envisagée dans les premiers mois du mandat présidentiel, est donné par M. Pierre Gemayel, le père du président, au cours d'une réunion tenue au domicile personnel de ce dernier avec les dirigeants des milices : ceux-ci refusent à l'armée, présente à Beyrouth-Ouest, l'accès de Beyrouth-Est. Les miliciens phalangistes réduisent considérablement la marge de manœuvre du président de la République en déniaut aux militaires le droit d'intervenir dans les quartiers est de la capitale, en maintenant leurs casernes et leurs propres réseaux de déplacement et en limitant

à l'extrême le mouvement de la Force multinationale d'interposition, qui sera cantonnée dans des zones bien délimitées, et empêchée de détruire les fortifications érigées par les troupes kataeb sur l'ancienne ligne de démarcation de la capitale, après avoir entièrement démantelé le système de défense des quartiers ouest et alors que l'on proclame la naissance du Grand Beyrouth.

Dans une interview au quotidien *l'Orient-le Jour*, M. Pierre Gemayel exprime le fond de la pensée phalangiste en considérant que la guerre est terminée puisqu'il y a un « vainqueur » — son propre parti — et des « vaincus » — ses adversaires progressistes et chrétiens ou musulmans. Le père du président annonce que désormais « les piliers institutionnels du pouvoir seront la présidence de la République, l'armée et l'appareil judiciaire », remettant par là même en cause les lois constitutionnelles (le Liban est une démocratie parlementaire) et, surtout, les règles non écrites du « pacte national » de 1943 qui, greffées sur la Constitution, avaient été les fondements du système politique depuis l'indépendance.

Le « pacte national »

Le « pacte national » de 1943, fondé sur les résultats d'un recensement contestable mené par le mandataire français en 1932, répartit les principales charges de l'Etat entre les différentes communautés confessionnelles érigées en « circonscriptions électorales et politiques ». La présidence de la République et le commandement de l'armée vont aux maronites, la présidence du conseil aux sunnites et la présidence de la Chambre aux chiites. De surcroît, la proportion de députés chrétiens est toujours majoritaire et le nombre des sièges répartis entre les communautés immuable, tandis que la répartition des charges dans la fonction publique se fait invariablement selon des proportions où les chrétiens (toutes communautés confondues) sont inéluctablement majoritaires.

Ce déséquilibre relatif avait été accepté par l'ensemble des dirigeants de toutes les communautés lors de la mise en place du système confessionnel destiné à assurer une « coexistence » politique et juridique entre les différentes formations communautaires.

Les clivages sociaux et confessionnels sont aggravés par la crise économique

EN tant que groupes socio-juridiques endogames, les communautés confessionnelles avaient maintenu leurs institutions propres en matière d'état civil, et souvent leur propre appareil scolaire, mais dans des proportions variables des maronites aux chiïtes. Après le démantèlement de l'Empire ottoman, le système politique et électoral instauré par le mandataire va leur permettre une relative cohésion interne, ainsi que leur propre reproduction. Mais après quarante années d'indépendance libanaise marquées par une dépendance économique accrue et par une pénétration des rapports capitalistes à tous les niveaux de la vie sociale, le système confessionnel, gagné par les clivages sociaux, s'est transformé en un système de distribution de la richesse nationale, dans des proportions inégales selon les communautés.

Le déséquilibre économique entre les régions coïncide avec la répartition démographique des communautés : les chrétiens – surtout les maronites – sont majoritaires au « centre », les musulmans le sont à la « périphérie », de telle sorte que les populations des zones périphériques rurales ou semi-urbanisées, tardivement intégrées au marché mondial et qui se trouvent être en majorité chiïtes ou sunnites, vont percevoir assez confusément leur position sociale à travers le double prisme de l'appartenance communautaire et de l'appartenance à une catégorie sociale. La même ambiguïté continue de peser aujourd'hui aussi bien sur le plan individuel qu'au niveau du groupe. Par exemple, un médecin ou un cadre chiïte se sentira en position d'infériorité alors que, à l'autre bout de l'échelle, un petit artisan ou un petit employé maronite se sentira directement solidaire des grands patrons du système politique en vigueur.

Un système qui, d'ailleurs, va subir dès le milieu des années 60 et jusqu'en 1975 des crises de plus en plus graves, avec l'ascension de formations de gauche de mieux en mieux structurées mais elles aussi marquées (formations communistes mises à part) par une double personnalité socio-politique. Ainsi, le P.S.P., dont l'histoire est empreinte d'idéologie socialisante et qui a mené de larges mouvements sociaux démocratiques et revendicatifs, recruté dans plusieurs communautés, chrétiennes comprises, notamment dans les zones « périphériques » ; il compte de nombreux chrétiens parmi ses dirigeants ; mais une grande partie de ses adhérents sont druzes, pour des raisons historiques et sociales. Tout comme sont chiïtes les adhérents du mouvement Amal (1) qui réclame « une amélioration du système social et politique où les chiïtes ne seraient plus des citoyens de seconde catégorie ».

Dans toutes les formations politiques, l'ambiguïté due à l'articulation du confessionnel, du social et de l'idéologie permet une marge de manœuvre qui, pour chacune, représente une donnée politique essentielle : la dimension confessionnelle peut être dépassée dans une vision politique plus globale, nécessairement anti ou a-confessionnelle. La seule formation à y échapper est le parti phalangiste, où la dimension communautaire se confond avec la stratégie politique et l'idéologie.

Longtemps minoritaire – aux dernières élections de 1972, elle n'obtiendra que neuf sièges, en partie grâce à l'appui des voix arméniennes, – cette formation voit augmenter son audience au fur et à mesure que s'aggrave la crise sociale. Essentiellement composée de maronites, même si des chrétiens d'autres communautés rejoignent ses rangs, elle s'apparente, par ses conceptions sociales, aux idéologies extrémistes : la mobilisation contre les « étrangers » et les « non-chrétiens » (musulmans, communistes et socialistes confondus) y tient une place importante. Avec le développement de la guerre civile et l'élimination des opposants chrétiens dans les régions qu'il contrôle, le parti utilisera les craintes des milieux chrétiens ruraux et urbains touchés par la crise économique, tout en recherchant à l'extérieur des alliances qui lui permettraient de l'emporter sur ses adversaires de l'intérieur : avec les Syriens en 1976, avec les Israéliens ensuite et, plus récemment, en essayant d'impliquer la Force multinationale d'interposition dans les combats de Beyrouth et de la montagne. Ouvertement « christianiste », il refusera à l'« autre camp » tout autre attribut que celui, confessionnel, de musulman. D'autres leaders chrétiens, tels MM. Raymond Eddé ou Soleiman Frangié, ne sont pour lui que des renégats. Quant à la gauche, elle a perdu selon lui toute identité nationale.

Dès l'accession au pouvoir de Bechir Gemayel, puis de son frère Amine, le « pacte national » est proclamé caduc par les Kataeb. En 1979, lors d'une séance du bureau politique, Bechir Gemayel avait reproché à son père d'avoir accepté le pacte de 1943, disant : « Il ne faut pas partager le pouvoir avec les musulmans, il faut s'appropriier exclusivement ce pouvoir et leur imposer de s'aligner sur nos positions. » Les phalangistes considèrent donc l'invasion israélienne comme leur propre victoire, comme une étape vers la réalisation de leur projet politique selon lequel le Liban ne saurait exister que si la minorité chrétienne, dont ils se veulent les porte-parole, détient le pouvoir, et cela afin d'éviter une « oppression potentielle de la part

des musulmans ». Leurs adversaires politiques, sous le choc de la guerre israélienne, ne devraient pas être en mesure, pensent-ils, de leur faire échec, d'autant que la défaite de l'Organisation de libération de la Palestine à Beyrouth est assimilée à leur défaite.

Une telle vision est cependant contrariée par les pesantes réalités sociologiques. Plus grave : les sentiments confessionnels en milieu musulman s'exacerbent après l'arrivée au pouvoir de M. Amine Gemayel, alors qu'ils avaient été relativement jugulés, et même canalisés dans un projet politique de société laïque et démocratique durant les premières années de la guerre civile. Parmi les chiïtes, par exemple, le mouvement Amal vient occuper le devant de la scène. Agressés dans leur identité confessionnelle, lorsqu'ils ne sont pas directement partie prenante du nouveau pouvoir, groupes et individus sont conduits à se replier sur leurs « frontières communautaires ». Dans la montagne druze, le mouvement aboutit au réveil des vieux démons et à un resserrement des liens communautaires autour du P.S.P. de M. Walid Joumblatt. Ce qui fera écrire à ce dernier, dans un article publié à Paris, que « la bataille de la montagne est à la fois une bataille confessionnelle et démocratique ».

(1) Brigades de la résistance libanaise, fondées par l'imam Sadr lors des grands mouvements revendicatifs populaires chiïtes dans les années 70, et dont le sigle (Amal) signifie aussi « espoir ».

La tendance au présidentielisme s'accroît et l'autorité législative par décrets

CETTE radicalisation politique et confessionnelle se produit parallèlement à l'irrésistible « phalangisation » du pouvoir et de l'Etat. Les structures autonomes dont le parti phalangiste s'était doté en huit années de guerre civile vont lui servir de tremplin pour déplacer la quasi-totalité des centres de décision dans les structures institutionnelles détournées depuis 1976 à son profit. L'orientation formulée par M. Pierre Gemayel commence à prendre corps : présidence de la République, armée et appareil judiciaire sont les trois instruments d'une « phalangisation » présentée sous le label de l'« édification d'un Etat fort » souhaité par l'administration Reagan aux Etats-Unis, qui s'accommode fort bien, au demeurant, de la politique étrangère de M. Amine Gemayel. « Nous sommes un avant-poste du monde libre », dira ce dernier à Washington, en prenant un ton de guerre froide. Les Etats-Unis cautionnent directement l'évolution qui conduira à une répartition fonctionnelle des tâches entre les milices phalangistes et l'appareil de l'Etat, dans un ensemble légal cohérent qui ne contredit nullement les grands desseins régionaux de l'Amérique. A M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, en visite aux Etats-Unis en mars dernier, les officiels américains expliqueront que « l'armée libanaise fait des progrès rapides (...) et (que) sa coopération avec les milices chrétiennes devient très bonne. L'ensemble des forces organisées (armées, milices et gendarmerie) seraient capables de maintenir l'ordre dans les deux tiers du pays » (2).

De novembre 1982 à juin 1983, la « phalangisation » avance à grands pas. Au sommet de l'Etat, la tendance au présidentielisme, qui déjà s'ébauchait dans les années 70, va s'accroître au point que tous les pouvoirs de décision réels seront transférés à l'équipe présidentielle qui regroupe les phalangistes les plus proches du président. Les nouveaux « décideurs », parmi lesquels M. Wadih Haddad, de la Fondation Ford, occupe les fonctions de conseiller pour les affaires de sécurité, sont secondés par des équipes spéciales du parti. Avec M. Chafic Wazzan, c'est une personnalité marginale de la communauté sunnite qui est désignée à la présidence du conseil. M. Wazzan s'ali-

gnant totalement sur la politique présidentielle, un obstacle constitutionnel de taille est ainsi levé.

Au gouvernement, c'est l'entrée en force du lobby américain, encouragée par l'action de l'épiscopat catholique des Etats-Unis qui cherche à supplanter l'influence française chez les maronites, notamment. Les nouveaux ministres sont des inconnus du monde politique, choisis pour leur incompétence, leur absence de représentativité ou leurs relations d'affaires avec le nouveau président de la République. Les sessions du conseil des ministres ne seront plus que le lieu symbolique où sont entérinés les choix des « décideurs ». Les questions politiques les plus importantes ne sont plus traitées que par le président, son conseiller pour les affaires de sécurité et le ministre des affaires étrangères (ancien recteur de l'université américaine de Beyrouth), après consultation du bureau politique phalangiste, qui se réunit le mercredi, jour de la session hebdomadaire du cabinet, et dont les activités sont présentées dans les organes d'information officiels comme s'il s'agissait du travail d'un service officiel.

Parfois, les ministres sont court-circuités par des directeurs généraux directement liés à la présidence de la République. C'est ce qui se passe, par exemple, au ministère de l'information où une personnalité proche des milices se voit confier l'Agence nationale d'information, dont les bulletins alimentent quasi exclusivement les nouvelles officielles. Progressivement, l'information est transformée en relais des deux agences de presse contrôlées par le parti phalangiste.

L'accord conclu en décembre 1982 avec le président de la Chambre, M. Kamel El-Assad (on sait que le mandat des députés est « autorenouvelé » depuis 1976) limite le rôle du Parlement au vote des pleins pouvoirs au gouvernement, qui légifère par voie de décrets. Diverses pressions sont exercées sur les députés — le vice-président grec-orthodoxe du Parlement est notamment l'objet d'une tentative d'assassinat, — achevant de mettre au diapason la majorité des parlementaires. Dominé par les phalangistes, l'exécutif a désormais la possibilité de légiférer sans contrôle réel.

(2) Cf. *le Monde*, 23 avril 1983.

D'importantes démissions et mutations interviennent dans l'armée et la police

DANS l'armée, c'est un officier chargé dès 1973 de superviser l'entraînement des milices phalangistes, le colonel Tannous, qui, promu général, est nommé commandant en chef. Les quarante et un officiers de toutes confessions qui le précédaient en grade, en ancienneté et en qualification donnent leur démission. Des officiers de tout rang, considérés comme indésirables, sont également contraints à se démettre, ou sont révoqués. Les unités de combat de l'ancienne armée, les commandements de place, notamment au Mont-Liban, les commandements des unités opérationnelles et du renseignement sont confiés à des phalangistes ou à leurs proches. Les miliciens kataeb qui rejoignent l'armée suivent les stages rapides de formation de sous-officiers, destinés à encadrer la troupe sur le terrain, et notamment les jeunes appelés du service militaire qui vient d'être institué.

Le gros de la formation des militaires est confié à des conseillers américains, tandis que le matériel arrive massivement des Etats-Unis : canons de 155, véhicules, transports de troupe M 113 - plus quelques chars offerts par la Jordanie. C'est en réalité un équipement qui ne peut servir que pour les opérations de police intérieure et qui permettra ensuite à l'armée d'engager ses effectifs « sûrs » à Beyrouth et dans la montagne aux côtés des phalangistes, alors que son commandement accepte sans broncher les restrictions de souveraineté que lui impose l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983.

Pendant quarante ans, un slogan phalangiste avait répété à propos de l'armée que « la force du Liban réside dans sa faiblesse ». Mais, pour l'année en cours, le ministère de la défense dispose de 1,5 milliard de livres, soit le huitième du budget de l'Etat, ce qui représente une part énorme. De surcroît, la « loi sur la défense » imposée au Parlement sous le mandat du président Sarkis pour assurer un consensus garantissant la neutralité de l'armée à l'égard des forces en présence est pratiquement abrogée puisque l'autorité absolue du commandant en chef de l'armée sur l'institution militaire est restaurée.

La direction de la sûreté générale a été confiée à un membre du conseil de commandement des milices phalangistes. Certains de ses agents membres du parti kataeb exécuteront des « missions spéciales » pour le compte de ce dernier, sous le couvert de leurs fonctions légales. La direction des opérations des Forces de sécurité intérieure (F.S.I.) est également confiée à un phalangiste, mais l'appareil de police, déjà marqué par les clivages de la guerre civile, se prêtera difficilement au noyautage, en raison, notamment, de ses contacts directs avec la popula-

tion, surtout à Beyrouth-Ouest. Des incidents opposeront dans ces quartiers les gendarmes aux miliciens phalangistes, et parfois même les F.S.I. à l'armée ou à des agents de la sûreté.

Dans l'administration, grâce aux pouvoirs spéciaux, un homme de confiance est nommé au poste-clé de la direction générale du Conseil de la fonction publique, organe de contrôle central de l'appareil administratif. A la faveur d'incidents habilement exploités, plusieurs administrateurs et préfets sont radiés pour être remplacés par des phalangistes, le cas le plus notoire étant celui d'un chef de quartier phalangiste promu administrateur de la Békaa. La levée de l'immunité des fonctionnaires est rendue possible en vertu d'un décret portant le n° 42 qui donne aux agents de l'Etat la faculté de donner leur démission dans un délai de deux mois ; celui-ci passé, ils peuvent être durant un an à la merci d'une révocation pure et simple, sans aucun recours, en dépit des garanties légales et constitutionnelles. A des députés qui feront remarquer à l'entourage du président le caractère illégal de certaines mesures, il est simplement répondu : « Nous modifierons les lois. » Dès le mois de juin 1983, on parle de la mise à pied de nombreux fonctionnaires indésirables, et il se confirme que près de 7 000 enseignants du secteur public sont menacés de perdre leur poste. Au ministère des affaires étrangères, une purge permet de placer au secrétariat général et dans de nombreux postes d'ambassadeurs, notamment à Paris et à Washington, des fidèles du président et de son parti.

Ni la direction de la Compagnie libanaise de télévision ni l'appareil judiciaire n'échappent à cette mise au pas. Le décret n° 41 levant l'immunité du corps judiciaire provoquera la démission du président du Conseil supérieur de la magistrature, le juge Youssef Gebrane.

La tension montera d'un cran lorsque M. Amine Gemayel, dans un discours prononcé dans la caserne où il a été élu, qualifiera les druzes de « criminels », propos qui fera dire aux observateurs que la distance symbolique qui séparait le pouvoir du parti phalangiste vient d'être abolie. Des indices de partialité dans la conduite des affaires publiques attisent les sentiments de frustration. Ainsi, l'Etat apporte un soutien financier et matériel important aux sections de l'Université libanaise situées à Beyrouth-Est en leur accordant 30 millions de livres de crédits d'équipement et plusieurs autres millions pour la recherche, tandis que les facultés principales, situées à Beyrouth-Ouest, sont dans un état de dénuement scandaleux. Cent vingt millions de livres sont alloués pour un projet d'égouts dans la partie centrale et littorale du Metn-Nord (fief de M. Amine Gemayel) qui ne compte pas plus de 150 000 habitants, alors que l'on promet seulement trente millions de livres à la banlieue Sud, où s'entassent plus de 700 000 personnes.

A Beyrouth-Ouest, la population se mobilise depuis plusieurs mois autour des manifestations régulièrement organisées par les mères, les sœurs et les épouses des mille cinq cents disparus recensés, enlevés après l'entrée des troupes israéliennes dans la capitale, et dont le commandement de l'armée et celui des milices continuent de nier l'existence tandis que le pouvoir garde le silence. Une autre affaire vient échauffer les esprits : la mise à sac, par les miliciens kataeb, des installations du centre de Kfarfalous (hôpital et entreprises diverses de travaux publics) aménagé près de la ville de Saïda par le milliardaire libanais Rafic Harari, dont l'entreprise locale fait vivre plusieurs milliers de familles.

A la télévision, où l'information était relativement diversifiée, le culte de la personnalité prend des allures outrancières. Les médias ne font guère la distinction entre les activités du chef de l'Etat et celles de son père ou du bureau politique du parti phalangiste et des milices, tandis que les nouvelles de l'opposition sont le plus souvent censurées. La presse écrite est contrainte de s'en tenir aux seules sources gouvernementales pour ce qui est des informations relatives aux activités de l'Etat, autre signe de régression dans un pays où la liberté d'expression représentait une valeur fondamentale.

Beyrouth était une véritable capitale régionale de l'esprit, même aux pires moments de la guerre. La répression culturelle la fait sombrer dans la morosité. Les professeurs d'université, en particulier dans les sections principales de l'Université libanaise (situées à l'Ouest), commencent à être fichés. Le directeur de la Sûreté invite les recteurs d'université à lui fournir une fiche détaillée sur les opinions et les activités des enseignants du supérieur. Toujours dans les sections ouest de l'Université libanaise, des restrictions sont imposées à la recherche ; mais les enseignants phalangistes ou apparentés bénéficient de majorations de salaires pour stimuler leurs travaux. Un projet de réorganisation de l'Université libanaise vise à faire des sections placées en secteur phalangiste, le centre nerveux de l'institution, tandis que deux membres du bureau politique phalangiste sont candidats au rectorat, et cent trente-cinq professeurs sont sommés de quitter l'université dès la rentrée. Pour la première fois depuis des années, des livres sont saisis, des maisons d'édition sont poursuivies, des journalistes systématiquement menacés, en particulier ceux de gauche, et même le quotidien de centre-droit *l'Orient-le Jour* sera inquiété par la justice militaire. La loi sur la censure est remise en vigueur, l'autocensure s'impose à tous. Des commissions phalangistes sont chargées de « réformer » les programmes scolaires (notamment d'histoire) dans un sens conforme à l'idéologie du parti.

La crise sociale est accompagnée de manœuvres pour casser les syndicats

DANS le même temps, malgré la présence de la Force multinationale d'interposition, les exactions de miliciens phalangistes se multiplient à Beyrouth-Ouest. Pourtant proche du pouvoir, un député sunnite dénoncera « les visiteurs nocturnes de la mort ». L'exaspération des esprits est à son comble lorsqu'un projet élaboré par les milices phalangistes à l'instigation du Congrès de Kaslik (3), leur « cerveau pensant », envisage de déplacer hors du Grand Beyrouth la population de la banlieue Sud, majoritairement chiite, installée là par vagues successives depuis 1950 et qui devrait regagner ses zones rurales d'origine. Avec ce projet est consommée la rupture entre le mouvement Amal et le pouvoir. Les groupes féodaux et traditionnels, qui avaient retrouvé une influence relative en s'alliant aux phalangistes, sont à nouveau isolés. Et, surtout, les rapports se tendent entre les chiites et une fraction de la classe politique sunnite traditionnelle de Beyrouth-Ouest (M.M. Saeb Salam et Chafic Wazzan notamment), qui a partie liée avec les phalangistes depuis l'invasion israélienne et sera même accusée de favoriser la réalisation du projet. On sait en effet que, très tôt, les phalangistes ont fait de l'antagonisme entre les deux grandes communautés de l'islam l'un de leurs principaux chevaux de bataille, s'appuyant sur le fait que les sunnites sont installés en majorité dans l'espace urbain, alors que les chiites sont essentiellement d'origine rurale.

Les syndicats sont également touchés par ce vent de « réformes ». Le parti des Gemayel, qui a déjà imposé deux phalangistes à la tête de la puissante Confédération générale des travailleurs du Liban (C.G.T.L.), presse le pouvoir de « casser » un appareil qui avait résisté à huit années de guerre civile et demeurait un symbole essentiel de l'unité du pays, par-delà les clivages politiques et confessionnels. Un décret qui revient à démanteler les syndicats est promulgué fin juillet. Il prévoit notamment la possibilité de créer des syndicats multiples dans un même secteur, ce qui peut permettre aux phalangistes de « casser » légalement l'appareil lorsqu'ils sont minoritaires ou n'ont aucun moyen de pression sur les travailleurs — comme ils l'avaient déjà fait illégalement dans le livre et la presse, où ils étaient nettement en minorité. Le décret supprime aussi les fédérations régionales où la présence kataeb est inexistante.

Alors que sévit une grave crise du logement provoquée par la guerre et la crise économique, sans parler des déplacements massifs de population, une nouvelle loi sur les loyers favorise les propriétaires et supprime les principales garanties des locataires. Beyrouth devient l'une des villes les plus chères du monde, le coût de la vie augmente à une allure vertigineuse. L'invasion israélienne n'avait épargné ni les récoltes et vergers, ni certaines usines — notamment dans la zone industrielle de Naamé, à l'entrée sud de Beyrouth, où la majorité des travailleurs sont druzes ou chiites. Dans ce pays dévasté par huit années de guerre, la reconstruction nationale est maintenant compromise par l'ambition des phalangistes d'asseoir leur pouvoir avant tout.

Dans la banlieue Sud de la capitale, sous prétexte que les habitations de fortune où logent les personnes déplacées ont été construites sans permis officiel, les autorités font donner les bulldozers contre une population à majorité chiite. A l'est, les cas similaires sont ignorés. Aucune aide n'est accordée aux régions occupées par l'armée israélienne, où sévit aussi la crise économique. Le parti phalangiste se livre au dénigrement des opérations du Front de la résistance nationale libanaise (F.R.N.L.), qualifiées par les organes de presse officiels d'« incidents terroristes ». Comme si le nouveau pouvoir avait accepté le fait accompli de la mainmise israélienne sur la zone dite « des 45 km », aucune réaction officielle ne se manifeste devant les restrictions imposées par les Israéliens aux marchandises en provenance de la capitale. Les seuls secteurs d'activité qui bénéficient de la sollicitude officielle dans cette région sont ceux de la spéculation foncière et de l'immobilier.

Très vite s'amplifient les manifestations d'une opposition qui commence à se structurer, mais en prenant en certains endroits un caractère confessionnel. Fin juillet 1983, le pouvoir tente de déloger, avec l'aide de l'armée, la population chiite du quartier de Wadi-Abou-Jamil, qui avait dû en 1976 quitter ses foyers de Tell-El-Zaatar et de Nabaa dans Beyrouth-Est. Des combats opposent alors les miliciens d'Amal aux soldats. Le parti phalangiste annonce, pour sa part, que les personnes déplacées ne retourneront pas dans leur lieu d'origine.

L'action de l'armée est en réalité interprétée comme une riposte à la fête musulmane du Ramadan qui, le 11 juillet,

avait pris une tournure politique, rassemblant à Beyrouth-Ouest plus de cinquante mille personnes appartenant aux trois grandes communautés musulmanes ainsi réunies pour la première fois dans l'histoire du pays. Le discours prononcé à cette occasion par le mufti de la République, qui s'en prend à la mainmise du parti phalangiste sur le pouvoir, est un désaveu cinglant pour ceux des féodaux musulmans traditionnels qui collaborent avec lui.

Au Sud-Liban, la répression israélienne provoque de grands mouvements de protestation qui ne trouvent aucun écho auprès du pouvoir : la grève générale du 7 août dernier sera passée sous silence dans les organes d'information officiels... Un autre incident grave contribue à envenimer la situation : la ville de Tripoli est ensanglantée le 6 juin 1983 par le massacre de vingt personnes, lorsque trois tueurs tirent dans la foule. La Syrie est accusée dans les médias officiels d'en être l'instigatrice, au risque de provoquer des affrontements entre sunnites et alaouites. Mais les trois assassins sont appréhendés, et leur chef passe aux aveux : il est membre des services de renseignement de l'armée et exécute des ordres officiels.

Le Nord-Liban s'était déjà doté d'une direction politique structurée autour de l'alliance des deux leaders traditionnels — l'ancien président de la République Soleiman Frangié (maronite) et l'ancien président du conseil Rachid Karamé (sunnite) — avec la gauche et diverses formations communautaires ou claniques locales. Sous l'effet du drame du 6 juin, il entre pratiquement en dissidence, mettant un terme aux ouvertures en direction de M. Amine Gemayel effectuées dans les premiers mois de sa présidence.

(3) Le Congrès de Kaslik est animé par des religieux maronites, dont le Père Boulos Naaman, auteur des principaux ouvrages idéologiques inspirant l'action politique du parti phalangiste. Il fut à l'origine de la « Note succincte, objective et franche pour servir à la compréhension de la question libanaise », qui fut remise à M. Maurice Couve de Murville en 1975, alors qu'il dirigeait une médiation française. Les auteurs y réclament une partition du pays.

L'opposition grandit et s'organise, mais le pouvoir refuse de dialoguer avec elle

MAIS c'est l'ensemble de l'opposition libanaise qui réagit à la conclusion de l'accord avec Israël, qu'elle interprète comme une limitation de souveraineté. Ses ouvertures en direction du pouvoir portaient en effet sur deux points principaux : réconciliation nationale permettant de sauvegarder les institutions et la vie démocratique du pays, et entente entre toutes les parties libanaises pour contraindre les Israéliens à se retirer dans les conditions fixées par le Conseil de sécurité de l'ONU et pour obtenir, dans la foulée, le départ des autres armées étrangères. Or le traité avec Israël lui apparaît comme une tentative du pouvoir de se renforcer à la faveur de l'occupation israélienne, face à ses adversaires de l'intérieur. Ses soupçons sont avivés par le comportement des dirigeants phalangistes qui reçoivent en grande pompe à Achrafié, sous le nez de l'armée et de la Force multinationale d'interposition, d'abord le général Sharon, plus que jamais sûr de lui, puis son successeur, M. Moshe Arens, en juillet.

La formation d'un Front de salut national, proclamée le 23 juillet 1983 par MM. Soleiman Frangié, Rachid Karamé et Walid Joumblatt, avec l'appui du mouvement Amal et celui de M. Raymond Eddé, marque une étape essentielle dans le cheminement de l'opposition. Au lieu d'entamer avec le nouveau Front un dialogue qui n'a que trop tardé, M. Amine Gemayel préfère considérer l'initiative de ses adversaires comme une « opération hélicoptère », persistant à concevoir l'« entente nationale » comme un alignement sur les positions du pouvoir et de son propre parti. Cette fois encore à l'unisson, médias officiels et phalangistes rappelleront que « l'entente a été définitivement scellée lorsque les parlementaires ont accordé leurs voix au président ». Pour sa part, M. Pierre Gemayel fera adopter par le Front libanais une déclaration rejetant le dialogue sous prétexte qu'« il n'existe aucun problème entre Libanais », ce qui revient à réaffirmer une logique pourtant à l'origine des rebondissements du drame.

Le 2 août, dans un discours prononcé encore une fois dans une caserne de l'armée, le président s'engage dans une voie qui peut conduire aux plus banales dictatures, choisissant de s'en remettre à l'armée. « L'Etat est déterminé à laisser les mains libres à l'armée et la sécurité ne fera pas l'objet de compromis », répondra-t-il un peu plus tard (4) à la proposition de dialogue de M. Joumblatt et de l'opposition, avant de faire pénétrer l'armée dans les montagnes du Chouf que se préparent à évacuer les Israéliens. C'est pourtant sur la base d'un compromis avec les milices phalangistes que la présence symbolique de l'armée à Beyrouth-Est (120 hommes, contre 5 000 dans l'ouest de la ville) avait été acceptée.

L'amertume grandit dans les milieux qui se sentent lésés par ce traitement inégal. Lorsque la montagne sera embrasée par les combats et que les milices phalangistes essuieront leurs premiers et graves revers, un appel au dialogue sera pourtant lancé par le président de la République. Interprété par ses adversaires comme une tentative de sauver la mise, il sera rejeté.

Non seulement le calme n'est pas revenu au Liban depuis l'accession de M. Amine Gemayel à la présidence de la République, mais toutes les conditions sociales, politiques, économiques et psychologiques d'une nouvelle guerre civile se sont mises en place. Les combats de la montagne, le soulèvement de Beyrouth, l'engagement des contingents « sûrs » de l'armée aux côtés des phalangistes à Souk-El-Gharb et à Kfar-Matta s'inscrivent dans la perspective directe d'un pouvoir miné par les phalangistes et incapable à lui seul de débloquer la situation s'il ne consent pas à renoncer à l'hégémonie.

Les enjeux de la guerre civile ont certes une portée régionale et internationale, où Israël, la Syrie, les Américains et les Soviétiques sont parties prenantes. Mais l'enchaînement des événements récents révèle avec encore plus de clarté les racines locales du conflit. Si la crise devait prendre un caractère international plus marqué, ce ne serait pas la première fois dans l'histoire contemporaine qu'une guerre civile servirait de terrain d'affrontement à des forces externes. Mais aucune solution durable ne peut venir de l'étranger, sinon une succession de trêves fragiles laissant le pays dans une partition de fait. La société libanaise est aujourd'hui désarticulée ? Seule une réconciliation nationale, fondamentalement politique, permettrait de la reconstruire. Mais, dans ce cas, une question demeure : le pouvoir actuel est-il encore qualifié pour assumer la responsabilité de cette tâche ?

(L'auteur, libanais,
tient à conserver l'anonymat.)

(4) Discours reproduit dans la presse libanaise du 20 août 1983.

La crise sociale est accompagnée de manœuvres pour casser les syndicats

DANS le même temps, malgré la présence de la Force multinationale d'interposition, les exactions de miliciens phalangistes se multiplient à Beyrouth-Ouest. Pourtant proche du pouvoir, un député sunnite dénoncera « les visiteurs nocturnes de la mort ». L'exaspération des esprits est à son comble lorsqu'un projet élaboré par les milices phalangistes à l'instigation du Congrès de Kaslik (3), leur « cerveau pensant », envisage de déplacer hors du Grand Beyrouth la population de la banlieue Sud, majoritairement chiite, installée là par vagues successives depuis 1950 et qui devrait regagner ses zones rurales d'origine. Avec ce projet est consommée la rupture entre le mouvement Amal et le pouvoir. Les groupes féodaux et traditionnels, qui avaient retrouvé une influence relative en s'alliant aux phalangistes, sont à nouveau isolés. Et, surtout, les rapports se tendent entre les chiites et une fraction de la classe politique sunnite traditionnelle de Beyrouth-Ouest (MM. Saeb Salam et Chafic Wazzan notamment), qui a partie liée avec les phalangistes depuis l'invasion israélienne et sera même accusée de favoriser la réalisation du projet. On sait en effet que, très tôt, les phalangistes ont fait de l'antagonisme entre les deux grandes communautés de l'islam l'un de leurs principaux chevaux de bataille, s'appuyant sur le fait que les sunnites sont installés en majorité dans l'espace urbain, alors que les chiites sont essentiellement d'origine rurale.

Les syndicats sont également touchés par ce vent de « réformes ». Le parti des Gemayel, qui a déjà imposé deux phalangistes à la tête de la puissante Confédération générale des travailleurs du Liban (C.G.T.L.), presse le pouvoir de « casser » un appareil qui avait résisté à huit années de guerre civile et demeurait un symbole essentiel de l'unité du pays, par-delà les clivages politiques et confessionnels. Un décret qui revient à démanteler les syndicats est promulgué fin juillet. Il prévoit notamment la possibilité de créer des syndicats multiples dans un même secteur, ce qui peut permettre aux phalangistes de « casser » légalement l'appareil lorsqu'ils sont minoritaires ou n'ont aucun moyen de pression sur les travailleurs — comme ils l'avaient déjà fait illégalement dans le livre et la presse, où ils étaient nettement en minorité. Le décret supprime aussi les fédérations régionales où la présence kataeb est inexistante.

Alors que sévit une grave crise de logement provoquée par la guerre et la crise économique, sans parler des déplacements massifs de population, une nouvelle loi sur les loyers favorise les propriétaires et supprime les principales garanties des locataires. Beyrouth devient l'une des villes les plus chères du monde, le coût de la vie augmente à une allure vertigineuse. L'invasion israélienne n'avait épargné ni les récoltes et vergers, ni certaines usines — notamment dans la zone industrielle de Naamé, à l'entrée sud de Beyrouth, où la majorité des travailleurs sont druzes ou chiites. Dans ce pays dévasté par huit années de guerre, la reconstruction nationale est maintenant compromise par l'ambition des phalangistes d'asseoir leur pouvoir avant tout.

Dans la banlieue Sud de la capitale, sous prétexte que les habitations de fortune où logent les personnes déplacées ont été construites sans permis officiel, les autorités font donner les bulldozers contre une population à majorité chiite. A l'est, les cas similaires sont ignorés. Aucune aide n'est accordée aux régions occupées par l'armée israélienne, où sévit aussi la crise économique. Le parti phalangiste se livre au dénigrement des opérations du Front de la résistance nationale libanaise (F.R.N.L.), qualifiées par les organes de presse officiels d'« incidents terroristes ». Comme si le nouveau pouvoir avait accepté le fait accompli de la mainmise israélienne sur la zone dite « des 45 km », aucune réaction officielle ne se manifeste devant les restrictions imposées par les Israéliens aux marchandises en provenance de la capitale. Les seuls secteurs d'activité qui bénéficient de la sollicitude officielle dans cette région sont ceux de la spéculation foncière et de l'immobilier.

Très vite s'amplifient les manifestations d'une opposition qui commence à se structurer, mais en prenant en certains endroits un caractère confessionnel. Fin juillet 1983, le pouvoir tente de déloger, avec l'aide de l'armée, la population chiite du quartier de Wadi-Abou-Jamil, qui avait dû en 1976 quitter ses foyers de Tell-El-Zaatar et de Nabaa dans Beyrouth-Est. Des combats opposent alors les miliciens d'Amal aux soldats. Le parti phalangiste annonce, pour sa part, que les personnes déplacées ne retourneront pas dans leur lieu d'origine.

L'action de l'armée est en réalité interprétée comme une riposte à la fête musulmane du Ramadan qui, le 11 juillet,

avait pris une tournure politique, rassemblant à Beyrouth-Ouest plus de cinquante mille personnes appartenant aux trois grandes communautés musulmanes ainsi réunies pour la première fois dans l'histoire du pays. Le discours prononcé à cette occasion par le mufti de la République, qui s'en prend à la mainmise du parti phalangiste sur le pouvoir, est un désaveu cinglant pour ceux des féodaux musulmans traditionnels qui collaborent avec lui.

Au Sud-Liban, la répression israélienne provoque de grands mouvements de protestation qui ne trouvent aucun écho auprès du pouvoir : la grève générale du 7 août dernier sera passée sous silence dans les organes d'information officiels... Un autre incident grave contribue à envenimer la situation : la ville de Tripoli est ensanglantée le 6 juin 1983 par le massacre de vingt personnes, lorsque trois tueurs tirent dans la foule. La Syrie est accusée dans les médias officiels d'en être l'instigatrice, au risque de provoquer des affrontements entre sunnites et alaouites. Mais les trois assassins sont appréhendés, et leur chef passe aux aveux : il est membre des services de renseignement de l'armée et exécute des ordres officiels.

Le Nord-Liban s'était déjà doté d'une direction politique structurée autour de l'alliance des deux leaders traditionnels — l'ancien président de la République Soleiman Frangié (maronite) et l'ancien président du conseil Rachid Karamé (sunnite) — avec la gauche et diverses formations communautaires ou claniques locales. Sous l'effet du drame du 6 juin, il entre pratiquement en dissidence, mettant un terme aux ouvertures en direction de M. Amine Gemayel effectuées dans les premiers mois de sa présidence.

(3) Le Congrès de Kaslik est animé par des religieux maronites, dont le Père Boulos Naaman, auteur des principaux ouvrages idéologiques inspirant l'action politique du parti phalangiste. Il fut à l'origine de la « Note succincte, objective et franche pour servir à la compréhension de la question libanaise », qui fut remise à M. Maurice Couve de Murville en 1975, alors qu'il dirigeait une médiation française. Les auteurs y réclament une partition du pays.

La force américaine dans le drame libanais

Par ÉRIC ROULEAU

TOUTE guerre civile appelle l'intervention étrangère comme le paratonnerre attire la foudre. Celles qui se sont déroulées en Russie à la fin du premier conflit mondial, en Espagne et en Grèce à la veille et au lendemain de la guerre contre les puissances de l'Axe, au Congo de Patrice Lumumba, au Vietnam et au Nigéria à l'ère de la décolonisation et, plus récemment, au Tchad – pour ne citer que ces exemples parmi d'autres – ont revêtu, peu ou prou, une dimension internationale.

Les affrontements locaux, et leurs effets déstabilisateurs, aiguïssent les convoitises et ouvrent la voie aux ingérences extérieures, dont l'ampleur est modulée par l'étendue des intérêts en jeu, au besoin qualifiés de « cruciaux ». Autrefois, les puissances impériales justifiaient leurs équipées militaires en invoquant la noble mission de « protéger » les chrétiens de l'Empire ottoman, menacés ou victimes de « massacres ». Le raffinement du vingtième

siècle permet d'invoquer des prétextes moins grossiers, en tout cas plus crédibles pour nos contemporains : les « visées hégémoniques » de puissances rivales, leurs « menées subversives », leur participation – réelle ou imaginaire – à une guerre civile, quitte à minimiser ou à nier l'existence de celle-ci. Le scénario qui a failli déboucher au Tchad sur une confrontation armée franco-libyenne s'est réédité au Liban.

Que faut-il, dans l'analyse, privilégier : les causes du conflit national ou ses ingrédients internationaux ? Les phalangistes et leurs alliés soutiennent que le pays du Cèdre est victime d'une « agression étrangère », leurs adversaires libanais n'étant rien d'autre qu'une « opposition héliportée ». Cette thèse entraîne deux conséquences logiques : le refus de résoudre, voire d'examiner, les problèmes qui alimentent la guerre civile depuis près de huit ans ; le recours à la force pour résister aux « agresseurs » et à leurs « supplétifs » locaux.

Le dialogue et les armes

LES partisans d'un règlement politique, au contraire, mettent l'accent sur les divergences internes pour favoriser, en priorité, la négociation et, partant, le consensus national qui contraindrait toutes les forces étrangères à se retirer.

Le président Reagan a fait siennes les deux thèses contradictoires. Ainsi admet-il du bout des lèvres qu'il s'agit bien d'une guerre civile tout en dénonçant « l'agression soutenue par l'U.R.S.S. » ; ainsi encore ses émissaires œuvrent-ils en faveur d'un dialogue tandis que ses officiers, installés à demeure au ministère libanais de la défense, collaborent avec l'état-major général des forces régulières, généreusement armées, équipées et entraînées par les États-Unis. Le chef de la Maison Blanche a étendu unilatéralement le mandat du contingent américain au sein de la force multinationale. Les « marines », dont le rôle humanitaire aurait dû se limiter à la protection des populations civiles dans le périmètre du « Grand Beyrouth », se sont vu confier la tâche supplémentaire de défendre les positions de l'armée libanaise jugées indispensables à la sécurité du contingent. Formule qui permet de dépêcher au large de Beyrouth une quinzaine de

navires de guerre munis de pièces d'artillerie lourde et de missiles à longue portée, à capacité nucléaire, des chasseurs-bombardiers, des chars amphibies et plus de deux mille hommes.

Dans ce numéro :

- **La mainmise phalangiste sur les rouages de l'État libanais**
(pages 6 à 8).
- **Les socialistes français et les choix de politique extérieure**
(pages 10 et 11).
- **La relance de l'économie chinoise**
(pages 12 et 13).

(Suite de la première page.)

La « guerre civile » du Liban prit un tournant significatif, et peut-être dangereux, quand la VI^e flotte commença, le lundi 19 septembre 1983, à pilonner la localité de Souk-El-Gharb (qui signifie textuellement « le marché de l'Occident »), assiégée par quelques centaines de guérilleros du parti socialiste progressiste (pour la plupart druzes), du parti communiste (multiconfessionnel) et du parti populaire syrien (formation libanaise à dominante grecque-orthodoxe).

Était-il justifié ou seulement utile que la première puissance de la planète mette en marche sa machine de guerre pour « défendre » ce minuscule village ? Souk-El-Gharb – comme le note à juste titre *The Economist* du 24 septembre – n'est ni une position stratégique ni le « verrou » de la route conduisant à Beyrouth. Les forces antigouvernementales disposaient d'au moins une douzaine d'autres voies, et si elles avaient vraiment voulu s'emparer de la capitale, écrit l'hebdomadaire britannique, elles se seraient lancées à sa conquête dès le 9 septembre après la chute de Bhamdoun. Au contraire, elles s'en étaient éloignées afin de prendre d'assaut Souk-El-Gharb pour une raison ridicule aux yeux d'observateurs étrangers, mais importante pour les druzes : le village est le premier centre non maronite au Chouf que les milices phalangistes avaient occupé dans la foulée de l'offensive israélienne en juin 1982. Ainsi, en s'attaquant à un symbole, les États-Unis ont conféré à Souk-El-Gharb le prestige d'un Verdun libanais...

L'épisode prêterait à sourire s'il ne risquait pas d'enliser les États-Unis dans les sables mouvants du Proche-Orient. L'éventuelle défaite des druzes, à Souk-El-Gharb ou ailleurs, ne mettrait pas un terme au conflit. Les forces de l'opposition sont capables d'ouvrir au moins quatre fronts en dehors du Chouf : au nord, dans les zones sunnite de Tripoli et maronite de Zghorta ; au Metn ; dans le Kesrouan et, aussi, au sud de Beyrouth, où chiites et druzes sont armés jusqu'aux dents. Le premier coup de canon de la VI^e flotte, le 19 septembre, a suscité la décision du Front de la résistance nationale libanaise (F.R.N.L.) d'organiser des attentats contre le personnel américain, « sans faire de distinction entre les civils et les militaires ». Animée par les communistes, cette organisation clandestine avait déjà fait ses preuves : du 20 septembre 1982 au 1^{er} septembre 1983, elle a tué 165 militaires israéliens (qui sont venus s'ajouter aux 365 victimes de la guerre de juin 1982) et blessé des dizaines d'autres soldats. A n'en pas douter, la guérilla menée par cette organisation n'a pas été étrangère à la décision de M. Begin de replier ses troupes derrière le fleuve Awali.

Témoignant le 21 septembre devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants à Washington, le général Paul Kelley, commandant des « marines » à Beyrouth, exposait les objectifs de sa présente mission... « au Vietnam », avant de s'excuser de son « lapsus freudien ». Son subconscient n'avait pas tout à fait tort : selon un sondage, 53 % des Américains, toujours sous le coup du « syndrome vietnamien », s'étaient prononcés pour le retrait immédiat et inconditionnel de leur « boys » du Liban. Ceux-là connaissent bien – tout comme la majorité des Français – le mécanisme qui happe une armée, si bien intentionnée soit-elle, quand elle s'aventure sur une terre étrangère pour rétablir la paix civile, défendre l'ordre établi ou la « légitimité » d'un gouvernement impopulaire.

Quoi qu'il en soit, si le conflit libanais devait par malheur se « vietnamiser », la situation au Proche-Orient serait beaucoup plus grave qu'elle ne l'a jamais été dans le Sud-Est asiatique. Malgré l'aide massive que fournissait Moscou au gouvernement de Hanoï et aux insurgés du Vietcong de 1961 à 1973, on savait qu'une confrontation militaire soviéto-américaine était bien improbable. Il n'en va pas de même au Liban. Il faudrait rappeler à



« MARINES » A L'ENTRAÎNEMENT A BEYROUTH

(Patrick Chauwi-Syga)

cet égard – puisque Washington ne l'a jamais admis officiellement – que des centaines de militaires soviétiques, répandus dans les provinces libanaises contrôlées par l'armée syrienne, « conseillent » cette dernière et, au besoin, manipulent le matériel de haute technologie livré aux forces de Damas. Il faut savoir aussi qu'une unité militaire soviétique s'est installée sur le mont Sannine, qui domine, entre autres, le « Grand Beyrouth », à une vingtaine de kilomètres seulement à vol d'oiseau du contingent américain.

A la merci d'un incident

ON comprend mieux, dès lors, pourquoi M. George Shultz n'a guère apprécié ce qu'il a appelé le 21 septembre le style « très flamboyant » de M. Claude Cheysson. Le ministre français des relations extérieures avait, deux jours auparavant, constaté une évidence : le conflit libanais risquait de déboucher sur « la division du Proche-Orient entre Russo-Syriens et Américano-Israéliens ». De tels propos, estimait M. Shultz, « n'étaient pas très utiles ». Et pour cause : le secrétaire d'État américain tenait à rassurer le Congrès à un moment où il sollicitait son aval à l'intervention américaine. Il omettait de signaler la présence d'unités soviétiques au Liban et de rappeler que Moscou dispose en Syrie de bases de missiles Sam-5 capables d'abattre des appareils volant dans un rayon de 250 kilomètres allant de Chypre au désert de Jordanie, du sud de la Turquie au Néguev israélien. Même le chiffre qu'il a cité — 7 000 militaires soviétiques stationnés en Syrie — est trompeur, si l'on en croit des observateurs à Damas qui évaluent les effectifs du camp communiste à plus de 15 000 hommes.

Qu'importe, dira-t-on, puisque les États-Unis et l'U.R.S.S. mettront tout en œuvre pour empêcher une confrontation qui risquerait de dégénérer en une guerre apocalyptique. Mais cette vision relativement optimiste des choses tient-elle suffisamment compte de la multitude d'acteurs, autochtones ou étrangers, pour la plupart irresponsables, qui agissent sur la scène libanaise ou dans ses coulisses, des provocations auxquelles ils pourraient se livrer, aux faux calculs et aux dérapages possibles dans une conjoncture aussi anarchique ? Contrairement au Vietnam, où les parties en conflit contrôlaient suffisamment la situation pour ne pas franchir la « ligne rouge de l'inacceptable », le Liban est à la merci des milices locales, des soldats libyens et iraniens, des fedayin palestiniens et

des initiatives malencontreuses que pourraient prendre les armées syrienne, israélienne ou libanaise.

Chacun des acteurs croit détenir de bonnes raisons pour agir à sa guise. Les Libanais, de toutes familles spirituelles et politiques, ont la conviction — qui n'est pas entièrement infondée — qu'ils se battent pour leur existence, en tant que nation, communautés confessionnelles ou groupes socio-économiques. Les États arabes, limitrophes ou lointains voisins, conservateurs ou progressistes, sont persuadés que l'avenir de leurs régimes respectifs dépend partiellement de l'issue du conflit. Les Palestiniens, massacrés, disséminés, persécutés par les phalangistes, tenus en tutelle par les Syriens, traités en étrangers indésirables dans la plupart des pays « frères », privés de leurs terres et de leurs droits les plus élémentaires dans les territoires occupés par Israël, n'ont pas totalement tort quand ils pensent que leur sort se joue en grande partie au Liban. Israël est déterminé à se ménager à Beyrouth un gouvernement « ami », même s'il est vrai qu'il a perdu une bonne partie de ses illusions quant à sa capacité, dans les circonstances actuelles, d'imposer sa loi dans l'ensemble du pays par la force des armes, directement ou par factions libanaises interposées. La Syrie, marginalisée par les accords de Camp David, délestée du Golan qu'Israël a formellement annexé, estime détenir une carte maîtresse, celle du Liban, qu'elle jouera dans d'éventuelles négociations. L'U.R.S.S., enfin, exclue du processus de paix au Proche-Orient, mise sur le pourrissement de la situation au Liban pour annuler les effets de la *Pax americana*.

Et pourquoi pas ? puisque c'est précisément la guerre civile libanaise qui a le mieux servi la diplomatie américaine. Elle se déclencha à point nommé en 1975, à un moment délicat où M. Henry Kissinger avait besoin de neutraliser les adversaires de sa politique dite « des petits pas ». Le conflit avait eu le mérite, aux yeux de Washington, d'empêtrer dans leurs luttes intestines les fedayin palestiniens, la gauche libanaise et la Syrie et d'accaparer l'attention du monde arabe, tandis que l'ancien secrétaire d'État se consacrait à la tâche de rattacher l'Égypte à la zone d'influence des États-Unis. Ayant recours à la litote, un diplomate américain confiait à l'envoyé spécial du *Washington Post*, Jonathan Randal : « Bien qu'il ne les ait pas fomentés, les troubles au Liban n'ont pas particulièrement mécontenté Kissinger » (1).

(1) Cf. Jonathan Randal, *Going All the Way: Christian Warlords, Israel Adventurers and the War in Lebanon* (Viking Press, New-York, 1983), dont nous avons rendu compte dans le *Monde diplomatique* d'août 1983.

Des liens anciens

L'ANCIEN secrétaire d'État n'ayant jamais passé pour un ingénu, son rôle dans la genèse des « troubles » dans le pays du Cèdre mériterait d'être clarifié. En attendant, Randal verse au dossier des documents qui tendent à démontrer que les États-Unis, tout autant qu'Israël, ont activement alimenté les flammes de la guerre civile. Se référant à des sources dignes de foi – notamment au témoignage de l'ancien directeur de la C.I.A., M. William Colby, aux mémoires de Moshe Sharett et à des déclarations d'Itzhak Rabin, tous deux anciens premiers ministres de l'État juif, Randal rapporte que les liens des services de renseignement américains et israéliens avec l'extrême droite maronite remontent au début des années 50. Le volume des fonds et des armes que Washington et Jérusalem livraient, à l'occasion, aux phalangistes de M. Pierre Gemayel et au parti national libéral de M. Camille Chamoun a pris une ampleur sans précédent dès 1974.

Pourtant, les deux formations maronites, loin d'être « isolées dans l'océan arabo-musulman » comme elles le prétendaient, bénéficiaient déjà à l'époque de l'aide financière de certains États conservateurs du Golfe alliés des États-Unis, du soutien militaire de la Syrie et de la sympathie active de nombre de formations et de pays qui voyaient dans ces « défenseurs de l'Occident chrétien », de surcroît victimes d'un « génocide », le fer de lance de la lutte contre le « communisme international ».

Le président Assad s'était laissé séduire par les avantages que faisait miroiter à ses yeux M. Kissinger, notamment la reconnaissance d'un droit de regard sur la majeure partie du Liban, le Sud étant concédé au « gendarme » israélien. Et c'est en vertu d'un accord secret conclu le 22 janvier 1976 que les troupes baasistes ont « rétabli l'ordre » au Liban avec l'approbation de Washington, de Jérusalem et des dirigeants chrétiens en mettant au pas les Palestiniens et les formations de gauche et en entretenant un « équilibre » largement favorable aux milices maronites. Ce n'est que deux ans plus tard, lors des accords de Camp David, que les Syriens ont réalisé qu'ils avaient été dupés.

C'est à l'ombre de cet « équilibre », entretenu par le soutien conjugué des États-Unis, d'Israël, de la Syrie et de divers pays arabes, que Bechir Gemayel a réalisé son grand dessein. Animé de peu de scrupules, le fils cadet du chef du parti phalangiste a réussi, à force de démagogie populiste et de violence, à rallier sous sa bannière une partie notable de la communauté maronite, dont il exploita habilement la peur atavique des musulmans ; il « unifia » les milices chrétiennes (surnommées « Forces libanaises ») en liquidant physiquement ses rivaux, dont un millier de partisans de son « allié »,

M. Camille Chamoun, et parvint ainsi à se faire admettre comme l'unique représentant des chrétiens du Liban. Il se tailla, enfin, un territoire « libéré », exclusivement peuplé de ses coreligionnaires, après avoir détruit systématiquement des quartiers et des zones qu'habitaient des Libanais musulmans et des Palestiniens, dont plusieurs milliers ont été massacrés.

Bechir Gemayel avait cependant échoué sur l'essentiel : le « ghetto » chrétien qui devait lui servir de tremplin pour étendre l'hégémonie phalangiste sur l'ensemble du pays n'était pas de taille à vaincre la coalition islamoprogressiste, chasser les Syriens et les Palestiniens. C'est ainsi que l'armée israélienne prit le relais pour accomplir cette tâche en envahissant le Liban, en juin 1982. L'entreprise bénéficia de la faveur des États-Unis. A l'issue d'une rencontre à Washington le 21 juin, deux semaines à peine après le début de l'offensive, MM. Reagan et Begin affirmaient que leurs « analyses étaient très proches » et que leurs « objectifs communs » au Liban comportaient l'installation à Beyrouth d'un « gouvernement central fort ». Bechir Gemayel, leur candidat, fut ainsi élu comme président de la République – aucun autre n'avait osé se présenter – dans une caserne à quelques dizaines de mètres des chars israéliens.

L'accession à la magistrature suprême de M. Amine Gemayel, après l'assassinat de son frère cadet, avait suscité de sincères espoirs dans les deux camps en conflit, surtout dans les communautés musulmanes et chez les chrétiens libéraux, qui voyaient en lui un homme de dialogue et de compromis. Bien que membre du bureau politique du parti phalangiste, il ne cachait pas sa répugnance pour la politique de force menée par son frère. Brasseur d'affaires, ouvert sur le monde arabe, il confiait à ses interlocuteurs musulmans, syriens ou palestiniens que le Liban ne pouvait survivre économiquement et politiquement qu'en rétablissant des rapports confiants avec ses voisins. Il se rendait compte, du moins le disait-il, que la paix civile dans sa patrie et, partant, son indépendance passaient forcément par l'abolition des privilèges exorbitants dont bénéficiait la communauté maronite et qui furent l'une des principales causes de la guerre civile de 1975-1976.

Espoirs déçus

Le comportement du nouveau président de la République, cependant, déçut les musulmans, la gauche, et de nombreux chrétiens qui aspirent à une réconciliation nationale. Loin de s'engager sur cette voie, M. Amine Gemayel — par faiblesse ou par myopie politique — couvre de son autorité la « phalangisation » des rouages de l'État, déclenche une dure répression contre les partisans du renouveau, renforce l'armée régulière tout en laissant aux milices de son frère défunt, les « Forces libanaises », toute latitude d'exercer un impitoyable pouvoir parallèle dans les régions à majorité musulmane, notamment au Chouf où ils étaient arrivés dans les fourgons de l'armée israélienne.

Les dirigeants de l'opposition, en particulier M. Walid Joumblatt, qui lui avaient accordé leur soutien conditionnel, se succédaient au palais présidentiel pour l'exhorter à réunir une « table ronde » ou, à défaut, un gouvernement provisoire d'union nationale qui jetterait les bases d'un système politique, « déconfessionnalisé » et fondé sur un Parlement élu à la représentation proportionnelle. Ils proposaient, comme premières mesures, la dissolution de toutes les milices, de gauche comme de droite, musulmanes et chrétiennes, le retour dans leurs foyers de tous les Libanais déplacés, qui avaient été chassés ou qui avaient fui les horreurs de la guerre.

Mais en vain. M. Amine Gemayel demeurait sourd à tous les appels et

répétait à ses interlocuteurs que la réconciliation nationale, que la réforme des institutions étaient « prématurées ». A son avis, il fallait en priorité obtenir le départ de toutes les forces étrangères. Or l'accord qu'il a conclu le 17 mai dernier avec Israël, en raison de son caractère léonin, n'a eu d'autre effet que de creuser le fossé entre le gouvernement et l'opposition. Non seulement cet accord — qui lui avait été virtuellement imposé par Israël et les États-Unis — entamait gravement la souveraineté du Liban, mais il ne pouvait que perpétuer la présence de toutes les forces étrangères dans le pays. En effet, le retrait de l'armée de l'État hébreu est conditionné par le départ de celle de la Syrie, qui n'avait même pas été consultée lors de l'élaboration du traité. Mis devant le fait accompli, le président Assad refusa net de se plier à ce qu'il jugea être un *diktat* israélo-américano-phalangiste.

Ce n'est que deux mois après la signature de l'accord du 17 mai que l'opposition se regroupa au sein du Front de salut national et prit contact avec la Syrie pour se donner les moyens de résister à la volonté du président Gemayel d'instaurer, dans la pratique, un État autoritaire fondé sur un parti unique, le sien. Son refus de retirer les miliciens phalangistes du Chouf, où elles avaient multiplié les exactions contre la population druze avant l'évacuation des troupes israéliennes, mit le feu aux poudres.

EN volant au secours du président Gemayel et de son gouvernement « légitime », les États-Unis ont cautionné la politique d'une faction notoirement minoritaire. Les chrétiens du Liban représentent environ un tiers de la population, et, il n'est pas inutile de le souligner, ils sont loin d'être unanimes pour soutenir le projet phalangiste. Parmi eux, les Grecs orthodoxes, les Grecs catholiques et les Arméniens se situent traditionnellement dans une mouvance libérale. Les maronites partisans de M. Soliman Frangji ou de M. Raymond Eddé, dont la popularité ne fait que croître, ceux encore qui sympathisent avec les formations démocratiques multiconfessionnelles sont résolument hostiles à la politique de M. Gemayel. De plus en plus isolé, ce dernier est acculé à choisir entre un dialogue qui risque de priver le parti phalangiste de ses ambitions hégémoniques, et le recours, une fois de plus, à la force, qui ne peut déboucher que sur de nouveaux bains de sang. Il commettrait ainsi la même erreur de jugement que son frère disparu, dont l'illusion consistait à croire qu'un pays aussi hétéroclite que le Liban puisse être soumis durablement à une dictature.

L'accord de cessez-le-feu conclu le 25 septembre n'a pas mis un terme au dilemme du chef de l'État, en raison des pressions contradictoires auxquelles il est soumis. Sur le plan intérieur, il est tiraillé entre les revendications du Front de salut national — le plus grand rassemblement de l'opposition jamais réalisé — et les exigences de l'aile ultra de son parti qui, malgré ses défaites successives, n'a pas renoncé à gouverner le Liban ou, à défaut, un mini-État maronite. Sur le plan extérieur, de même, le président Gemayel doit tenir compte de la volonté de ses alliés américains (et, accessoirement, des objectifs d'Israël) et de la détermination de la Syrie. Celle-ci détient suffisamment d'atouts au Liban pour interdire tout règlement qui n'aurait pas son agrément.

Dans l'absolu, le président Reagan aurait eu intérêt à se concilier l'opposition libanaise, à favoriser l'instauration

d'un gouvernement d'union nationale qui ne serait pas forcément « anti-américain ». La plupart des formations du Front de salut national ne sont pas inconditionnellement pro-syriennes, leur alliance avec Damas étant conjoncturelle. Mais le chef de la Maison Blanche est mû par d'autres considérations. Il ne veut ou ne peut pas contrer Israël, qui ne tolérera pas à ses frontières un État laïc à majorité musulmane et tourné vers le monde arabe. Un tel État serait forcément neutre dans le conflit Est-Ouest, afin de ménager les sensibilités contradictoires des musulmans et des chrétiens, et n'accorderait donc pas aux États-Unis une position privilégiée, encore moins des bases militaires. Si les impératifs « stratégiques » devaient prévaloir à Washington, il y aurait fort à parier que l'Amérique ne pèserait pas en faveur de la modération et de la réconciliation nationale au Liban.

Dans la perspective de la reprise des affrontements, la France aura à prendre des décisions conformes à sa volonté de ne pas se laisser enfermer dans le piège libanais. Son dilemme est également de taille. Le retrait unilatéral de son contingent prendrait les allures d'une abdication, de l'abandon d'un pays et d'un peuple qui lui sont proches à plus d'un titre. Le maintien de ses unités au Liban expose ses soldats aux attentats des guérilleros du Front de la résistance nationale libanaise, qui ont fait savoir qu'ils ne feront pas de distinction entre les divers contingents de la force multinationale. La France serait ainsi impliquée, malgré elle, dans un conflit qui n'est pas le sien.

Dans ces conditions, le ministre français des relations extérieures n'a peut-être pas tort de souhaiter que la communauté internationale, dans son ensemble, puisse assumer ses responsabilités dans une affaire qui met en péril la paix mondiale.

ÉRIC ROULEAU.

La force multinationale de sécurité à Beyrouth

Une mission de paix semée d'embûches

Par EDMOND JOUVE *

L'ATTENTAT meurtrier dont ont été victimes des éléments des contingents français et américain de la Force multinationale de sécurité de Beyrouth (F.M.S.B.), le 23 octobre 1983, attire l'attention sur le statut de ceux que M. François Mitterrand qualifiait, le 28 septembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations unies, de « *soldats de la paix* ». Leur histoire commence en 1982, année durant laquelle le Liban connaît une succession de drames. Et, d'abord, le 6 juin 1982, l'invasion du sud du pays, par terre, mer et air par les forces israéliennes dans le cadre de l'opération « *Paix pour la Galilée* ».

Dès le 6 juillet suivant, le président Reagan s'était déclaré favorable à l'envoi d'un contingent de troupes américaines destiné à la constitution d'une force internationale visant à préserver la paix à Beyrouth. Le 6 août, l'O.L.P. et M. Philip Habib — qui avait négocié le cessez-le-feu palestinien du 24 juin 1981 — parviennent à un accord sur les modalités d'un départ de l'O.L.P. du

Liban. Le 15, le cabinet israélien fait connaître, à son tour, qu'il est favorable au déploiement de cette force. Le plan Habib, approuvé le 19 août 1982 par le gouvernement israélien, est rendu public le 20. Il prévoit l'arrêt des hostilités et l'envoi à Beyrouth de contingents français, italien, et américain.

Ce dispositif est destiné notamment à superviser l'évacuation des combattants palestiniens et à garantir la sécurité de la population de Beyrouth. Le mandat de la force est d'un mois, reconductible à la demande des autorités libanaises. Il est prévu que ses membres cohabiteront avec les « *casques bleus* » de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), force de maintien de la paix créée par la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 19 mars 1978, et dont la mission était de surveiller le retrait des forces israéliennes entrées au Liban en mars 1978 et d'aider au rétablissement de la souveraineté libanaise (1).

Faux départ

LE retrait des combattants palestiniens intervient du 21 août au 3 septembre 1982, période durant laquelle est mise en place la Force multinationale. Après que le président Reagan a, dans un discours du 1^{er} septembre 1982, proposé un plan de paix pour la région, le contingent américain rentre aux États-Unis le 10 septembre. Le 13, Paris retire de Beyrouth le dernier contingent de la force d'interposition.

Dans les jours qui suivent, deux événements viennent bouleverser l'échiquier libanais. Le 14 septembre, Bechir Gemayel, président élu du Liban, trouve la mort dans un attentat. Du 16 au 18, ce sont les massacres des Palestiniens des camps de Sabra et de Chatila. Le 20 septembre, les États-Unis, la France et l'Italie annoncent le retour à Beyrouth d'une Force multinationale de sécurité. Avec « *nos alliés français et italiens* », déclare le président Reagan, nous nous sommes mis d'accord pour constituer une nouvelle force multinationale du type de celle qui a si

bien servi le mois dernier ». Elle reçoit mission de « *permettre au gouvernement libanais d'exercer de nouveau sa pleine souveraineté sur sa capitale* ».

A la suite de la mort du premier « *marine* » américain — le 28 août 1983 — et des cinq autres qui ont suivi (avant l'attentat du 23 octobre), le Congrès a rappelé que, en vertu du « *War Power Act* », il devait autoriser le président à maintenir les troupes au Liban si celles-ci devaient y stationner plus de soixante jours après le début des hostilités (date de la mort du premier « *marine* »). La Chambre des représentants a adopté, le 28 septembre 1983, par 270 voix contre 161, un projet de loi autorisant le maintien des « *marines* » au Liban pendant dix-huit mois.

Du côté français, après la mort d'un officier à Beyrouth, le 7 septembre 1983, les Super-Étendard ont, pour la deuxième fois, décollé du porte-avions *Foch* pour survoler Beyrouth et effectuer une « *reconnaissance approfondie* » des positions d'artillerie du champ de bataille.

Ainsi, même à son corps défendant, le contingent français a dû s'engager dans le conflit. Depuis le 29 août dernier (jusqu'au 23 octobre 1983), il avait déjà eu quinze morts.

Les Etats parties à la Force multinationale mettent volontiers l'accent sur son caractère de force de paix. Le président Reagan rappelait, le 19 octobre dernier, que la mission des « marines » et des autres contingents était de permettre au Liban de « recouvrer son territoire à la faveur du retrait de toutes les forces étrangères ». Le risque n'en existe pas moins — spécialement depuis le 23 octobre 1983 — de voir la F.M.S.B. déborder de son mandat initial.

Il n'y aurait là rien de surprenant si l'on considère que la Force multinationale constitue — de fait — un maillon d'un dispositif destiné à faire face à la menace soviétique dans cette zone. Dans cette éventualité, la F.M.S.B. aurait donc partie liée avec la Force de déploiement rapide (F.D.R., ou en anglais : Rapid Deployment Force) au Proche-Orient, créée par M. James Carter en mars 1980 et dont l'objectif premier était de défendre les champs pétrolifères du Golfe.

Cette initiative en a d'ailleurs entraîné d'autres, en particulier, à partir de la fin de 1980, le stationnement d'avions-radars AWACS dans la région, l'opération « Bright Star-II » dans le golfe d'Aden, en novembre 1981, et la signature, à la fin du même mois, de l'accord de coopération stratégique américano-israélien.

Parallèlement, à partir de 1981, un axe Washington-Rabat se mettait en place. Au mois de mars, les Etats-Unis annonçaient la vente au Maroc de 108 tanks pour un montant de 182 millions de dollars, de 6 avions OV-10 Bronco destinés à la contre-insurrection, de 20 avions de combat Northrop F-52 et F-5 F. Du 11 au 12 février 1982, M. Alexander Haig, alors secrétaire d'Etat, se rendait dans le royaume chérifien et déplorait que le Polisario agisse pour le compte de puis-

* Université de Paris-I, département de science politique de la Sorbonne.

sances étrangères. Trois mois plus tard, le roi Hassan II faisait un voyage aux Etats-Unis à la suite duquel un accord militaire était signé entre les deux pays, le 27 mai 1982. Aux termes de cette convention, la Force de déploiement rapide obtenait des facilités de transit dans certaines bases marocaines : accès à l'aérodrome de Casa-blanca Mohamed-V et, plus tard, à la base aérienne de Sidi-Slimane, où les Etats-Unis s'engageaient à investir 20 millions de dollars. A la mi-novembre 1982, de grandes manœuvres maroco-américaines étaient organisées.

Dans le même temps, la côte orientale de l'Afrique et l'océan Indien font l'objet de soins attentifs de la part des Etats-Unis.

S'il est vrai que la politique est souvent faite d'arrière-pensées, celles des Etats-Unis paraissent, ici, assez claires : se protéger soi-même en s'efforçant de défendre les autres. En se faisant l'artisan d'une telle politique, le président Reagan ne risque-t-il pas de déclencher des forces (extérieures et intérieures) qu'il ne serait pas capable, par la suite, de maîtriser ?

La France, en le suivant, ne prendrait-elle pas le risque d'être entraînée dans une « aventure » ? M. François Mitterrand avait, il est vrai, tenté de conjurer les démons en déclarant à New-York, le 28 septembre 1983 : le vœu de la France « est que les Libanais parviennent à surmonter leurs divisions dans le cadre de leurs institutions et le respect de leurs autorités légitimes, que le Liban recouvre son indépendance, souveraineté et unité, et que l'Organisation des Nations unies élargisse au plus tôt, si besoin est, sa mission. Le départ des armées étrangères rendra inutile le maintien d'un dispositif international de sécurité ».

Hors de cette voie, en effet, on peut penser qu'il n'y a point de salut.

(1) La résolution 426, également adoptée le 19 mars 1978, précise les missions et les modalités d'action de la FINUL. Son statut s'apparente à celui de la Force d'urgence des Nations unies (1956-1957), l'opération des Nations unies au Congo (1960-1964), la Force des Nations unies à Chypre (depuis 1964), la Force d'urgence des Nations unies-2 (1973-1979), la Force des Nations unies chargée d'observer le dégageant des troupes israéliennes et syriennes depuis 1974.

Les contingents

La Force multinationale de sécurité de Beyrouth est constituée de quatre contingents dont les activités sont coordonnées mais qui n'obéissent pas à un commandement unique.

● Le contingent des Etats-Unis comprend 1 600 « marines » stationnés dans la zone de l'aéroport international de Beyrouth. Armés de petits lanceurs de missiles non nucléaires (Howitzers), de mortiers et d'armements classiques d'infanterie, ils disposent également de quatre hélicoptères Cobra pourvus de missiles Two. Quatre tanks M-60 armés de fusils de 105 mm, un destroyer, le *John Rodgers* — vaisseau transportant 84 avions, — le *Dwight D. Eisenhower* complètent cet ensemble. Plusieurs centaines de « marines » sont en réserve à bord de bateaux amphibies. Au mois de septembre dernier, le président Reagan a annoncé, à Santa-Barbara, que d'autres « marines » étaient acheminés en renfort en Méditerranée orientale.

● Le contingent français est composé de 2 000 hommes — stationnés à Beyrouth-Ouest — répartis entre deux escadrilles armées, cinq compagnies d'infanterie, une compagnie d'ingénieurs, une unité de communications et un détachement de voitures armées. Il dispose de mitrailleuses lourdes, de mortiers et d'armes classiques d'infanterie.

● Deux autres pays sont aux côtés des Etats-Unis et de la France au sein de la Force multinationale : l'Italie, avec environ 2 000 hommes armés de mitrailleuses, de mortiers, de mitrailleuses lourdes et d'armes classiques d'infanterie ; la Grande-Bretagne, avec 110 hommes et des voitures blindées de combat.

Ainsi, même à son corps défendant, le contingent français a dû s'engager dans le conflit. Depuis le 29 août dernier (jusqu'au 23 octobre 1983), il avait déjà eu quinze morts.

Les Etats parties à la Force multinationale mettent volontiers l'accent sur son caractère de force de paix. Le président Reagan rappelait, le 19 octobre dernier, que la mission des « marines » et des autres contingents était de permettre au Liban de « recouvrer son territoire à la faveur du retrait de toutes les forces étrangères ». Le risque n'en existe pas moins — spécialement depuis le 23 octobre 1983 — de voir la F.M.S.B. déborder de son mandat initial.

Il n'y aurait là rien de surprenant si l'on considère que la Force multinationale constitue — de fait — un maillon d'un dispositif destiné à faire face à la menace soviétique dans cette zone. Dans cette éventualité, la F.M.S.B. aurait donc partie liée avec la Force de déploiement rapide (F.D.R., ou en anglais : Rapid Deployment Force) au Proche-Orient, créée par M. James Carter en mars 1980 et dont l'objectif premier était de défendre les champs pétrolifères du Golfe.

Cette initiative en a d'ailleurs entraîné d'autres, en particulier, à partir de la fin de 1980, le stationnement d'avions-radars AWACS dans la région, l'opération « Bright Star-II » dans le golfe d'Aden, en novembre 1981, et la signature, à la fin du même mois, de l'accord de coopération stratégique américano-israélien.

Parallèlement, à partir de 1981, un axe Washington-Rabat se mettait en place. Au mois de mars, les Etats-Unis annonçaient la vente au Maroc de 108 tanks pour un montant de 182 millions de dollars, de 6 avions OV-10 Bronco destinés à la contre-insurrection, de 20 avions de combat Northrop F-52 et F-5 F. Du 11 au 12 février 1982, M. Alexander Haig, alors secrétaire d'Etat, se rendait dans le royaume chérifien et déplorait que le Polisario agisse pour le compte de puis-

* Université de Paris-I, département de science politique de la Sorbonne.

sances étrangères. Trois mois plus tard, le roi Hassan II faisait un voyage aux Etats-Unis à la suite duquel un accord militaire était signé entre les deux pays, le 27 mai 1982. Aux termes de cette convention, la Force de déploiement rapide obtenait des facilités de transit dans certaines bases marocaines : accès à l'aérodrome de Casablanca Mohamed-V et, plus tard, à la base aérienne de Sidi-Slimane, où les Etats-Unis s'engageaient à investir 20 millions de dollars. A la mi-novembre 1982, de grandes manœuvres maroco-américaines étaient organisées.

Dans le même temps, la côte orientale de l'Afrique et l'océan Indien font l'objet de soins attentifs de la part des Etats-Unis.

S'il est vrai que la politique est souvent faite d'arrière-pensées, celles des Etats-Unis paraissent, ici, assez claires : se protéger soi-même en s'efforçant de défendre les autres. En se faisant l'artisan d'une telle politique, le président Reagan ne risque-t-il pas de déclencher des forces (extérieures et intérieures) qu'il ne serait pas capable, par la suite, de maîtriser ?

La France, en le suivant, ne prendrait-elle pas le risque d'être entraînée dans une « aventure » ? M. François Mitterrand avait, il est vrai, tenté de conjurer les démons en déclarant à New-York, le 28 septembre 1983 : le vœu de la France « est que les Libanais parviennent à surmonter leurs divisions dans le cadre de leurs institutions et le respect de leurs autorités légitimes, que le Liban recouvre indépendance, souveraineté et unité, et que l'Organisation des Nations unies élargisse au plus tôt, si besoin est, sa mission. Le départ des armées étrangères rendra inutile le maintien d'un dispositif international de sécurité ».

Hors de cette voie, en effet, on peut penser qu'il n'y a point de salut.

(1) La résolution 426, également adoptée le 19 mars 1978, précise les missions et les modalités d'action de la FINUL. Son statut s'apparente à celui de la Force d'urgence des Nations unies (1956-1957), l'opération des Nations unies au Congo (1960-1964), la Force des Nations unies à Chypre (depuis 1964), la Force d'urgence des Nations unies-2 (1973-1979), la Force des Nations unies chargée d'observer le déengagement des troupes israéliennes et syriennes depuis 1974.

Les contingents

La Force multinationale de sécurité de Beyrouth est constituée de quatre contingents dont les activités sont coordonnées mais qui n'obéissent pas à un commandement unique.

● Le contingent des Etats-Unis comprend 1 600 « marines » stationnés dans la zone de l'aéroport international de Beyrouth. Armés de petits lanceurs de missiles non nucléaires (Howitzers), de mortiers et d'armements classiques d'infanterie, ils disposent également de quatre hélicoptères Cobra pourvus de missiles Two. Quatre tanks M-60 armés de fusils de 105 mm, un destroyer, le *John Rodgers* — vaisseau transportant 84 avions, — le *Dwight D. Eisenhower* complètent cet ensemble. Plusieurs centaines de « marines » sont en réserve à bord de bateaux amphibies. Au mois de septembre dernier, le président Reagan a annoncé, à Santa-Barbara, que d'autres « marines » étaient acheminés en renfort en Méditerranée orientale.

● Le contingent français est composé de 2 000 hommes — stationnés à Beyrouth-Ouest — répartis entre deux escadilles armées, cinq compagnies d'infanterie, une compagnie d'ingénieurs, une unité de communications et un détachement de voitures armées. Il dispose de mitrailleuses lourdes, de mortiers et d'armes classiques d'infanterie.

● Deux autres pays sont aux côtés des Etats-Unis et de la France au sein de la Force multinationale : l'Italie, avec environ 2 000 hommes armés de mitrailleuses, de mortiers, de mitrailleuses lourdes et d'armes classiques d'infanterie ; la Grande-Bretagne, avec 110 hommes et des voitures blindées de combat.

AU CŒUR DU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Les objectifs d'une répression accrue dans les territoires occupés

Par AMNON KAPELIOUK

LA répression qu'exercent les autorités militaires israéliennes contre les Palestiniens des territoires occupés (Cisjordanie et Gaza) s'était intensifiée avec la nomination du général Sharon comme ministre de la défense à l'été 1981. Son remplacement il y a dix mois par le professeur Moshe Arens n'a rien changé à la situation : une politique dure, parfois brutale ; une idéologie qui exclut tout compromis fondé sur une égalité entre juifs israéliens et Arabes palestiniens.

Dès le lendemain de la guerre de 1967, l'objectif était clair et net pour ces territoires : favoriser la mainmise israélienne en vue de leur annexion, sous des prétextes de sécurité ou de droits historiques. Toutefois, le général Dayan avait deux principes de base qui l'ont guidé au fil des années : restreindre la présence israélienne là où elle était « indispensable » et éviter toute intervention dans les affaires locales. Dayan s'opposait à la création de colonies de peuplement juif dans les régions à forte concentration arabe et rejetait l'idée que les Israéliens puissent gérer les affaires municipales et locales de la population palestinienne. « *Mon père n'est pas venu dans ce pays pour s'occuper des problèmes de l'éducation des habitants de Naplouse* », avait-il coutume d'expliquer.

Aujourd'hui, les autorités israéliennes cherchent à s'implanter surtout dans des régions de forte densité arabe et vont jusqu'à créer un quartier juif dans la ville arabe d'Hébron, que surplombe déjà la colonie de Kiryat-Arba. Cette présence croissante des colons juifs suscite inévitablement des frictions entre les communautés, qui entraînent un renforcement de la présence de l'armée israélienne, de la répression et de la résistance. Dans certaines villes (Naplouse, Ramallah, Hébron...), des officiers israéliens ont été nommés à la tête des mairies, après la destitution des maires élus.

Les punitions collectives sont devenues de moins en moins sélectives. Dans le passé, pour décréter le couvre-feu, il fallait passer par quelques procédures. Aujourd'hui, rien de plus simple. Par exemple, des rumeurs faisant état de l'intention de manifester des habitants du camp de réfugiés de

Deheicheh (au sud de Bethléem) ont suffi pour que les militaires sur place décrètent le couvre-feu pour vingt-quatre heures, le 9 juillet dernier, veille de fête musulmane. En deux ans, quelque cent quatre-vingts jours de couvre-feu ont été imposés, selon un calcul approximatif, dans les différentes agglomérations de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Les soldats israéliens, qui ouvrent le feu plus facilement sur les manifestants, sont toujours « blanchis » lorsqu'il y a des enquêtes (menées quand il y a mort d'homme, et toujours par des militaires). La justice militaire, elle aussi, est devenue plus draconienne. Ainsi, neuf étudiants de l'université de Bir-Zeit ont été condamnés à dix-huit mois d'emprisonnement pour la simple raison qu'ils avaient participé à une manifestation. Des amendes complètement hors de proportion sont infligées aux adolescents qui lancent des pierres contre les véhicules israéliens : une fillette de treize ans a été condamnée en août à une amende de 80 000 shekels (11 500 F) pour avoir lancé une pierre contre des soldats israéliens. En vertu d'une ordonnance récemment promulguée, le père de la fillette était susceptible d'être jeté en prison si l'amende n'était point payée. Cette politique consistant à frapper les parents a reçu la bénédiction de l'ancien chef d'état-major, le général Eytan, qui déclara à ce sujet, dans une déposition en février 1983, lors du procès de militaires qui avaient molesté et même torturé des Palestiniens dans la région d'Hébron au début de l'année 1982 : « *J'ai ordonné que l'on s'en prenne aux parents, pour qu'ils punissent les enfants. Chez les Arabes, ça marche très bien.* » D'autre part, les arrestations arbitraires et les tortures continuent, selon les victimes, à être monnaie courante.

Dans les camps de réfugiés, la répression est des plus dures. Des camps tels que ceux de Deheicheh, El Aroub, El Amari et Jalazoun, en Cisjordanie, ressemblent à des ghettos, l'armée en ayant bouché presque tous les accès avec des barrages et des rochers pour empêcher les enfants qui lapident les voitures des militaires et des colons israéliens de s'enfuir. Des

clubs de jeunesse « qui étaient utilisés à des fins d'activité subversive », selon les autorités, ont été fermés dans plusieurs camps. Récemment, la presse israélienne a mentionné l'existence d'un projet de « réinstallation » des réfugiés partout en Cisjordanie, accompagné d'une démolition des camps. Les responsables de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés (UNRWA) qui s'occupent des camps s'opposent vigoureusement à ce plan, qui vise selon eux à « liquider leur cause ».

Les universités palestiniennes, en Cisjordanie comme à Gaza, sont devenues la cible d'une politique de répression accrue, depuis l'installation en novembre 1981 de l'administration « civile » (dont le chef a été pendant presque un an... un professeur de l'université hébraïque de Jérusalem, M. Menahem Milson, appelé par nombre de ses collègues le « prof-flic »). L'ordonnance 854, demandant à chaque professeur étranger qui enseigne dans les universités des territoires occupés de signer une déclaration contre l'O.L.P., les a privées de dizaines de professeurs. Parallèlement, le gouvernement militaire continue à publier régulièrement des listes de « livres interdits » comprenant des ouvrages de prose, de poésie, de géographie, etc., et dont le nombre atteint maintenant près de 2 000.

En fait, c'est déjà un véritable régime d'apartheid qui est mis en place dans les territoires, où la communauté des colons juifs jouit de pleins droits, tandis que l'autre, palestinienne, est privée des droits les plus élémentaires. Trois lois sont en vigueur en Cisjordanie : la loi jordannienne, qui perd graduellement de son autorité ; la loi militaire israélienne, ainsi que les ordonnances du gouvernement militaire, « qui permettent de transformer toute injustice en acte légal », selon l'expression de Zvi Barel, du quotidien israélien *Haaretz* (1), le meilleur expert des affaires des territoires occupés de la presse israélienne ; enfin, la loi civile israélienne, destinée uniquement aux colons israéliens habitant les territoires occupés. Dans le passé,

les juristes affectés au gouvernement militaire se donnaient beaucoup de mal pour répondre à la question : « Est-ce légal ? » Aujourd'hui, ils se demandent « comment donner un aspect légal à tel ou tel acte » (voir page 22 l'article de Jonathan Kuttab).

Les sévices des colons israéliens à l'égard de la population palestinienne ont atteint au paroxysme depuis l'installation de l'administration « civile » dans les territoires. « Nous nous occupons, avoue un colon de Kiryak-Arba, de la dispersion des manifestations, des actes de représaille contre les habitants palestiniens et de la destruction des voitures pour faire sortir l'armée de son apathie et pour que ses chefs comprennent que nous tiendrons les rênes s'ils ne le font pas » (2). Les colons ouvrent le feu sur ceux des Palestiniens qui osent manifester contre l'occupation : huit ont trouvé la mort sous leurs balles ces deux dernières années. « Les colonies [juives en territoire occupé] sont une couveuse psychologique pour le terrorisme juif », écrit l'ancien chef des services secrets israéliens, M. Abraham Akhiov (3). La presse du pays, quant à elle, parle ouvertement de l'existence d'un groupe terroriste clandestin juif. « Ce groupe ne rend pas publiques ses opérations ; elles parlent d'elles-mêmes, écrit *Davar*, l'organe du parti travailliste. Ses membres, dotés d'armes et bien entraînés, sont farouchement attachés à leur idéologie et à leur objectif, leur seul défaut étant leur nombre restreint qui fait qu'ils sont plus ou moins connus. C'est un mouvement clandestin sans nom, et il opère depuis trois ou quatre ans » (4). Sans doute ce groupe est-il responsable des attentats contre les maires palestiniens en mai 1980. Les services de sécurité auraient d'ailleurs découvert les auteurs de ces attentats, selon des sources bien informées, mais ils n'auraient pas été en mesure de les traduire en justice par « manque de preuves » (5). Les auteurs de la tuerie, (fin juillet 1983), à l'université islamique d'Hébron, qui a fait trois morts et trente-cinq blessés parmi les Palestiniens, restent, eux aussi, en liberté.

Par contre, plusieurs groupes très actifs, bien que minoritaires, se sont créés au sein de la population israélienne pour agir contre la répression à l'égard des Palestiniens. En tête, le Comité de solidarité avec l'université de Bir-Zeit, qui est en fait un mouvement de solidarité avec les Palestiniens. Il organise des manifestations en territoires occupés et s'efforce, par son activité, d'entraîner le mouvement La paix maintenant, qui a plus d'audience, à s'intéresser et à agir davantage en faveur des Palestiniens. Cependant, la faiblesse numérique de ces forces facilite la tâche de la répression.

(1) *Haaretz*, 3 août 1983.

(2) *Haaretz*, 5 août 1983.

(3) *Davar*, 19 août 1983.

(4) *Davar*, 1^{er} août 1983.

(5) *Koteret Rachit*, hebdomadaire politique paraissant à Jérusalem, 27 juillet 1983.

(6) Déclaration à *Nekouda*, périodique des colons israéliens, citée dans le *Jerusalem Post* du 5 août 1983.

(7) *Haaretz*, 3 juillet 1983.

Une autre solution

LE colon israélien s'emploie aussi à entraver par tous les moyens la construction de nouvelles maisons arabes. Les membres du Gouch-Emounim (Bloc de la foi) savent que l'arrivée de nouveaux colons dans les territoires n'y modifiera pas facilement la démographie, qui demeure très défavorable aux Israéliens : 30 000 âmes, contre 1,5 million de Palestiniens. Les colons cherchent alors à rendre insupportable la vie des Palestiniens, qui, en réponse, manifestent un attachement plus acharné à leurs terres et persistent à construire des maisons — faute de pouvoir investir leurs revenus dans d'autres domaines.

Reste donc la solution ultime, envisagée publiquement par les extrémistes juifs : en chasser un grand nombre au-delà du Jourdain. Après chaque incident, les colons proposent aux autorités israéliennes d'avoir recours à l'expulsion. D'ailleurs, certains de leurs leaders, comme le ministre Youval Nee-

man et le député Hanan Porat, tous deux du parti d'extrême droite Tehiya, ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils étaient favorables à l'expulsion des Palestiniens des territoires occupés. M. Ben Elissar, président de la commission de la défense et de la sécurité de la Knesset, a fait savoir, quant à lui, qu'il était pour l'expulsion des adolescents qui lancent des pierres sur des véhicules israéliens (6).

Il semble que cette « solution » trouve un accueil favorable dans l'opinion publique israélienne. Selon un sondage (7), 45,9 % des personnes interrogées sont d'avis qu'il faut chasser les fauteurs de troubles des territoires occupés ; 5,3 % soutiennent cette éventualité avec toutefois quelques réserves ; 39,7 % s'y opposent, et le reste n'a pas d'avis. Les partisans de cette méthode se trouvent surtout, selon le sondage, parmi les travailleurs manuels et ceux qui n'ont qu'une éducation élémentaire.

Aspirations arabes, horizon européen

Par DOMINIQUE CHEVALLIER •

Le Liban, qui avait eu l'ambition d'être un lieu de rencontre, a été un point de rupture. L'Égypte, qui voulait rassembler la nation arabe, a contribué à en briser l'espoir. La Syrie et l'Irak se sont opposés au nom d'une même idéologie et d'un même système au pouvoir. Les richesses et les étendues de l'Arabie ont souligné sa pauvreté en hommes. Les Palestiniens sans territoire ont été à la fois la mauvaise conscience et l'argument des Etats qui se construisaient. Israël s'est présenté comme l'avènement de la démocratie, mais en expulsant et en marginalisant une autre population. Dans la compétition des hégémonies et des transformations à l'échelle mondiale, face aux déracinements et aux surgissements, l'islam a renouvelé son appel populaire en agissant par le sacrifice des siens. A quelle situation l'Europe doit-elle faire face ?

D'abord, le territoire libanais est actuellement traversé par une frontière majeure qui ne sépare pas seulement les troupes syriennes des troupes israéliennes : les soldats américains campent à Beyrouth ; à quelques kilomètres de là, les conseillers militaires soviétiques se font voir aux avant-postes syriens. A l'occasion de son entremise dans la négociation israélo-libanaise, le gouvernement américain a été confronté à la véritable nature de la spécificité libanaise. Le président Amine Gemayel et son ministre des affaires étrangères ont notamment proclamé, en avril dernier, que l'existence du Liban tient à ses relations avec les autres pays arabes et à l'axe qu'il forme en Méditerranée orientale. Les Etats-Unis ont-ils pour autant compris que cet Etat multiconfessionnel ne peut survivre s'il est réduit à n'être que le glacis d'Israël ? Ils lui ont imposé de signer avec les représentants de M. Begin un accord où il paie pour un contentieux qui le dépasse et auquel, en tout cas, il ne peut donner seul une solution.

Cette nouvelle « étape » de la politique américaine n'a fait qu'accentuer la bipolarisation internationale, toujours intensément répercutée au niveau de la configuration sociale et communautaire dans des conflits locaux et régionaux. Le gouvernement israélien n'a cessé d'agir en faveur de ce résultat parce qu'il l'aide à confondre sa cause avec celle de l'Occident tout entier et, par conséquent, à régler les questions territoriales selon ses ambitions. Mais l'U.R.S.S., de son côté, y trouve son compte. Le réarmement de ses alliés arabes lui permet de renouveler ses propres défenses. Par là, elle pèse à nouveau sur les Etats-Unis pour en obtenir un arrangement direct concernant l'aire stratégique qu'est le Proche-Orient. Cependant, pour les dirigeants soviétiques, une entente entre les deux plus grandes puissances contraindrait l'Occident dans son ensemble, mais ne saurait empêcher un développement des luttes de classes que provoquent les transfor-

mations industrielles et l'urbanisation. Autrement dit, quoi qu'ils signent, la bipolarisation Est-Ouest fait leur affaire pour user de l'arme idéologique et politique auprès des masses.

Les Etats-Unis ont traité l'abcès israélo-palestinien à partir de leur stratégie mondialisante et des impératifs de leur politique intérieure. Cette conduite aboutit à des impasses et à des remises en cause mal contrôlées et donc lourdes de bouleversements futurs ; elle n'a pas plus répondu à l'attente de l'Orient arabe que le projet soviétique de favoriser l'établissement d'un ordre sur la déstabilisation révolutionnaire. A côté des Etats-Unis qui imposent leur puissance à tous, mais qui ne trouvent pas une solution pour tout, l'Europe reste un recours pour ceux qui veulent protéger leur indépendance ou leur personnalité.

Un double message

Le 12 mars 1983, à l'issue de leur septième sommet tenu à New-Delhi, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés se sont félicités de l'« attitude progressiste » que l'Europe avait adoptée sur le problème du Proche-Orient et de la Palestine. Leur document final a également invité les pays européens à « renforcer leur soutien politique, diplomatique et matériel au peuple palestinien et aux pays arabes dans leurs efforts visant au rétablissement de tous les droits nationaux et à la récupération de tous les territoires arabes occupés » (1). Comment ce signe de sympathie et cette demande pouvaient-ils être interprétés ? Deux jours après leur formulation, M. Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, arri-

vait à Alger pour présenter le projet d'une conférence des pays riverains de la Méditerranée occidentale, une idée dont M. François Mitterrand venait d'entretenir le roi Hassan II au cours de son voyage au Maroc. Des responsables algériens ont alors expliqué que l'Algérie est certes méditerranéenne, mais n'en est pas moins tenue par des solidarités arabes et africaines (2) ; ce rappel a été bien significatif, car il situe aussi la France par rapport à ses obligations européennes et à ses engagements atlantiques.

Le double message de New-Delhi et d'Alger, adressé par d'anciens colonisés à d'anciens colonisateurs, exprime un

* Professeur à la Sorbonne.

désir d'utiliser les ensembles existants au mieux des intérêts des partenaires, plutôt que de les rompre pour en construire d'autres qui risqueraient d'être politiquement aléatoires. Dès le 22 mars, le conseil européen, réuni à Bruxelles, y a répondu en actualisant avec modération certaines de ses prises de position antérieures : retrait de toutes les forces étrangères du Liban (3), soutien à l'Etat souverain et indépendant de ce pays, négociations en vue de parvenir à un règlement global au Proche-Orient, appel à un règlement juste et honorable du conflit entre l'Irak et l'Iran. Même si les débats monétaires et les embarras économiques de l'Europe ont contribué à atténuer la concision et la portée de ce plan, les préoccupations et les intentions qu'il contient ne peuvent être négligées.

Elles concernent en premier lieu la France, qui vend des armes à l'Irak et dont les troupes participent à la force multinationale envoyée à Beyrouth. Dans le premier cas, le gouvernement français livre des moyens pour un champ d'opérations qu'il contrôle peu mais où il a estimé devoir prendre des risques. Dans le second cas, il a joué un rôle direct, conforme à son soutien traditionnel au Liban, bien que les États-Unis se soient réservés les manœuvres diplomatiques. Pour ne pas être paralysée par l'ambiguïté de ce contexte et de tous ses prolongements intérieurs et internationaux, la politique française doit répondre à deux nécessités.

D'une part, son indépendance d'action repose sur la construction européenne et sur l'alliance atlantique, car l'initiative et les appuis qu'elle requiert ne peuvent naître de la faiblesse mais de l'envergure du pouvoir à l'intérieur d'un ou de plusieurs systèmes de forces. Il faut rappeler à ce sujet que les unités françaises stationnées au Liban appartiennent à des divisions dont les éléments sont déployés de l'Atlantique au Pacifique, et qui concou-

rent à la protection du domaine océanique et du potentiel nucléaire de la France.

D'autre part, la crédibilité des interventions françaises commande d'adapter constamment les liens culturels, économiques et humains, si anciennement noués avec le monde islamique, aux réalités, aux besoins et aux aspirations des peuples arabes en devenir. L'ampleur du projet rejoint inévitablement les perspectives de l'Europe et la puissance qu'elle représente.

Au sein de la Communauté des Dix, chacun apporte ses expériences et ses diversités. Par exemple, la France, qui a accueilli des immigrés pour soutenir sa création industrielle, ne peut qu'intégrer leur présence et leurs vœux dans son développement, donc dans sa participation à l'effort de la Communauté. A l'est et au sud de la Méditerranée, ce sont aussi d'immenses mouvements de population qui renouvellent les villes et sollicitent l'industrialisation. Au-delà des échanges de pétrole et de technologie, ni les Européens ni les Arabes ne sont à l'abri de leurs enlacements ou de leurs dérapages réciproques. Or, la bipolarisation sert des hégémonies stratégiques, monétaires ou idéologiques, mais elle n'a nullement réduit les désunions et l'instabilité générale au Proche-Orient. L'Europe ne peut rester passive si elle souhaite la paix, si elle veut que ses bonnes relations avec les pays arabes deviennent le gage de la détente.

La mesure de sa propre construction réside dans sa capacité à agir, de même que les États arabes ne peuvent vraiment espérer de cette action que s'ils la reconnaissent et y associent la leur.

(1) *Le Monde*, 15 mars 1983.

(2) *Le Monde*, 17 mars 1983.

(3) Le 18 juin 1983, au sommet de Stuttgart, le conseil des Dix a souhaité le retrait complet et rapide des troupes étrangères du Liban, « sauf de celles dont la présence serait sollicitée par le gouvernement libanais » (*Le Monde*, 21 juin 1983).

Au nom d'une loi injuste

Par JONATHAN KUTTAB *

QUAND, en 1967, les Israéliens occupèrent la rive occidentale du Jourdain, il n'y avait pratiquement pas de terre qui appartînt à des juifs en Cisjordanie. Aujourd'hui, de vastes étendues sont aux mains d'organisations semi-gouvernementales — telles que le Keren Kayemet Ley Israel ou le Font national juif, et leurs diverses filiales, — qui les réservent aux seuls juifs et où sont installées des colonies de peuplement. On ne dispose pas de chiffres exacts, puisque les registres fonciers ne sont plus ouverts au public, mais on estime que de 35 % à 65 % de la totalité des terres de Cisjordanie ont ainsi été accaparées.

Les acquisitions ne se font pas par des actes d'achat de particuliers. Des changements sont introduits dans les lois par voie d'ordonnances militaires, et les autorités militaires interviennent directement pour permettre le transfert de la terre, qui passe d'abord des mains arabes au domaine public, administré par des fonctionnaires israéliens, puis à des institutions juives qui sont chargées, en vertu de leurs propres règlements juridiques, de la posséder pour le seul compte de la population juive et à son seul bénéfice. Les reventes à des particuliers sont interdites, et seule la population juive peut vivre sur de telles terres ou les louer à bail.

Le mécanisme

PAR l'ordonnance militaire n° 59, le gouvernement militaire a pris la charge et le contrôle de toutes les propriétés foncières du gouvernement jordanien et de ses différentes instances, armée et autres ministères. Les biens et immeubles qu'ils possédaient et administraient directement furent confisqués et utilisés par le gouvernement militaire. Les terres présentant les caractéristiques adéquates furent mises à la disposition des juifs exclusivement.

En même temps, une autre ordonnance militaire, portant le n° 58, institua un conservateur des biens appartenant à des propriétaires absents. Celui-ci, fonctionnaire israélien, fut chargé de détenir et contrôler toute propriété appartenant à des Palestiniens qui n'étaient pas sur le territoire de la Cisjordanie en 1967 et se virent ainsi déclarés absenteïstes. En vertu de l'ordonnance militaire n° 25, aucune transaction foncière ne peut se faire sans l'approbation du conservateur. Ce dernier, qui théoriquement n'est qu'un curateur, a reçu en fait de vastes pouvoirs de propriétaire et fut autorisé à disposer des biens comme il le jugeait souhaitable. En fait, son administration allait se confondre avec les services gouvernementaux des biens fonciers, et chaque terre passant sous son contrôle était affectée à la même utilisation que les terres dépendant du gouvernement.

Les autorités prirent également le contrôle de toutes les terres possédées en commun, telles que les pâturages des villages ou les champs cultivés en communauté, qui n'étaient pas recensés au nom d'un particulier mais à celui d'un village ou d'une communauté. Etant reconnues « terres publiques », elles furent désormais considérées, au terme d'une rapide décision juridique, comme « terres gouvernementales » et les autorités s'en saisirent en tant qu'héritières des droits du gouvernement jordanien. Cette catégorie de « terres publiques » fut considérablement élargie, grâce à plusieurs artifices juridiques qui modifièrent les procédures judiciaires relatives à la propriété terrienne tout en se servant des définitions légales existantes.

Les complexes codes ottomans en vigueur dans la région classaient de larges portions de terres de la rive occidentale comme terres miri. En théorie, leur ultime propriétaire était le gouvernement, tout comme en Angleterre l'ensemble du sol appartient, en dernier lieu, au roi. Cette donnée de base théorique fut transformée en situation de fait, les autorités déclarant

que seul un acte de particulier pouvait être une méthode acceptable pour prouver la propriété privée lors de l'enregistrement cadastral. Or moins d'un tiers des superficies avait été enregistré de telle manière en Cisjordanie. Pour les deux autres tiers, la propriété se prouve par un système complexe de registres d'impôts, d'actes de vente et d'achat, de témoignages de voisins quant à l'utilisation réelle et d'autres types de documents que les autorités israéliennes ne considèrent pas comme fiables.

Les affaires de propriété foncière furent soustraites à la juridiction des cours locales et confiées à des conseils d'opposition composés d'officiers de l'armée israélienne. Et c'est ainsi que de vastes étendues furent acquises par les autorités, du simple fait qu'elles étaient déclarées terres d'Etat : à charge, pour quiconque contestait cette décision, d'en fournir la preuve dans les trente jours devant un conseil d'opposition. Ceux qui n'étaient pas en mesure de le faire étaient dépossédés.

Un autre procédé est la confiscation ordinaire à des fins d'utilité publique. Sur ce point, les Israéliens ont élargi la loi jordanienne, utilisant ses dispositions pour acquérir de vastes étendues, en particulier pour construire les routes et les infrastructures nécessaires aux nouvelles colonies. Les tribunaux israéliens ont déjà établi que, même à Jérusalem, la reconstruction des quartiers juifs à des fins de peuplement juif exclusivement était un objectif public légitime en Israël.

Il y a aussi ce fameux objectif de sécurité qui, au nom des impératifs militaires ou de sécurité, a permis de confisquer beaucoup de terres appartenant à des personnes privées. Certaines furent affectées à la construction de camps militaires ou de terrains d'entraînement. Mais beaucoup d'autres ont été purement et simplement remises aux colons civils. Dans sa décision de Beit El, la Haute Cour Israélienne a estimé que les colonies civiles de peuplement exclusivement juif peuvent faire partie, et qu'elles font partie, du réseau de sécurité sur la rive occidentale et que la confiscation de propriétés foncières privées arabes est légale et autorisée si ce sont des raisons de sécurité qui prédominent. C'est de cette manière qu'une bonne partie de la région fertile de la vallée du Jourdain, contiguë à la frontière jordanienne, a été confisquée.

Intérêt public ?

MAIS plusieurs modifications ont été introduites dans la législation foncière de la rive occidentale pour permettre d'acheter de la terre en privé, directement à des Arabes. Bien que de telles tractations n'aient porté que sur des superficies minimales, l'émotion a été considérable. Elles donnèrent lieu, en effet, à toutes sortes de stratagèmes — pots-de-vin, usages de faux, actes d'intimidation et de violence — et même à des tours de passe-passe juridiques. Les dispositions de procédure publique qui régissaient les ventes volontaires en vertu de la législation jordanienne ayant été changées, une nouvelle atmosphère de secret ouvrit la voie à de telles mystifications que même les autorités israéliennes s'en plaignirent dans la presse hébreue.

Le pis est que toutes ces acquisitions de terre en Cisjordanie ne sont pas destinées à servir l'intérêt public de la population, mais exclusivement celui des juifs. Le caractère discriminatoire d'une telle attitude est masqué sous l'affirmation qu'Israël est un Etat juif et que les intérêts juifs sont des intérêts israéliens légitimes. Et le raisonnement s'applique aussi bien à la rive occidentale, territoire occupé, où de vastes superficies sont remises à une petite minorité de colons civils vivant là illégalement, dans un apartheid *de facto*, à l'encontre des souhaits et des intérêts de la population locale et au mépris des décisions de la communauté internationale.

* Avocat palestinien, codirecteur de Law in the Service of Man, branche locale, en Cisjordanie, de la Commission internationale des juristes.

Gaza au quotidien

Par GEOFFREY ARONSON *

L'UNE des premières initiatives du général Ariel Sharon lorsqu'il prit ses fonctions de ministre de la défense fut, en août 1981, de faire enlever le barrage militaire qui marquait la séparation entre la bande de Gaza occupée et le territoire propre d'Israël. La presse locale se fit alors un devoir de rapporter le plan du général visant à « libéraliser » la domination d'Israël sur plus du demi-million de Palestiniens vivant à Gaza, aussi bien que sur leurs 800 000 compatriotes de la rive occidentale. Le démantèlement du barrage et l'annonce qu'il serait mis fin aux fouilles « dégradantes » étaient les symboles manifestes du désir du ministre de donner un nouveau visage à l'occupation militaire.

Sous le calme apparent

MAIS les véritables visées du général concernant l'avenir de Gaza rendirent bientôt ces mesures périmées. Les manifestations qui accueillirent l'inauguration de « l'administration civile » en novembre 1981, la grève des commerçants à la suite de l'introduction de la T.V.A. israélienne et l'agitation provoquée par la division de la ville de Rafah, en vertu de l'accord de paix avec l'Égypte, formèrent l'arrière-plan de la « guerre » déclarée par le ministre de la défense, dans les mois qui précédèrent l'invasion du Liban en juin 1982, à l'influence de l'O.L.P. dans la bande de Gaza.

Le barrage retrouva bientôt sa place familière, et reprirent les fouilles, lentes et humiliantes. Cependant, aujourd'hui, le général Ariel Sharon a disparu de la scène et les Israéliens estiment que le « calme » est revenu. Certes, ce « calme » est troublé par les actes de violence qui opposent le bloc islamique de Gaza, de plus en plus puissant, aux nationalistes laïcs. Mais l'administration militaire se contente de contrôler à distance ces antagonismes, nourrissant les spéculations sur le soutien qu'apporterait l'État juif aux militants antinationalistes du renouveau islamique.

La chaleur de l'été, l'éclipse du Fath dans la plaine de la Bekaa au Liban, les vacances scolaires et l'inévitable, sinon imprévisible, flux et reflux du ressentiment populaire contre les occupants ont réduit le champ des tensions ouvertes entre Israéliens et Palestiniens. Et pourtant, deux colons israéliens ont été tués à Gaza au cours des derniers mois, et, chaque dimanche, des patrouilles militaires renforcées protègent les acheteurs israéliens en quête de bonnes affaires.

La répression à l'encontre des opposants à l'occupation se manifeste surtout, cependant, par des interventions moins vio-

lentes et plus banales. Les incessantes intrusions dans la vie quotidienne des Palestiniens ordinaires heurtent le sentiment populaire et laissent planer une menace, non point tant déguisée, de coercition incontrôlée. La répression se fait souvent insidieuse, émanant de la plume de quelque bureaucrate plutôt que du bâton ou du fusil. Elle frappe les ressources économiques et les services d'éducation de la communauté palestinienne et peut démoraliser plus profondément que des actions strictement militaires. « Nous n'avons aucun pouvoir », se lamente le maire déposé de Gaza, M. Rashad as-Shawwa, sous la véranda de sa spacieuse villa. « Nous sommes réellement privés de moyens ».

M. Shawwa fut démis de ses fonctions par la même administration militaire qui l'avait nommé dix ans auparavant, à cause de son « boycottage » de l'administration civile. Israël a mis un terme au transport par camion de ses oranges en Jordanie par les « ponts ouverts ». Il dit que cela lui a fait perdre 300 000 shekels. Son fils ne peut plus se rendre en Jordanie, et lui-même n'a pas l'autorisation d'aller à l'étranger.

Au barrage, les soldats font des fouilles pour trouver les produits qui n'ont pas acquitté la T.V.A. Des inspecteurs du fisc font des descentes surprises dans les boutiques, les bureaux, et même dans les maisons, pour détecter les biens qui ont échappé à l'impôt.

L'an dernier, vingt étudiants ont été empêchés par ordonnance militaire de se présenter à l'examen de fin d'études secondaires (*tawjih*) exigé pour entrer à l'Université et pour de nombreux postes de « cols blancs ». La mesure venait en guise de punition, les jeunes gens ayant participé à de récentes manifestations. Le président de la commission de la défense et des affaires étrangères de la Knesset, M. Eliahu Ben Elissar, a suggéré que les jeunes qui se livrent à de telles manifestations soient déportés.

Un homme réduit au silence

ABU ALI, nom de guerre de M. Abdul Azziz Shaheen, qui était associé à M. Yasser Arafat avant la débâcle de 1967, se souvient d'une époque différente — les premières années qui suivirent l'occupation de 1967, — quand les soldats israéliens régnaient dans les rues et les vergers de Gaza uniquement de jour, remplacés, la nuit, par les tireurs du Fath. Cette guerre d'usure ne cessa que du jour où le général Sharon, alors commandant du front sud, eut « nettoyé » les camps de réfugiés de Gaza en 1971-1972. Abu Ali reconnut sans difficulté qu'il avait organisé la résistance armée après la guerre, ce qui lui valut une condamnation de quatorze ans. Libéré en 1982, il regagna sa maison de Rafah, qui devint une sorte de salon d'accueil pour ses amis et les étrangers. M. Shaheen s'exprimait ouvertement, avec l'aisance de quelqu'un qui ne craint rien pour son avenir. En décembre 1982, il fut placé en résidence surveillée, et, au mois de mai suivant, une ordonnance lui apprit qu'il allait être banni dans une région de réinstallation des réfugiés à Dahaniya, dans le sud-est de la bande de Gaza, en vertu de la loi d'urgence qui permet d'exiler pour des raisons de sécurité publique et de sûreté. Confiné dans la maison n° 80, M. Shaheen ne peut parler à personne, pas même à sa femme et à son enfant.

Le gouvernement militaire envisage sans défaveur sa déportation, et lui a refusé une carte d'identité qui affirmerait son statut de résident de la bande de Gaza. Mais une ordonnance de déportation a été rapportée après qu'il a saisi la Haute Cour d'Israël, car les militaires ne souhaitaient pas voir leurs pouvoirs contestés (et peut-être même limités) par le tribunal. Récemment, l'ordre de bannissement fut prorogé d'un mois.

* Journaliste américain.

Le Monde
RÉALISE CHAQUE SEMAINE

UNE SÉLECTION HEBDOMADAIRE

spécialement destinée à ses lecteurs
résidant à l'étranger

Exemplaire spécimen sur demande

La tragédie libanaise

au piège des schémas réducteurs

Par GEORGES CORM

DÉPUIS le début, en 1975, des événements sanglants qui endeuillent aujourd'hui encore le Liban, l'analyse de la crise libanaise est un lieu privilégié où s'exercent les phantasmes racistes et les passions idéologiques. Journalistes, hommes politiques, écrivains, intellectuels et universitaires libanais ou étrangers ont le plus souvent plongé dans une course à l'amalgame qui sape de plus en plus, à court terme, les chances d'une restauration de l'entité libanaise.

C'est l'existence des communautés religieuses, étiquetées de façon fantaisiste au prisme d'affiliations idéologiques et ethno-nationales qui sert de support au développement de ces phantasmes ; des chrétiens et des musulmans, des maronites et des druzes, des sunnites et des chiïtes, des communistes et des phalangistes, des juifs et des Arabes, des Israéliens et des Palestiniens, des Syriens et des Libanais, des alaouites et des Frères musulmans, des progressistes et des conservateurs, et plus récemment des Libyens et des Iraniens - le tout recouvert par l'ombre des Deux Grands, les États-Unis et l'U.R.S.S. : quel terrain fertile où chacun projette ses passions avouées ou implicites ! Passions d'autant plus dangereuses qu'il n'est pas toujours facile de savoir quel est le véritable objet de haine ou de sollicitude : s'agit-il d'hommes politiques avides de pouvoir et des membres de leur famille, d'un parti politique et de

ses adhérents actifs, d'une communauté religieuse, d'une ethnie, d'un État, d'une religion et de ses adeptes, d'un courant idéologique ?

En réalité, dès le départ, en 1975, la presse et les médias internationaux avaient décidé d'écarter la nuance. Face à la complexité des données sur le terrain, mais aussi pressentant un conflit à potentiel international explosif, la chair à canon du conflit libanais a été rangée en deux camps : d'une part, des chrétiens conservateurs, avec, comme fer de lance, la communauté maronite et ses privilèges dits « exorbitants » (1) et pour bouclier le parti phalangiste ; de l'autre, une coalition palestino-islamo-progressiste dominée par la dernière grande étoile de la féodalité du Mont-Liban, Kamal Joumblatt, seigneur des druzes, avec, pour fer de lance, la communauté chiïte et ses « déshérités » ainsi que la population des camps de réfugiés palestiniens, les mouvements armés palestiniens pour bouclier.

D'un côté, donc, un christianisme dit minoritaire de « méchants exploités », de l'autre une masse islamique de « pauvres exploités ». Bulldozer géant, presse et médias du monde entier, à l'avant-garde des formes de violence sur le terrain, se sont dépêchés de faire taire tout ce qui ne pouvait entrer dans cette merveilleuse dichotomie de chrétiens réactionnaires et de musulmans progressistes.

Une crise multipolaire

AUSSI, au Liban plus qu'ailleurs, les mots ont tué. On y est mort et on continue d'y mourir ou d'y être déplacé, sans forme de procès aucune, par la seule malchance d'appartenir à telle ou telle communauté, embrigadé dans tel ou tel parti politique, mené par telle ou telle famille, qui lient leur sort à telle ou telle idéologie politique et aux puissances qui interviennent sur la scène libanaise.

Rares sont les analyses politiques du conflit libanais qui partent effectivement d'une démarche visant à démêler l'écheveau d'amalgames tissés autour de ce conflit sauvage. Pourtant, seule une telle démarche peut permettre d'entrevoir une solution de raison qui ne soit pas le triomphe d'une passion sur une autre, d'une hégémonie sur une autre, d'un intérêt particulier sur un autre, et cela aussi bien au niveau local que régional et international.

La crise libanaise est en effet multipolaire, à variantes multiples, où interviennent un grand nombre de joueurs. Toute sélection consciente ou inconsciente dans le choix des données analysées, tout traitement privilégié d'un facteur de crise au détriment des autres faussent l'analyse. Suivant les conjonctures et les prismes idéologi-

ques et passionnels, un traitement privilégié est accordé aux prétendus privilèges de la communauté maronite et aux prétendues haines séculaires des communautés libanaises entre elles, à l'O.L.P., à la Syrie, à Israël, à la politique russe ou américaine, sans qu'il soit même possible de parvenir à un consensus minimum sur la nature même de la crise libanaise : guerre civile, conflit régional, ou affrontement des deux grandes puissances.

Tenter une démarche de paix et de raison pour le Liban exige donc au moins deux préalables à partir desquels il devient possible d'examiner la nature du conflit dans le souci de trouver les chemins d'une paix raisonnable.

Le premier de ces préalables concerne les données internes du conflit. Tant que l'on assimilera les stratégies et les phantasmes de puissance des individus ou des familles libanaises, de leurs partis politiques et de leurs milices armées, aux communautés religieuses au nom desquelles ils prétendent parler, aucune vision apaisante du conflit n'est possible. Depuis 1975, le citoyen libanais, à quelque communauté qu'il appartienne, est embrigadé par la violence physique et psychologique dans le déchaînement

des appétits politiques de dirigeants laïcs qui se livrent une lutte sans merci, d'abord à l'intérieur de leur propre communauté (2), ensuite entre eux.

Pourtant, un observateur de bon sens ne manquerait pas de noter que, depuis 1975, au prix de leur vie, la grande majorité des citoyens libanais, de toute confession, prouvent leur convivialité et l'attachement à leur symbiose communautaire : la marche des services publics, des banques, des écoles et des universités, dans les pires conditions de violence, constitue un plébiscite quotidien du désir de la grande majorité des Libanais non armés - et donc ne tirant pas profit du conflit - de maintenir contre vents et marées l'Etat libanais unitaire. C'est la qualité et l'ampleur de cette volonté de vivre ensemble (et qui ne relève pas du miracle comme on le dit trop facilement) qu'il faut opposer à l'agressivité des bandes armées, manipulées par les puissances extérieures et s'arrogeant le droit de parler au nom des communautés religieuses.

Le second préalable concerne le régime politique libanais et l'ordre communautaire. De 1861 à 1975, mis à part les troubles de 1958 qui ont éclaté dans une conjoncture régionale très troublée (chute de la monarchie irakienne, union syro-égyptienne, déstabilisation de la Jordanie), une paix communautaire totale a régné au Liban, ainsi qu'une démocratie qui est allée en s'amplifiant. En particulier le mandat du président Fouad Chéhab (1958-1964) a donné une remarquable impulsion à l'intégration socio-économique des communautés et des régions libanaises. Il n'était alors question ni de privilèges des maronites ni de revendications islamiques, ces « termes-clés », support des analyses passionnelles. Avant 1840, l'histoire de la Montagne libanaise ne porte, en fait, pas de trace de massacres entre les trois communautés - maronite, druze, chiïte - ayant vécu en symbiose féodale. Les massacres de 1840-1860 et l'essai de partition du pays entre 1843-1860 en une préfecture druze et une préfecture maronite n'ont été que le résultat de la rivalité féroce entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de la route des Indes : dans cette rivalité, les deux grandes puissances coloniales de l'époque ont manipulé à loisir les ambitions hégémoniques des grandes familles de la Montagne libanaise.

Il convient donc de ramener les données internes du conflit libanais actuel à leurs justes proportions. L'existence de l'entité libanaise depuis le seizième siècle avec l'apparition de l'Emirat de la Montagne est liée à la symbiose de ces communautés et non à l'équilibre de leurs rapports démographiques. Ce qui a menacé cette existence dans l'histoire, et qui la menace aujourd'hui plus que jamais, c'est l'apparition de

conflits régionaux aigus, avec leurs prolongements internationaux, et la manipulation des ambitions des familles régnautes libanaises, quelles que soient leurs appartenances communautaires. Dans les facteurs locaux du conflit, le comportement de l'ensemble de la classe politique libanaise – l'ancienne génération comme les jeunes chefs de milices, – en dehors de ceux qui restent loin de la mêlée armée, aura été catastrophique. Mais le déchaînement des passions et des violences de cette classe n'aurait jamais pu avoir lieu sans de massives interventions externes, en armes, en moyens matériels et en propagande idéologico-raciste.

La solution du conflit libanais, dans la raison et le bon sens, passe donc par une prise en compte de ses niveaux divers, des interconnexions existant entre eux, ainsi que par l'appréciation exacte de l'intensité de chaque niveau, et ceci en dehors des phantasmes qu'expriment les discours locaux, reflets des ambitions personnelles et des protecteurs-incitateurs de l'extérieur.

Au niveau local, seul un retour de la démocratie, par le démantèlement des milices de toute dénomination et l'épuration dans l'armée des éléments partisans, peut permettre un retour à la symbiose des communautés. Partout où les milices ont passé, chrétiennes ou musulmanes, de droite ou de gauche, elles n'ont semé que les larmes et la destruction. Le seul dialogue vrai entre Libanais, c'est celui qui peut intervenir entre des citoyens librement élus par l'ensemble du pays, et non point entre des porte-parole laïcs de communautés religieuses, installés par le fracas des armes, financés par l'étranger. Ni la Constitution ni le Pacte national (3) n'ont subi l'outrage du temps. C'est la pratique politique du club des notabilités de toutes confessions qui en a paralysé l'évolution normale dans une mise en œuvre laïque, conforme aux exigences d'une intégration économique sociale de plus en plus grande. Un retour à des élections parlementaires libres – les dernières remontent à 1972, – dans le calme et l'apaisement des passions, est une condition de base à partir de laquelle pourrait s'engager une réforme intérieure pour mettre fin aux pratiques confessionnelles ; cependant qu'une politique sociale active permettrait à nouveau le jeu des mécanismes intégrateurs, paralysés depuis 1975.

IL est bien certain que ce retour à la démocratie ne peut avoir lieu aussi longtemps que le territoire libanais servira de gage militaire et politique dans le règlement du conflit israélo-arabe. Tant qu'Israël, la Syrie, l'O.L.P. – aujourd'hui réduite à une peau de chagrin – utiliseront le Liban à titre de gage défensif ou offensif dans leurs propres stratégies à l'échelle de la région, il ne sera pas possible de démanteler toutes les milices, ou au moins de les intégrer à l'armée libanaise après épuration. Sans cette action, il n'y a pas de retour à la démocratie au Liban et donc pas de paix communautaire possible, les communautés libanaises continuant de servir de chair à canon aux grands intervenants régionaux dans la crise du Proche-Orient.

Mais pour que la Syrie et Israël cessent d'utiliser le territoire libanais – et ses communautés prisonnières des milices – comme pion sur l'échiquier proche-oriental, il faut aussi que les deux grandes puissances cessent de s'y affronter stérilement. C'est à cette condition seulement que la Force multinationale, présente au Liban pour protéger les populations civiles, cessera d'assister impuissante aux massacres

d'innocents. Il n'y avait en effet guère besoin de lunettes pour voir, depuis le mois d'octobre passé, le grand embrasement qui se préparait dans la région du Chouf, alors entièrement contrôlée et verrouillée par l'armée israélienne. Le retrait de la Force multinationale, aujourd'hui mise en cause pour des motifs opposés par les uns et les autres suivant leurs penchants idéologiques, ne pourrait qu'exposer la population libanaise à de nouveaux massacres ; mais son maintien deviendra de plus en plus dérisoire, en dehors d'un programme sérieux pour faire évacuer les Israéliens sans avantages politico-militaires au Liban, pour amener les Syriens à ne plus avoir de prétextes, bons ou mauvais, de maintenir des troupes sur le territoire libanais, puis pour démanteler les milices locales et rétablir la paix communautaire par le libre jeu de la démocratie parlementaire.

Commencer par un illusoire décompte du poids démographique des communautés pour ajuster de prétendus droits ou privilèges communautaires dans l'espoir de régler le conflit libanais, alors que sont maintenues sur le territoire toutes les conditions politico-militaires régionales de la déstabilisation, c'est courir au désastre, et c'est s'obstiner à ne pas voir les vrais problèmes du Liban. Il ne peut y avoir de solution que si la multipolarité de la crise à ses trois niveaux – local, régional et international – est prise en compte dans son intégralité. En dehors d'un tel traitement, c'est non seulement l'entité libanaise qui sera de plus en plus condamnée, mais aussi l'intégrité de ses communautés religieuses, qui en est l'essence.

(1) Les baronnies politiques de confession maronite se sont certes arrogé le droit de nommer dans leur clientèle directe des personnes de confession maronite à un nombre important de postes-clés dans l'armée et dans l'administration. Cela n'en fait guère un privilège pour l'ensemble des maronites, mais très exactement le contraire. Le problème réel n'est pas dans la confession des dirigeants, mais dans le mode de gestion du pays. Sur ce plan, la déplorable conception de la gestion de l'Etat et de sa souveraineté depuis 1968 est une caractéristique commune à l'ensemble du club des notabilités politiques agissantes, quelles qu'en soient les appartenances confessionnelles, et nullement le monopole des barons d'une seule communauté. Voir à ce sujet notre analyse dans *Le Proche-Orient éclaté*, La Découverte/Maspero, Paris, 1983, pp. 153 à 186.

(2) Il est étrange qu'aucun analyste ne décrive l'implacable rivalité à l'intérieur de chaque communauté pour la conquête de son leadership. Très visible dans le cas du leadership « maronite » actuel, qui a écarté par la violence les autres familles maronites régnautes, cette rivalité est non moins sensible dans les communautés sunnite et chiite, où les milices des Mourabitoun, des nassériens et d'Amal contestent les élites féodales et bourgeoises traditionnelles musulmanes autant qu'elles servent l'affrontement intercommunautaire. Ces rivalités à l'intérieur de chaque communauté ne peuvent qu'entraîner l'escalade entre communautés.

(3) On oublie trop souvent que le Pacte national de 1943 ne comporte pas seulement une distribution des hautes fonctions de l'Etat entre notabilités politiques des principales communautés religieuses ; il constitue aussi l'affirmation que le Liban ne saurait être noyé dans une entité arabe plus large et qu'il ne doit pas davantage servir de tremplin aux ambitions des grandes puissances dans la région. Sagesse aujourd'hui oubliée.

Israël souhaite maintenir ses liens commerciaux avec le Liban

Par IGNACIO KLICH

POUR le citoyen israélien, l'invasion du Liban, en juin 1982, fut une opération coûteuse dont il fait encore les frais. Mais le bilan, de ce point de vue, n'est pas totalement négatif, car la guerre aura permis à l'Etat juif de consolider sa pénétration sur le marché libanais tout en amorçant, par cet intermédiaire, quelques percées en direction d'autres pays arabes.

Selon M. Moshe Semadar, directeur du commerce international au ministère israélien du commerce et de l'industrie, les produits qui se sont déversés d'Israël au Liban de juillet 1982 à juin 1983 représentent une valeur de 150 millions de dollars. Ce montant englobe à la fois les ventes de marchandises israéliennes et les biens d'origine étrangère transitant par Israël. Mais il y a eu un ralentissement de ce flux au cours du second semestre qui a suivi l'invasion — 84 millions de dollars entre juillet et décembre 1982, 66 millions de janvier à juin 1983, — ce qui tendrait à indiquer qu'Israël a réussi à consolider ses gains commerciaux à un niveau inférieur aux espérances initiales.

De fait, les exportations israéliennes proprement dites ont fortement baissé, pour passer d'une moyenne mensuelle de 4 millions de dollars au cours des six premiers mois qui ont suivi l'invasion à une moyenne de 1 million de dollars à partir de janvier 1983. Une nouvelle réduction n'est pas exclue après le redéploiement de l'armée israélienne, qui ramènerait cette moyenne à un niveau de 250 000 à 500 000 dollars par mois, alors que la valeur des ventes israéliennes aux négociants libanais de la région du Sud-Liban contrôlée par les troupes de l'ex-commandant Saad Haddad atteignait 400 000 dollars par mois avant juin 1982.

Outre les marchandises israéliennes, M. Moshe Semadar estime que la valeur des produits étrangers acheminés au Liban via Israël aurait atteint 10 millions de dollars par mois durant ces deux semestres, un chiffre qui, lui, serait plutôt à la hausse. Il faudrait donc en conclure que, jusqu'ici, Israël a davantage réussi à détourner une partie

du commerce extérieur du Liban par Haïfa qu'à envahir son marché avec ses propres produits.

Cependant, les 30 millions de dollars gagnés avec les produits israéliens vendus en un an au Liban se comparent favorablement aux maigres profits commerciaux réalisés en Égypte depuis les accords de Camp David, avec des exportations de 2,7 millions de dollars en 1980 et de 11,8 millions en 1981 (selon le F.M.I.) et de 21 millions de dollars l'an dernier (selon des sources israéliennes). L'annexion de Jérusalem et du Golan, le bombardement du réacteur nucléaire irakien et l'invasion du Liban ont, à n'en point douter, apporté un démenti aux prévisions optimistes de M. Moshe Mandelbaum, actuellement gouverneur de la Banque d'Israël après avoir été directeur général du ministère du commerce et de l'industrie, qui escomptait que les ventes à l'Égypte dépasseraient les 300 millions de dollars trois ou quatre ans après la signature du traité de paix entre les deux pays. Ce revers, ainsi que la stagnation du volume global de leurs exportations, aident à comprendre pourquoi les Israéliens exigent la « libre circulation des biens et des personnes » en contrepartie du retrait de leurs soldats du Liban.

L'intérêt des échanges commerciaux avec le Liban tient au fait que ce pays offre aux produits israéliens une précieuse voie d'accès à d'autres marchés arabes. Les deux tiers des exportations libanaises étant destinés au monde arabe, notamment à l'Arabie Saoudite (voir le tableau page 5), les occasions offertes aux exportateurs israéliens sont supérieures à celles qu'ils auraient pu attendre de leur pénétration en Cisjordanie ou en Égypte.

Mais il s'agit pratiquement d'échanges à sens unique : M. Moshe Semadar a constaté qu'un an après l'invasion les exportations libanaises en Israël restent négligeables, n'ayant jamais dépassé quelques milliers de dollars par mois — abstraction faite des stupéfiants introduits en contrebande et destinés à la consommation locale ou internationale (1).

Des offres avantageuses

A la suite de l'invasion, la désorganisation des routes d'approvisionnement traditionnelles du Liban, en particulier dans le Sud, et la pénurie de denrées alimentaires et de matériaux de construction frayèrent la voie à une poussée commerciale que les Israéliens espéraient bien consolider. L'une des tâches de M. David Kimche, directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, lors des négociations tripartites sur le retrait des forces israéliennes, fut d'obtenir, dans une certaine mesure, la reconnaissance de

la légitimité de cette pénétration sur le marché libanais. L'objectif non déclaré de ce que maints Libanais en sont venus à considérer comme un assaut contre l'économie de leur pays était manifestement de créer un certain degré de dépendance en prélude à la normalisation. Dans ce but, des hommes d'affaires libanais furent invités en Israël et reçus en grande pompe par des ministres et des responsables de la Chambre de commerce. Au mois d'août 1982, par exemple, une délégation de vingt-cinq personnalités

de Saïda et de Beyrouth conduite par M. Edmond Khoury, qui est aussi consul honoraire d'Autriche à Beyrouth, s'est rendue en Israël à l'invitation du ministre du commerce et de l'industrie, M. Gideon Patt. Bien que ce dernier fût un peu déçu d'apprendre de ses hôtes qu'ils estimaient les prix israéliens « prohibitifs » pour envisager des « importations sur une grande échelle », les besoins immédiats du Liban en sucre, en huile comestible et autres denrées alimentaires se sont traduits par un certain nombre d'accords.

Une autre proposition israélienne revêt cependant plus d'importance : M. Gideon Patt offrit en effet aux Libanais de mettre à leur disposition à des conditions de faveur les installations portuaires et les aéroports israéliens, afin de canaliser le commerce extérieur du Liban. Comme l'explique M. Moshe Semadar, cette offre avantageuse répondait aux espoirs des Israéliens de transformer Haïfa en un port desservant « le Liban et certaines régions de la Syrie », de même qu'Ashdod « pourrait desservir la Jordanie ». Les bureaux et les lignes téléphoniques de la chambre de commerce de Haïfa furent par la suite mis à la disposition des Libanais ainsi que des laissez-passer de l'armée leur permettant de pénétrer en Israël avec leurs véhicules (2).

Il est apparu depuis que la générosité de M. Gideon Patt sapait les efforts entrepris par le président Amine Gemayel pour venir à bout de la contrebande. La prise de contrôle du dock 5 du port de Beyrouth par l'armée libanaise au début du mois de mars 1983 - qui avait rapporté jusqu'à 5 millions de dollars par mois aux Forces libanaises dominées par les phalangistes - et l'introduction de contrôles dans la région de Beyrouth ont en effet poussé les hommes d'affaires peu disposés à acquiescer des droits de douane au tarif fort à faire passer une plus grande partie de leurs importations par d'autres ports, en particulier par ceux qui échappent à la juridiction de l'armée sur Beyrouth et, entre autres, par Haïfa en Israël. Dès avant, le quotidien libanais *l'Orient-le Jour* (3 mars 1983) estimait que 42,3 % des matières premières et des produits manufacturés transitaient par Israël via Haïfa. Si cette information était exacte, elle témoignerait d'une profonde réorientation du commerce libanais.

Tandis que M. Adel Hamiyeh, ministre libanais des finances, espère recueillir 476 millions de dollars sous forme de droits de douane cette année - soit quatre fois plus qu'en 1982, - la campagne contre la contrebande lancée par le gouvernement a conduit un nombre croissant d'importateurs libanais à se servir d'Haïfa comme port de transit d'où les marchandises peuvent être acheminées par camion à travers la frontière ou transbordées dans une embarcation plus petite à destination de l'un des dix ports qui jalonnent la côte libanaise et ne sont pas encore contrôlés par le gouvernement. Tant que les Israéliens et les Syriens resteront au Liban, les contrebandiers qui agissent en dehors de la région du Grand Beyrouth peuvent ignorer les

mises en garde pratiquement sans effet de l'armée libanaise, qui menace de traduire devant les tribunaux militaires les commerçants trouvés en possession de marchandises illégalement importées et d'engager des poursuites contre les capitaines, les équipages et les agents maritimes de bateaux libanais pris en train de décharger illégalement leur cargaison dans des ports. A Beyrouth, cependant, un délai d'un mois a été donné aux importateurs pour déclarer leurs marchandises introduites illégalement, et les opérations de contrôle ont été entreprises. Mais les efforts pour faire respecter la loi à Beyrouth, y compris par la confiscation des produits de contrebande et l'arrestation des importateurs coupables d'avoir importé illégalement des marchandises, n'ont pas été bien accueillis à Jérusalem, où l'on a tendance à assimiler la volonté des autorités libanaises de récupérer les recettes perdues du fait de la contrebande au désir de mettre un frein aux importations en provenance d'Israël. Les négociations sur le retrait de l'armée israélienne ont alors été la scène de vigoureuses protestations israéliennes contre les « mesures restrictives visant les négociants libanais qui traitent avec Israël » (3).

Quand on demande à M. Moshe Semadar si Jérusalem accepterait que le gouvernement libanais ouvre des postes de douane le long de la frontière israélienne et dans les ports libanais sous contrôle israélien, il répond par l'affirmative. Mais il prend soin de préciser qu'un accord sur le sort réservé aux produits israéliens serait une condition préalable. Alors que l'avant-projet d'accord cautionné par les Etats-Unis stipule que le problème du commerce entre les deux pays sera discuté et tranché six mois après l'achèvement des opérations de retrait, les précisions données par le haut fonctionnaire israélien signifieraient qu'Israël entend faire de la conclusion d'accords commerciaux avec les Libanais une condition de son dégageant.

Les intérêts des Israéliens et des phalangistes se trouvent en contradiction sur le plan du commerce, dans la mesure où les Phalanges prélèvent un droit de 23 % sur tous les produits qui arrivent au Liban par des ports qu'ils contrôlent. Cet état de choses et le fait que « les hommes d'affaires influents au Liban soient des hommes d'affaires qui commercent avec le monde arabe et que certains d'entre eux soient aussi des hommes politiques chrétiens en vue », pour citer le parlementaire israélien Amnon Linn (4), aident à comprendre pourquoi il ne manque pas de Libanais partisans d'une limitation, voire d'une rupture, des relations commerciales avec Israël. D'autres, qui se recrutent essentiellement - mais pas uniquement - chez les chrétiens, y sont néanmoins hostiles, pour des raisons autant commerciales que politiques.

Outre les importations qui transitent par Haïfa, il y a aussi des primeurs, des aliments industriels, des boissons, des matériaux, de construction et d'autres marchandises d'origine israélienne qui pénètrent en franchise. Dans le cas des primeurs, le Liban ouvre à Israël de nouveaux débouchés, alors que ses

exportations agricoles sont en perte de vitesse, notamment dans la C.E.E.

La compétitivité des exportations agricoles israéliennes au Liban ne tient pas uniquement à ce qu'elles échappent aux droits de douane, mais aussi au fait qu'elles évitent les circuits traditionnels de la commercialisation des primeurs vendus à l'étranger. Agrexco, la société israélienne chargée de cette commercialisation, souhaiterait avoir le monopole des ventes au Liban. Mais il semble que le gouvernement l'en ait empêchée. Dès juin 1982, elle avait pris l'initiative des exportations vers le Liban, expédiant une première cargaison de 120 tonnes d'oignons israéliens. Un an plus tard, la situation était totalement différente, alors que les produits agricoles et les denrées alimentaires représentaient encore plus de la moitié des exportations vers le Liban. M. Moshe Semadar reconnaît qu'au mois de juin dernier Agrexco n'a eu son mot à dire dans aucune des transactions sur les fruits et légumes avec les Libanais. Les autorités israéliennes se sont apparemment aperçues que les services d'Agrexco renchérisse les exportations vers ce pays : elles entendent donc laisser s'établir des liens directs entre acheteurs libanais et producteurs israéliens. Le gouvernement a jusqu'ici préféré fermer les yeux sur les éventuelles fraudes fiscales dont se rendent coupables ses ressortissants impliqués dans de telles transactions et n'a pas accédé à la demande d'Agrexco qui souhaitait voir la frontière libanaise fermée à toutes les exportations agricoles qui n'empruntent pas les circuits réguliers.

(1) *Jerusalem Post*, 18-19 juillet 1983.

(2) *Newsview*, Tel-Aviv, 17 août 1982 ; *Jerusalem Post*, 4 août et 15 septembre 1982 ; *Al Fajr*, Jérusalem, 24 décembre 1982.

(3) *Monday Morning*, Beyrouth, 21-27 mars 1983 ; *l'Orient-le Jour*, 8 et 13 avril 1983 ; *Jerusalem Post*, 12 et 25 avril 1983 et 13 juillet 1983.

(4) *Jerusalem Post*, 29 avril 1983.

Exigences saoudiennes

La crainte d'être submergée par des marchandises israéliennes vendues sous marque libanaise ainsi que par des produits étrangers transitant par Haïfa a conduit l'Arabie Saoudite à interdire temporairement l'importation de certains produits libanais ou étrangers passant par le Liban; deux mois plus tard, les Jordaniens ont pris des mesures similaires. Malgré ces restrictions, l'arrivée de produits agricoles et industriels israéliens n'a pas été facile à surveiller comme en témoigne ce cagnot de 10 kilos d'oignons israéliens découvert sur un marché d'Abou-Dhabi. Alors qu'à l'appui de leur décision les Saoudiens invoquaient le refus de la monarchie de laisser le Liban devenir « dans le monde arabe un centre ou un lieu de passage de tout ce qui pourrait nuire aux Arabes » (5), M. Pierre Gemayel, chef du parti phalangiste, a dénoncé « le manque total de sérieux » de cette sorte de fin de non-recevoir opposée aux demandes israéliennes de normalisation. M. Gemayel a employé un argument assez proche de celui des Israéliens, expliquant que l'interdiction saoudienne était une « affaire superficielle » parce que « nous avons tous besoin les uns des autres dans le monde arabe ».

De tels propos renvoient aux ambiguïtés de certains pays arabes qui ont longtemps toléré la possibilité d'infiltration de marchandises israéliennes par les « ponts ouverts » dans les territoires occupés depuis 1967. Si la Syrie a plusieurs fois mis le holà aux importations en provenance du Liban, en particulier pour les fruits et légumes, il semble que ces restrictions n'aient porté que sur les produits frais et qu'elles n'aient jamais été coordonnées avec celles des Saoudiens et des Jordaniens. A propos des « ponts ouverts », une étude sur les exportations des territoires occupés réalisée en 1972 par le Centre de recherches palestiniennes affirmait que des agrumes israéliens, présentés comme des produits de Gaza, ainsi que d'autres fruits, étaient écoulés en Jordanie pour être réexpédiés vers d'autres pays arabes. M. Moshe Semadar confirme paradoxalement cette allégation lorsqu'il déclare que « nous ne pouvons établir de distinction entre les oranges cultivées dans la bande de Gaza et les oranges israéliennes, pas plus que nous ne pouvons différencier les melons de la région de Djenine [Cisjordanie] des melons israéliens ».

Toutefois, le gouvernement et les milieux d'affaires libanais ne voyaient pas avec la même insouciance que M. Pierre Gemayel l'interdiction saoudienne. Négociants, industriels et sociétés de services libanais étaient en effet lésés par les restrictions temporaires. Ceux qui pratiquent de lucratives activités d'exportation et de réexportation ont vu bloquer une partie de leurs contrats. Selon la Chambre de commerce et d'industrie de Beyrouth, la valeur des exportations libanaises (2,31 milliards de livres libanaises) en février dernier, fut de 22 % inférieure à celle du mois précédent. Quant aux industriels, leur inquiétude venait de ce que l'Arabie Saoudite leur achète la moitié de leur production. Certains industriels libanais du textile ont alors ouvertement demandé que le gouvernement tente d'utiliser la bonne volonté de la communauté

internationale envers le Liban en obtenant des conditions favorables à la réorientation des exportations industrielles vers les marchés occidentaux. Enfin, les sociétés de services telles que Trans-Mediterranean Airways et les transporteurs maritimes libanais virent diminuer leur trafic vers l'Arabie Saoudite (6).

Le président libanais a donc dépêché un émissaire à Ryad, le député Pierre Helou, chargé d'apaiser les craintes de la monarchie. M. Helou transmit à ses hôtes une proposition du ministre de l'économie et du commerce suggérant que des fonctionnaires du consulat saoudien à Beyrouth endossent les certificats d'origine délivrés par les Libanais après « vérification de l'authenticité de l'origine des produits par un fondé de pouvoir saoudien ». Et, au début du mois d'avril, les Saoudiens ont fait volte-face, levant l'interdiction qui frappait les produits libanais. A leur demande, les exportations libanaises devront obligatoirement porter la mention « produit libanais » ou « fabriqué au Liban », ce qui est à coup sûr une protection insuffisante contre l'infiltration de produits israéliens. Quant aux Syriens, la presse israélienne avait annoncé dès février qu'ils ne s'opposaient plus à l'importation de fruits et légumes du Liban (7). Mais, après le redéploiement de l'armée israélienne, ils ont à nouveau fermé leurs frontières aux produits venant du Liban.

Les efforts israéliens pour pénétrer sur les marchés arabes sont aussi anciens que l'État juif. Jusqu'en 1967, les rapports commerciaux triangulaires avaient été le seul moyen pour Israël d'y écouler ses produits par l'intermédiaire de sociétés commerciales établies en Italie, à Malte, en Grèce, à Chypre, en Turquie et ailleurs. Mais la situation s'est améliorée après la guerre de six jours, la Cisjordanie puis le Liban devenant des « ventres mous » du monde arabe. De surcroît, après 1967, la prise de contrôle d'entreprises industrielles israéliennes par des sociétés multinationales américaines, en particulier dans le domaine des technologies de pointe, a ouvert de nouvelles perspectives aux exportations triangulaires. Ainsi avec Tadiran, troisième exportateur industriel de l'État d'Israël et l'un des grands de l'électronique et de la communication mondiales : sa dénationalisation et son absorption par le géant américain General Telephone & Electronics, sous le nom duquel la plupart des produits de Tadiran sont vendus à l'étranger, ont facilité la pénétration de marchés situés dans des pays « auxquels il n'est pas permis de commercer avec Israël », expliquent les dirigeants de l'entreprise. Et ce cas n'est pas unique, s'agissant de la vente de produits électroniques israéliens au monde arabe avec le concours des Américains.

Pour assurer les fondements d'une libre circulation des produits israéliens,

la guerre civile libanaise des années 1975-1976 a été déterminante. Devenus tributaires de l'aide militaire israélienne, les Phalanges et l'enclave méridionale de l'ex-commandant Haddad ont laissé s'accroître, dans les ports libanais qu'ils contrôlaient, le trafic de marchandises non militaires israéliennes. « Les biens de consommation israéliens représentent une grande partie de la consommation dans la zone phalangiste », notait un observateur dès avant l'invasion du Liban (8). Sans doute cette affirmation est-elle excessive, mais M. Yeshayahu Ben Zvi, directeur de la région nord au ministère du commerce et de l'industrie, a reconnu dans le *Jerusalem Post* (29 août 1982) que ces ventes ont atteint près de 5 millions de dollars par an après 1978.

La possibilité pour Israël de consolider une partie de ses gains au Liban dépend très largement des contreparties qu'il réussira à obtenir en échange de son retrait. Néanmoins, l'ancien rédacteur en chef du quotidien égyptien *Al Ahram*, M. Mohamed Heykal, estime que l'équilibre des forces actuel au Proche-Orient est tel qu'il aboutira vraisemblablement à « créer un Liban totalement ouvert aux Israéliens » même si Israël accepte un retrait partiel ou total de ses forces (9). De même, le boycottage arabe d'Israël, qui n'avait jamais été très efficace, est tombé en désuétude. Certes, la légitimation des échanges israélo-libanais, pas plus que la normalisation du commerce israélo-arabe, ne sont pour demain ; mais ni l'une ni l'autre ne sont des conditions *sine qua non* à une certaine stabilisation des échanges.

IGNACIO KLICH.

(5) *L'Orient-le Jour*, 27 février 1983 ; *Saudi Gazette*, Djeddah, 7 mars 1983 ; *Arab Times*, Koweït, 7 mars 1983 ; *Monday Morning*, 10-16 janvier 1983.

(6) *Monday Morning*, 7-13 mars 1983 ; *Revue du Liban*, Beyrouth, 26 mars-2 avril 1983 ; *L'Orient-le Jour*, 15 avril 1983.

(7) Le jour même où la presse libanaise rapportait que le Conseil national des relations économiques extérieures, en la personne de M. Sami Maroun, avait été informé du retournement saoudien, la presse israélienne faisait état de la quatrième expédition vers le Liban de vêtements israéliens qu'un négociant de Beyrouth se chargeait de réexporter vers d'autres pays arabes. Toutefois, les officiels et les hommes d'affaires israéliens sont devenus plus discrets depuis lors quant aux informations relatives au commerce avec le Liban.

(8) Atif Kubursi, *The Economic Consequences of the Camp David Agreements*, Institut d'études palestiniennes, Beyrouth, 1981.

(9) *Monday Morning*, 6-12 décembre 1982.

de Saïda et de Beyrouth conduite par M. Edmond Khoury, qui est aussi consul honoraire d'Autriche à Beyrouth, s'est rendue en Israël à l'invitation du ministre du commerce et de l'industrie, M. Gideon Patt. Bien que ce dernier fût un peu déçu d'apprendre de ses hôtes qu'ils estimaient les prix israéliens « prohibitifs » pour envisager des « importations sur une grande échelle », les besoins immédiats du Liban en sucre, en huile comestible et autres denrées alimentaires se sont traduits par un certain nombre d'accords.

Une autre proposition israélienne revêtit cependant plus d'importance : M. Gideon Patt offrit en effet aux Libanais de mettre à leur disposition à des conditions de faveur les installations portuaires et les aéroports israéliens, afin de canaliser le commerce extérieur du Liban. Comme l'explique M. Moshe Semadar, cette offre avantageuse répondait aux espoirs des Israéliens de transformer Haïfa en un port desservant « le Liban et certaines régions de la Syrie », de même qu'Ashdod « pourrait desservir la Jordanie ». Les bureaux et les lignes téléphoniques de la chambre de commerce de Haïfa furent par la suite mis à la disposition des Libanais ainsi que des laissez-passer de l'armée leur permettant de pénétrer en Israël avec leurs véhicules (2).

Il est apparu depuis que la générosité de M. Gideon Patt sapait les efforts entrepris par le président Amine Gemayel pour venir à bout de la contrebande. La prise de contrôle du dock 5 du port de Beyrouth par l'armée libanaise au début du mois de mars 1983 — qui avait rapporté jusqu'à 5 millions de dollars par mois aux Forces libanaises dominées par les phalangistes — et l'introduction de contrôles dans la région de Beyrouth ont en effet poussé les hommes d'affaires peu disposés à acquiescer des droits de douane au tarif fort à faire passer une plus grande partie de leurs importations par d'autres ports, en particulier par ceux qui échappent à la juridiction de l'armée sur Beyrouth et, entre autres, par Haïfa en Israël. Dès avant, le quotidien libanais *l'Orient-le Jour* (3 mars 1983) estimait que 42,3 % des matières premières et des produits manufacturés transitaient par Israël via Haïfa. Si cette information était exacte, elle témoignerait d'une profonde réorientation du commerce libanais.

Tandis que M. Adel Hamiyeh, ministre libanais des finances, espère recueillir 476 millions de dollars sous forme de droits de douane cette année — soit quatre fois plus qu'en 1982, — la campagne contre la contrebande lancée par le gouvernement a conduit un nombre croissant d'importateurs libanais à se servir d'Haïfa comme port de transit d'où les marchandises peuvent être acheminées par camion à travers la frontière ou transbordées dans une embarcation plus petite à destination de l'un des dix ports qui jalonnent la côte libanaise et ne sont pas encore contrôlés par le gouvernement. Tant que les Israéliens et les Syriens resteront au Liban, les contrebandiers qui agissent en dehors de la région du Grand Beyrouth peuvent ignorer les

mises en garde pratiquement sans effet de l'armée libanaise, qui menace de traduire devant les tribunaux militaires les commerçants trouvés en possession de marchandises illégalement importées et d'engager des poursuites contre les capitaines, les équipages et les agents maritimes de bateaux libanais pris en train de décharger illégalement leur cargaison dans des ports. A Beyrouth, cependant, un délai d'un mois a été donné aux importateurs pour déclarer leurs marchandises introduites illégalement, et les opérations de contrôle ont été entreprises. Mais les efforts pour faire respecter la loi à Beyrouth, y compris par la confiscation des produits de contrebande et l'arrestation des importateurs coupables d'avoir importé illégalement des marchandises, n'ont pas été bien accueillis à Jérusalem, où l'on a tendance à assimiler la volonté des autorités libanaises de récupérer les recettes perdues du fait de la contrebande au désir de mettre un frein aux importations en provenance d'Israël. Les négociations sur le retrait de l'armée israélienne ont alors été la scène de vigoureuses protestations israéliennes contre les « mesures restrictives visant les négociants libanais qui traitent avec Israël » (3).

Quand on demande à M. Moshe Semadar si Jérusalem accepterait que le gouvernement libanais ouvre des postes de douane le long de la frontière israélienne et dans les ports libanais sous contrôle israélien, il répond par l'affirmative. Mais il prend soin de préciser qu'un accord sur le sort réservé aux produits israéliens serait une condition préalable. Alors que l'avant-projet d'accord cautionné par les Etats-Unis stipule que le problème du commerce entre les deux pays sera discuté et tranché six mois après l'achèvement des opérations de retrait, les précisions données par le haut fonctionnaire israélien signifieraient qu'Israël entend faire de la conclusion d'accords commerciaux avec les Libanais une condition de son désengagement.

Les intérêts des Israéliens et des phalangistes se trouvent en contradiction sur le plan du commerce, dans la mesure où les Phalanges prélèvent un droit de 23 % sur tous les produits qui arrivent au Liban par des ports qu'ils contrôlent. Cet état de choses et le fait que « les hommes d'affaires influents au Liban soient des hommes d'affaires qui commercent avec le monde arabe et que certains d'entre eux soient aussi des hommes politiques chrétiens en vue », pour citer le parlementaire israélien Amnon Linn (4), aident à comprendre pourquoi il ne manque pas de Libanais partisans d'une limitation, voire d'une rupture, des relations commerciales avec Israël. D'autres, qui se recrutent essentiellement — mais pas uniquement — chez les chrétiens, y sont néanmoins hostiles, pour des raisons autant commerciales que politiques.

Outre les importations qui transitent par Haïfa, il y a aussi des primeurs, des aliments industriels, des boissons, des matériaux, de construction et d'autres marchandises d'origine israélienne qui pénètrent en franchise. Dans le cas des primeurs, le Liban ouvre à Israël de nouveaux débouchés, alors que ses

exportations agricoles sont en perte de vitesse, notamment dans la C.E.E.

La compétitivité des exportations agricoles israéliennes au Liban ne tient pas uniquement à ce qu'elles échappent aux droits de douane, mais aussi au fait qu'elles évitent les circuits traditionnels de la commercialisation des primeurs vendus à l'étranger. Agrexco, la société israélienne chargée de cette commercialisation, souhaiterait avoir le monopole des ventes au Liban. Mais il semble que le gouvernement l'en ait empêchée. Dès juin 1982, elle avait pris l'initiative des exportations vers le Liban, expédiant une première cargaison de 120 tonnes d'oignons israéliens. Un an plus tard, la situation était totalement différente, alors que les produits agricoles et les denrées alimentaires représentaient encore plus de la moitié des exportations vers le Liban. M. Moshe Semadar reconnaît qu'au mois de juin dernier Agrexco n'a eu son mot à dire dans aucune des transactions sur les fruits et légumes avec les Libanais. Les autorités israéliennes se sont apparemment aperçues que les services d'Agrexco renchérisse les exportations vers ce pays : elles entendent donc laisser s'établir des liens directs entre acheteurs libanais et producteurs israéliens. Le gouvernement a jusqu'ici préféré fermer les yeux sur les éventuelles fraudes fiscales dont se rendent coupables ses ressortissants impliqués dans de telles transactions et n'a pas accédé à la demande d'Agrexco qui souhaitait voir la frontière libanaise fermée à toutes les exportations agricoles qui n'empruntent pas les circuits réguliers.

(1) *Jerusalem Post*, 18-19 juillet 1983.

(2) *Newsview*, Tel-Aviv, 17 août 1982 ; *Jerusalem Post*, 4 août et 15 septembre 1982 ; *Al Fajr*, Jérusalem, 24 décembre 1982.

(3) *Monday Morning*, Beyrouth, 21-27 mars 1983 ; *l'Orient-le Jour*, 8 et 13 avril 1983 ; *Jerusalem Post*, 12 et 25 avril 1983 et 13 juillet 1983.

(4) *Jerusalem Post*, 29 avril 1983.

Les timidités d'une enquête, ou l'art de s'arrêter en chemin

UN livre intitulé *L'essentiel qui manque* (dans le rapport de la commission d'enquête sur le massacre de Sabra et de Chatila), écrit en hébreu, a été publié en octobre en Israël, à l'occasion du premier anniversaire de ces massacres (qui eurent lieu entre le 16 et le 18 septembre 1982). Comme son titre l'indique, c'est une œuvre critique à l'égard de la commission Kahane et, surtout, de ses conclusions.

L'auteur, Shimon Lehrer, licencié de l'université de Jérusalem, juriste, et... commandant de réserve de l'armée israélienne, démontre, à l'aide de données consignées par la commission, que les deux grands responsables de la guerre du Liban et des massacres de Sabra et de Chatila — l'ancien ministre de la défense, le général Sharon, et l'ancien chef d'état-major, le général Eytan — devraient être traduits devant un tribunal, conformément à cinq paragraphes au moins du code pénal israélien de 1977 et de la jurisprudence militaire israélienne de 1955. « *Celui qui prépare un crime ou commande un tel acte à un commanditaire est un complice à part entière. On peut citer maints exemples de criminels qui ont été condamnés comme responsables de crimes ignobles, alors qu'ils restaient tranquilles, loin du théâtre de l'acte* », écrit M. Lehrer en se fondant sur le paragraphe 26 du code pénal israélien. La commission d'enquête elle-même, bien qu'elle prétende que la responsabilité des chefs militaires et civils israéliens est indirecte, reconnaît que l'attitude des juifs de la diaspora, lors des pogromes antijuifs, a toujours été que « *la responsabilité d'actes semblables n'incombe pas seulement à ceux qui ont effectivement commis ces atrocités, mais aussi à ceux qui sont responsables de la sécurité et de l'ordre public, à ceux qui auraient pu empêcher les troubles et n'ont pas rempli leurs obligations à cet égard* » (paragraphe 71 du rapport de la commission Kahane).

L'auteur se limite, dans son ouvrage, à traiter l'affaire uniquement d'après les données fournies par la partie du rapport rendue publique. Elles suffisent, à son avis, à montrer les contradictions ainsi que la distorsion entre de nombreux faits inclus dans le rapport et ses conclusions. Shimon Lehrer n'a pas estimé nécessaire de mentionner les lacunes du rapport de la commission, par exemple le fait que celle-ci n'ait pas entendu les témoignages de Palestiniens et de Libanais et ne se soit pas rendue sur les lieux du massacre, ce qui l'a amenée,

notamment, à avoir des doutes sur la visibilité des opérations à partir du toit où se trouvait le commandement israélien qui donnait sur les deux camps palestiniens, ou à ignorer le massacre perpétré à l'hôpital Akka, au sud de Chatila (1).

Toujours en se fondant sur le rapport lui-même, Shimon Lehrer prouve que les généraux Sharon et Eytan connaissaient très bien les caractéristiques de l'unité phalangiste Elie Hobeika, spécialisée dans les massacres et qui n'avait jamais pris part aux combats. C'est elle qui avait été envoyée dans les camps palestiniens.

Par AMNON KAPELIOUK

L'auteur cite sept passages différents du rapport démontrant que l'entrée des phalangistes dans les camps palestiniens devait inéluctablement mener à des massacres. En outre, des informations sur ces massacres sont arrivées au commandement israélien avancé, qui se trouvait à 200 mètres des camps, juste après le début du carnage. Aucune mesure n'a été prise pour l'arrêter. Le chef d'état-major israélien, le général Eytan, toujours selon le rapport de la commission d'enquête, a permis aux phalangistes de remplacer les troupes se trouvant déjà dans les camps par d'autres troupes. Et cela au cours de la deuxième journée du massacre. Malgré tout, écrit Shimon Lehrer, la commission a été indulgente à leur égard dans ses réquisitions : « *Sharon et Eytan, qui en veulent à la commission, devraient en fait la remercier* », écrit-il.

SA conclusion inévitable, concernant la responsabilité des deux généraux, est la suivante : il y avait au moins un consentement muet de leur part pour un « *massacre contrôlé* » ou, comme le dit le rapport lui-même, en traitant le cas du général Eytan : « *Il croyait qu'en fin de compte les excès des phalangistes ne prendraient pas de grandes proportions*. » C'est ainsi que l'auteur interprète les termes utilisés par les militaires israéliens lorsqu'ils ont déclaré que les phalangistes avaient « *agi au-delà de ce qu'on espérait* » et qu'ils avaient « *exagéré* ».

Shimon Lehrer accorde une importance particulière à ce qui s'est passé lors de la rencontre du chef d'état-major avec le commandement phalangiste, le deuxième

jour du carnage. Le général Eytan n'a pas posé de questions, n'a pas demandé d'éclaircissements alors qu'il savait que des « *irrégularités* » avaient eu lieu dans les camps (et c'est pour cela, d'ailleurs, qu'il avait été invité sur place par le commandement israélien à Beyrouth).

Le comportement du chef d'état-major lors de la rencontre au siège du commandement des phalangistes soulève des « *points d'interrogation qui n'ont pas d'explications valables* », dit la commission d'enquête (paragraphe 81). Or, souligne Shimon Lehrer, la commission évite de tirer la seule conclusion valable, à savoir que le chef d'état-major ne s'opposait pas aux « *excès* » des phalangistes. Elle constate que « *les commandements phalangistes pouvaient avoir acquis l'impression, à partir des paroles du chef d'état-major et de sa décision de leur fournir des bulldozers, qu'ils étaient libres de continuer leur opération dans les camps sans interférence, jusqu'au samedi matin* » (18 septembre 1982).

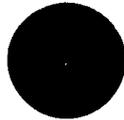
Deux chapitres sont consacrés au « *rapport mensonger* » des généraux Sharon et Eytan, cela également en se fondant uniquement sur le rapport de la commission d'enquête. En ce qui concerne le premier ministre de l'époque, M. Menahem Begin, l'auteur du livre ne le considère pas comme responsable direct. Selon lui, il n'était pas au courant du projet de faire entrer les phalangistes dans les camps palestiniens avant le début de l'opération. Les généraux Sharon et Eytan ne l'en ont pas informé pour éviter une éventuelle opposition de sa part. En revanche, Shimon Lehrer dénie toute crédibilité au chapitre du rapport qui blanchit presque complètement le Mossad (services secrets israéliens) alors que les données du rapport lui-même montrent que les représentants du Mossad ont pris part à tous les contacts concernant l'entrée des phalangistes dans les camps, avant et au moment du carnage. C'est le représentant du Mossad qui a recommandé de fournir des bulldozers aux phalangistes, bulldozers qui devaient être utilisés pour la destruction des maisons et pour enterrer les cadavres.

Le « *chapitre Sabra et Chatila* » n'est pas encore conclu, constate finalement Shimon Lehrer.

(1) Voir notre article « *Les insuffisances de l'enquête israélienne sur les massacres de Sabra et de Chatila* », *le Monde diplomatique*, juin 1983.

Le massacre de Sabra et Chatila

QUI EN PORTE LA RESPONSABILITE:
LES PHALANGISTES, ISRAEL,
PEUT-ETRE L'ADMINISTRATION US



C'est sous ce titre que le Conseil mondial de la paix a publié le rapport rédigé par Bahig Nassar, secrétaire du CMP, à l'occasion du premier anniversaire du massacre. Le rapport se base sur le document officiel israélien (le «Rapport final de la Commission israélienne d'enquête sur les événements dans les camps de réfugiés à Beyrouth», dit le rapport Kahan). Nous en reproduisons ci-après de larges extraits.

Les événements qui ont précédé le massacre

Le 21 août 1982, le premier contingent de la résistance palestinienne a quitté Beyrouth pour Larnaca, à Chypre. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, quittait Beyrouth le 30 août. Deux jours après son départ, deux événements importants ont eu lieu:

- Bachir Gemayel, le nouveau président élu du Liban, s'est rendu en secret à Israël pour y rencontrer Begin, Sharon et Shamir. Il a refusé la demande pressante des dirigeants israéliens de conclure un traité de paix Israël-Liban. Il se rendait pleinement compte qu'il ne serait pas acceptable en tant que président de tout le Liban s'il signait un tel traité face à la force opposition de la majorité musulmane et de toutes les forces patriotiques.

- Le président Reagan a annoncé ses propositions pour la solution de la question palestinienne. Les propositions américaines déniaient au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant et refusaient de reconnaître l'OLP, mais elles ne répondaient ni pleinement ni ouvertement à l'objectif final du gouvernement Begin - l'annexion de la rive occidentale et de la bande de Gaza.

Les principaux buts politiques de l'invasion israélienne au Liban étaient loin d'être atteints. Pour éviter d'entrer dans une impasse, la situation politique devait subir quelques changements et la période suivante a été le témoin des événements suivants:

- Les unités militaires américaines, ainsi que le reste de la force dite multinationale de la paix ont rapidement quitté Beyrouth le lundi 13 septembre avant le jour le départ prévu.

- Le lendemain, le 14 septembre, Bachir Gemayel a été assassiné. Il faut noter que la radio et la presse phalangistes n'ont accusé aucuns des ennemis politiques de Bachir (les Syriens, les Palestiniens ni les forces patriotiques libanaises) de ce crime.

- Immédiatement après l'assassinat de Bachir, Begin et Sharon ont décidé d'envoyer la FDI (force de la défense israélienne) occuper Beyrouth-Ouest. Comme l'a déclaré Begin, l'objectif de cette décision était de «protéger les musulmans de la vengeance des phalangistes».

- Or, le lendemain matin (le 15 septembre), Sharon se mettait d'accord avec Eitan, chef d'état-major, au sujet de l'entrée des phalangistes dans Sabra et Chatila. L'état-major général et le commandant en chef des milices phalangistes ont discuté de l'entrée dans les camps le jour même avec les officiers de rang israéliens.

- Le jeudi 16 septembre, vers midi, la FDI occupait tout Beyrouth-Ouest et encerclait les camps.

- Le même jour à six heures de soir, les phalangistes entraient dans les camps. Exprimant son opinion sur les milices phalangistes, il a déclaré au cabinet qu'«il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est la revanche et elle sera terrible».

C'est ainsi que le massacre a commencé.



Après le massacre de Sabra et Chatila: Pendant de longues heures les femmes palestiniennes cherchaient des membres de leur famille parmi les dépouilles des victimes



La vie à Sabra aujourd'hui

Ils étaient pleinement conscients des conséquences

Le rapport de Bahig Nassar cite cinq passages du rapport Kahan qui prouvent formellement que les dirigeants et généraux israéliens étaient pleinement conscients que l'entrée des phalangistes dans les camps de Sabra et Chatila déclencherait un massacre. Citons-en quelques extraits:

«Le lien entre les forces chrétiennes et l'Etat d'Israël s'est établi peu après le début de la guerre civile... Entretemps, un nombre considérable de réunions a eu lieu entre les dirigeants des milices phalangistes et les représentants du gouvernement d'Israël et la FDI». «Pendant les réunions des chefs du Mossad avec Bachir Gemayel ils ont entendu de sa bouche des choses qui ne laissaient aucun doute que ce dirigeant phalangiste avait l'intention de supprimer le problème palestinien au Liban dès son succession au pouvoir – même s'il fallait employer des méthodes aberrantes à l'encontre des Palestiniens au Liban. Des remarques similaires ont été proférées par d'autres dirigeants des milices phalangistes».

D'après l'information qu'Eitan a donnée à une réunion du cabinet israélien, le jeudi 16 septembre, il était clair que les Américains (l'ambassadeur, M. Draper) avaient également été informés de l'opération et qu'ils étaient conscients de ses conséquences:

«Je l'ai dit à Draper aujourd'hui (à propos de la revanche des phalangistes – note de l'éditeur) et il a dit qu'il y avait une armée libanaise, etc. Je lui ai déclaré qu'il suffisait qu'aux obsèques de Bachir Amin, son frère, ait prononcé le mot de «revanche», que cela en soi était assez. C'est une guerre que personne ne pourra arrêter».

Bien qu'ils aient été pleinement conscients des conséquences de l'entrée des phalangistes dans les camps, le Premier ministre israélien et le Cabinet ont refusé de prendre des mesures pour l'empêcher.

Qui a donné l'ordre?

Le rapport Kahan fournit une quantité suffisante de matière pour répondre à la question. En voici un extrait:

«Du poste de commandement avancé, le ministre de la Défense (Sharon – note de l'éditeur) s'est rendu au quartier général des phalangistes. Un procès-verbal a été fait de la réunion à laquelle participaient plusieurs commandants phalangistes ainsi que le ministre de la Défense, le directeur du service du renseignement militaire, le chef des services de la sécurité générale et les représentants du Mossad. A la réunion, le ministre de la Défense a affirmé, entre autres, que la FDI se chargerait des points focaux et des jonctions à Beyrouth-Ouest, mais que l'armée phalangiste devrait également entrer dans Beyrouth-Ouest à la suite de la FDI et que les commandants phalangistes devraient rester en contact avec le général de division Drori, le commandement général du Nord, au sujet des modes d'opération.» Un document a été rédigé comportant les directives de Sharon concernant l'opération dans les camps. A l'alinéa les directives disent:

«Un seul élément, et c'est la FDI, commandera les forces de la région. Quant à l'opération dans les camps, il faut envoyer les phalangistes».

Informant le cabinet israélien su sujet des opérations à Beyrouth-Ouest et dans les camps, Eitan, chef de l'état-major, a dit que les camps étaient encerclés «par nous», que la force de défense israélienne «assurera qu'ils (les phalangistes) n'échouent pas dans leur opération», que les phalangistes l'accompliront «leurs méthodes» et que «nous pouvons leur donner des ordres alors qu'il était impossible de donner des ordres à l'armée libanaise».

Ils savaient ce qui se passait

Le jeudi 16 septembre à 20h 40 une réunion

s'est tenue au poste de commandement avancé de la FDI pour complément d'informations. Divers officiers de la FDI y ont pris part, conduits par le général de brigade Yaron. L'officier divisionnaire du renseignement israélien a dit: «Il me semble qu'il n'y a pas de terroristes dans ce camp». Quand il a commencé à parler du massacre, il a été interrompu par Yaron.

Jusqu'à la fin on a conservé cette même attitude de «non intervention». Eitan s'est rendu à Beyrouth Ouest le vendredi après-midi. Il a de nouveau reçu des informations à propos des massacres et les a rapportées au ministre de la Défense à son retour en Israël. Cependant, il a exprimé sa satisfaction au sujet de l'opération et a déclaré aux phalangistes: «Vous avez fait du bon travail». Eitan a également fourni aux phalangistes un tracteur pour démolir quelques bâtiments dans les camps. Au lieu de donner l'ordre de la cessation immédiate des massacres, Eitan et Sharon ont accepté la proposition des phalangistes de terminer l'opération le samedi matin.

Shamir, ministre des Affaires étrangères, a été informé vendredi à 11h 45 à propos du carnage dans les camps, mais l'affaire ne le préoccupant nullement, il a refusé de prendre les mesures à cet effet:

«Comme on vient de le dire, des informations concernant les choses insolites qui se sont passées dans les camps circulaient parmi les officiers du poste de commandement avancé dans le courant de la nuit et dans la matinée du vendredi et elles sont parvenues aussi à d'autres officiers et soldats de la FDI se trouvant dans la région. Vers 8h, le journaliste M. Ze'ev Schiff a reçu d'un homme dont il a refusé de révéler l'identité une information provenant de l'état-major général de Tel Aviv à propos d'un massacre dans les camps... Il a essayé de vérifier l'information auprès du service de renseignement militaire et des opérations, de même qu'auprès du Mossad, mais sans recevoir de confirmation, seulement le commentaire: «Il se passe quelque chose». A 11h, M. Schiff a rencontré le ministre Zipori et lui a parlé de l'information qu'il avait reçue. Vers

11h15, le ministre Zipori a appelé le ministre des Affaires étrangères, M. Yitzhak Shamir et lui a parlé de l'information reçue de M. Schiff. D'après le témoignage du ministre Zipori, il aurait dit au téléphone à M. Shamir qu'il avait reçu des informations selon lesquelles les phalangistes «procédaient à un carnage» et aurait demandé au ministre Shamir de vérifier la chose avec les gens qui se trouvaient auprès de lui à l'instant et dont la visite prévue était connue du ministre Zipori (les représentants des Etats-Unis - note de l'éditeur). D'après M. Schiff, le ministre Zipori aurait dit dans cet entretien que «l'on était en train de tuer dans les camps» et aurait ajouté «qu'il valait mieux vérifier par d'autres canaux». Nous avons entendu une version différente de la bouche du ministre Shamir... Dans son témoignage, il a déclaré que dans la mesure où il pouvait se rappeler, dans la conversation les mots massacres ou carnage n'avaient pas été mentionnés. D'après lui, le ministre Zipori ne lui avait pas demandé de jeter un coup d'oeil sur la question, il ne pensait pas qu'il parlait de massacre. Il avait plutôt l'impression que l'objectif principal avait été de l'informer des pertes infligées à la FDI, de sorte qu'il n'a rien vérifié et qu'il n'a pas donné d'ordre au personnel du ministère des Affaires étrangères pour vérifier l'information.

Le Premier ministre Begin a disparu après la réunion du cabinet jeudi soir. Ce n'est que lorsque l'information sur le massacre a été publiée dans les médias du monde entier qu'il a commencé à prendre contact.

Conclusions

Les enquêteurs sur les crimes doivent s'occuper des témoignages des victimes. En général, c'est le premier pas à faire pour tirer des conclusions valables.

Il est curieux que le rapport Kahan n'ait pas, pour des raisons connues de ses seuls membres, tenté d'interroger les survivants à propos du massacre. Interviewé par des reporters qui ont pénétré dans les camps après le massacre, les survivants ont apporté des témoignages de la présence de nombreux Israéliens dans les camps pendant le massacre.

A juste raison, la commission israélienne a examiné l'attitude politique et idéologique des milices phalangistes envers les Palestiniens pour prouver leur intention de tuer en vue d'obtenir l'exode des Palestiniens du Liban. Cependant, la commission n'a pas enquêté sur les attitudes politiques et idéologiques des dirigeants israéliens. Ces derniers ont aussi l'intention de chasser les Palestiniens. Ils l'ont prouvé à plusieurs fois par des massacres ou par des invasions militaires et ils ont des plans pour chasser, le cas échéant, les Palestiniens de la rive occidentale et de Gaza afin d'y établir encore plus de villages et d'annexer de nouveaux territoires.

La commission a énoncé sa propre doctrine de «responsabilité indirecte» parce que les forces israéliennes n'avaient pas commis ce crime et qu'elle ne se trouvaient pas sur le lieu à ce moment-là.

Cependant, les preuves fournies par la commission suffisent à prouver que les dirigeants israéliens sont entièrement responsables du massacre de Sabra et Chatila.

Pour finir, il faut également noter que l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Draper, et d'autres personnalités américaines étaient dès le début en possession d'informations détaillées à propos du massacre, mais qu'ils n'avaient rien entrepris tant qu'il n'avait pas été commis. Le massacre a ensuite servi de prétexte à la présence continue des Marines américains ainsi que de la force multinationale au Liban.

Un scénario subtil avait été mis en place pour manipuler la situation à Beyrouth dans l'intérêt de la politique américaine depuis que la force multinationale avait quitté la ville (alors que de nombreux groupes politiques et sociaux du Liban considéraient sa présence comme une occupation et demandait son retrait) jusqu'au massacre de Sabra et Chatila (alors que ces mêmes groupes pressaient pour le retour de la force multinationale). En dernière analyse, l'administration américaine était la seule à qui le massacre a profité. Une commission internationale doit être nommée pour enquêter sur la responsabilité de l'administration américaine.

Un an après le massacre, ceux qui ont eu la chance d'y survivre se sont inclinés devant la tombe commune des victimes de Sabra, le 17 septembre



La politique de ruines, les ruines d'une politique

LA SITUATION AU PROCHE-ORIENT VUE PAR LA PRESSE DE L'OUEST

La Conférence de Genève sur la Palestine, l'anniversaire du plan Reagan pour le Proche-Orient, la démission de Menachem Begin de la fonction de Premier ministre d'Israël, le redeclenchement de la guerre civile au Liban et l'ingérence militaire croissante des Etats Unis dans ce pays - tels étaient les facteurs qui ont déterminé la recrudescence de l'intérêt de la grande presse de l'Ouest pour cette région. L'impression que l'on a en lisant les dépêches des agences de presse et les commentaires publiés dans les journaux est que la politique poursuivie par Israël et son principal mécène, les Etats Unis, se trouve dans une impasse. La politique d'expansion dont un des actes a commencé en juin dernier par l'agression commise par Israël à l'égard du Liban et a culminé par le massacre des réfugiés palestiniens dans les camps de Beyrouth-Ouest, a échoué. Nous sommes également les témoins d'efforts pour ouvrir, sur ces mêmes ruines, un nouvel acte de la même pièce. Cette conclusion découle de ce qu'écrivent les journaux et de ce qu'admettent les journalistes. Mais peu de gens osent le formuler à voix haute; il est encore plus difficile pour la majorité des journalistes et des médias intéressés de montrer du doigt les principaux fauteurs.

"L'initiative de paix" de Ronald Reagan: un four
Le premier anniversaire du projet de "solution pacifique de la situation au Liban et au Proche-Orient" présenté à grand renfort de publicité par le président des Etats-Unis le 1er septembre 1982 a donné lieu à divers commentaires, remarquables par leur réalisme. Gregory Nokes de l'agence AP a constaté que cette initiative a essuyé un échec flagrant. D'après l'auteur, il n'a pas été possible de résoudre les principales causes du conflit entre Arabes et Israéliens, comme le promettait Reagan, surtout parce qu'Israël a voulu ignorer les tentatives du gouvernement américain et ne s'est pas laissé convaincre à quitter rapidement le Liban et à cesser de contruire des villages sur les territoires arabes occupés. L'auteur cite des "personnalités officielles des USA" selon lesquelles le temps travaille en faveur d'Israël, car celui-ci raffermi avec acharnement sa domination sur la rive occidentale du Jordan en élargissant ses colonies. L'espoir qu'il se retire jamais, pensent-ils, est repoussée à l'infini. L'entrée d'Israël dans

*Un petit Palestinien
du camp de réfugiés
de Bnaï-al-Chamall*



Beyrouth-Ouest en septembre 1982 a été un nouveau coup porté à l'accord tacite (apparemment donné aux USA) de n'en rien faire. La déclaration suivante de Reagan comme quoi cet acte d'Israël avait été provoqué par les attaques de la milice de gauche dans Beyrouth-Ouest, aurait, d'après d'autres personnalités officielles, a fait beaucoup de tort à la renommée des Etats Unis dans le monde arabe, quinze jours à peine après la proclamation de l'initiative. Quelques jours après, cette intervention d'Israël a été suivie du massacre de Sabra et Chatila par les forces chrétiennes de droite, alors que les Israéliens surveillaient les abords de ces camps de réfugiés.

Le *New York Times* a publié un article d'Anthony Lewis «Le plan Reagan pour le Proche-Orient a lamentablement foiré», où il constate qu'il est rare qu'une grande initiative présidentielle en matière de politique extérieure échoue si totalement. Il constate qu'au début de juin dernier les Israéliens savaient que les Etats Unis n'auraient pas de grandes objections contre l'opération en préparation. A l'avis de l'auteur, c'était une grosse erreur de penser amener la Syrie à quitter le Liban en cas d'accord entre Israël et le Liban, chose que ne pouvait prendre au sérieux ceux qui avaient la moindre notion de la question du Proche-Orient. Le dernier acte de ce genre était, d'après Lewis, le veto des Etats Unis contre la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui condamnait la construction de villages israéliens sur la rive occidentale occupée du Jordan. Le roi Hussein de Jordanie que la diplomatie américaine considérait comme un important allié dans la réalisation de leurs plans avait trouvé ce veto «dangereux et revoltant».

Un voile sur la responsabilité d'Israël et des USA
De telles critiques que l'on ne peut qualifier que de virulentes sont minorité dans le flux des considérations et commentaires publiés. Jusqu'ici, elles n'ont pas reçu de réponse sérieuse de la part de ceux qui d'habitude sont les défenseurs de la politique du gouvernement américain en place. Ces critiques ont aussi leurs limites; elles constituent un appel à une autre politique des Etats-Unis, mais laissent intactes certaines questions de fond. Pourquoi les Etats-Unis soutiennent-ils de toutes leurs forces Israël qui leur cause tant de difficultés, qui en fait les ridiculise, qui a un comportement expansionniste (les commentateurs politiques de l'Ouest savent se tenir; jamais ils n'emploieraient dans ce cas le terme d'agression), qui fait échec à leurs initiatives de paix?

Quels sont les intérêts sociaux que représente cette sympathie durable? N'est-ce pas là que se cache la principale source de l'agressivité israélienne?

La réponse est claire, mais peu agréable à l'oreille de ceux que cela concerne. C'est la raison pour laquelle on trouve souvent dans les médias des tentatives de balyaer le problème par une contre-attaque. Un an s'est écoulé depuis l'agression et les massacres israéliens, l'indignation s'est dissipée - l'homme a une telle propension à oublier - pourquoi ne pas essayer de rejeter la faute sur les victimes?

Ainsi raisonne Philippe Noury du *Figaro*. Il parle de l'impuissance politique des Palestiniens, de la maladresse et du fanatisme du monde arabe, de son manque d'empressement à accepter les propositions américaines, du fait qu'étant donné le caractère de l'OLP, Israël n'a d'autre choix que l'annexion. Ce monsieur du *Figaro* instille dans l'esprit du public des idées qui rappellent dangereusement les opinions des racistes sud-africains, sans parler de leur prédécesseurs à la croix gammée: étant donnée le caractère des Arabes il faut occuper leurs territoires et les civiliser.

La mort d'un mythe...

Les événements de l'année dernière ont clairement montré le non fondé du mythe disséminé par le gouvernement israélien et repris par la majorité des médias de l'Ouest: le mythe des Palestiniens, cause de tous les maux. Tel était le principal argument dont Begin et Sharon s'étaient servis pour justifier tout d'abord «l'opération limitée Paix en Galilée», quelques jours plus tard la nécessité d'élargir l'opération au-delà de la zone de sécurité originale, ensuite le blocus et le bombardement bestial de Beyrouth-Ouest, puis son occupation.

Les combattants de l'OLP ont quitté Beyrouth, les civils de Sabra et Chatila ont été assassinés. Pendant un certain temps Tel Aviv retentissait des cris de victoire: l'OLP avait reçu un coup dont elle ne se remettrait plus. Mais ni le calme ni la paix n'y ont succédé, des troubles d'une intensité croissante ont commencé à éclater. «La responsabilité des Israéliens dans ce drame est particulièrement lourde», ainsi *Le Monde* commentait-il les combats qui avaient éclaté au début de septembre. «Ils sont partis du Chouf sur la pointe des pieds, comme s'ils n'avaient aucune responsabilité dans la grave détérioration de la situation dans la montagne. Ce sont eux pourtant qui ont permis aux milices phalangistes de revenir, il y a plus d'un an, dans le Chouf. Et ce sont eux qui ont ensuite réarmé et renforcé les milices druzes pour leur permettre de s'opposer aux forces chrétiennes. L'optimisme de certains commentateurs repose sur l'espoir que le Liban reprendra son aspect d'avant l'agression israélienne: «L'opinion qui prédomine parmi les analystes est qu'on reviendra aux conditions qui existaient dans le pays pendant une bonne partie de la période qui s'étend entre 1975, lorsque la guerre civile a éclaté, et l'année dernière quand les Israéliens sont arrivés», reconforte Richard Bernstein du *New York Times Service*.

... et l'apparition d'un mythe nouveau

Tant pis si un de nos tours a été éventé nous en trouverons un autre, voilà ce que certains se sont apparemment dits et c'est ainsi qu'à la mort du mythe des méchants Palestiniens naît celui des méchants Syriens. «La Syrie détient l'atout pour la paix au Liban» affirme le titre d'un article signé Joyce R. Starr du bastion du néo-conservatisme - le Centre des études stratégiques et internationales de l'Université de Georgetown aux Etats-Unis, article paru dans *l'International Herald Tribune*. Il cite les paroles du commandant de la Force multinationale américaine au Liban selon qui la principale et plus grande menace pour le Liban est la Syrie et il critique le gouvernement des Etats-Unis pour son comportement trop amical envers la Syrie. Il constate également que la grande tension au Liban conduira, à l'avis de nombreux experts, à la guerre entre la Syrie et Israël; Israël est au courant et se tiendra prêt.

Ce n'est pas une voix isolée. Comme s'il prédisait la déclaration du Pentagone publiée quelques jours plus tard au sujet du renforcement de la présence militaire américaine au Liban qui était «un message à la Syrie», Amos Perlmutter du *New York Times* appelle aussi à une expédition punitive. Traduit en langage courant, cela signifie une tentative d'intimidation envers la Syrie qui est elle-même victime de l'agression israélienne, en même temps qu'un barrage, sur la voie d'une expansion ultérieure d'Israël. Toutes les déclarations analogues tentent de justifier et de préparer psychologiquement, après l'échec du plan Reagan, un nouveau tour dans le match dont le Liban et tout le Proche-Orient sont l'enjeu.

L'opinion politique mondiale soutient les Palestiniens

Cette préparation psychologique ne sera sans doute pas facile; l'opinion mondiale ne voudra pas se laisser mettre des lunettes déformant sa vision du principal problème du Proche-Orient. La Conférence sur la question palestinienne, tenue à l'initiative de l'ONU fin août et début septembre à Genève le prouve. Des délégations d'environ 140 pays, l'OLP, les représentants de divers organismes de l'ONU et une bonne centaine d'organisations internationales et nationales y ont pris part. La conférence était boycottée par les Etats-Unis et Israël, plusieurs Etats de l'Ouest n'y ont envoyé que des observateurs, ce qui somme toute n'a fait que confirmer leur isolement international en la matière et n'a pas réussi à diminuer la représentativité de la conférence. Celle-ci a adopté la Déclaration de Genève sur la Palestine dans laquelle les gouvernements participants établissent que la cause principale de la situation actuelle au Proche-Orient est le fait qu'Israël et ceux qui soutiennent sa politique d'expansion nient les droits inaliénables du peuple palestinien. La solution équitable de la question palestinienne est, d'après la déclaration l'élément clef pour restaurer la paix au Proche-Orient. Les droits légitimes du peuple palestinien doivent être garantis sur la base de la résolution de l'ONU du 22 novembre 1947 qui confirme le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant. La déclaration rappelle, entre autres, la nécessité, d'obtenir le retrait des troupes israéliennes installées sur les territoires occupés depuis 1967, Jérusalem comprise.

La conférence a également adopté un vaste programme d'action ou l'on propose à la prochaine, trente-huitième session de l'Assemblée générale de l'ONU d'organiser une Année de la Palestine en vue de mobiliser l'opinion mondiale et d'assurer le soutien à l'application de la déclaration et du programme d'action.

Ces conclusions de la conférence qui expriment le large consensus international sur un problème d'une telle importance constituent aussi un appel réitéré aux médias. On pourrait avancer comme argument la complexité et les contradictions de la situation qui admet les vues les plus diverses, on peut parler d'intérêts divers plus ou moins légitimes qui déterminent l'approche de telle ou telle rédaction. Soit. Mais il y a aussi les droits fondamentaux d'un peuple, le droit fondamental des nations à vivre dans la paix, exprimés dans les principes rappelés de nouveau par la Conférence de Genève sur la Palestine. Ces droits doivent être défendus, il faut même aider à trouver les voies conduisant à leur réalisation. Il faut aussi démasquer les tours de passe-passe de ceux qui cherchent à les saper, à les discréditer. C'est aussi à cela que l'on reconnaît le journaliste qui est à la hauteur de ses responsabilités.

R. P.

LE JOURNALISTE
DEMOCRATIQUE

NOV. 83.

L'amélioration des relations de l'Égypte avec Israël demeure fragile

Correspondance

Le Caire. — Les relations entre l'Égypte et Israël, gelées depuis l'invasion du Liban par l'armée israélienne, en juin 1982, pourraient aborder une nouvelle phase à l'issue de la visite impromptue au Caire, les 9 et 10 novembre, de M. David Kimche, secrétaire général du ministère israélien des affaires étrangères.

La visite de quarante-huit heures de M. Kimche a, à tout le moins, confirmé qu'un coup d'arrêt a été donné à la détérioration des relations bilatérales. On estime au Caire que cette visite — fruit d'une initiative commune — a permis de renouer le dialogue politique entre hauts responsables des deux pays. Selon le communiqué publié à l'issue de l'entrevue de M. Kimche avec le général Kamal Hassan Ali, vice-président du conseil chargé des affaires étrangères, les entretiens ont porté sur les questions du litige frontalier de Taba (1 kilomètre carré sur le golfe d'Akaba, près d'Eilat), sur les négociations sur l'autonomie palestinienne prévue par les accords de paix israélo-égyptiens et sur les échanges commerciaux et touristiques.

La situation au Liban, qui a aussi été abordée, n'a toutefois pas été au centre des entretiens, indique-t-on de source israélienne au Caire. Les conditions posées par le Caire pour le retour de son ambassadeur à Tel-

Aviv, rappelé en septembre 1982, sont toujours : la mise au point d'un calendrier précis pour retrait israélien du Liban, la reprise des négociations sur Taba et l'enregistrement de progrès dans la situation des arabes des territoires occupés en vue d'une reprise des négociations sur l'autonomie palestinienne.

Les pourparlers sur le litige frontalier avaient été interrompus en mars à la suite de l'exigence par Israël de la tenue des réunions à Jérusalem et le rejet par le Caire de cette condition. Quant aux relations commerciales, qui avaient chuté de 30 % en 1982, elles ont connu une certaine amélioration à la suite de la visite en Égypte du ministre israélien de l'énergie, en août. Le responsable israélien venu pour négocier une augmentation des importations par l'État hébreu de pétrole égyptien du Sinaï (plus de deux millions de tonnes par an) avait été reçu par le président Moubarak.

Malgré l'annonce au Caire de la prochaine visite d'un haut responsable égyptien en Israël pour « poursuivre le dialogue », on estime ici qu'il est prématuré de se livrer à des conjonctures sur l'avenir des relations entre les deux pays, la situation au Liban pouvant à tout moment remettre en cause les progrès réalisés.

Le Soudan en mal de stabilité

I. - Le jeu du maréchal

Khartoum. - Les portraits du président Nemeiry, revêtu de son uniforme de maréchal, ornent tous les bureaux des ministères et des administrations publiques, les halls des grands hôtels et la plus petite des échoppes de Khartoum. Les deux seuls quotidiens paraissant au Soudan - *Al Ayyam* et *Al Sahafa* - consacrent l'essentiel de leur première page aux déclarations et décrets du « président-dirigeant », généralement mis en relief par un titre s'étendant sur six colonnes. Les présentateurs de la radio et de la télévision égrènent sans se lasser, au début de leurs bulletins d'informations, les moindres faits et gestes du chef de l'Etat, qui, le 24 mai dernier, a été reconduit dans ses fonctions présidentielles pour un nouveau mandat de six ans avec 99,6% des voix exprimées.

Des élections sans surprise, puisque nul n'avait osé s'opposer au « *candidat unique de la nation* ». Au fil des ans et à la faveur d'épurations et remaniements successifs, le président Nemeiry a fait le vide autour de lui. Il est à la fois le chef de l'Etat et celui du gouvernement, le président du parti unique, l'Union socialiste soudanaise (U.S.S.), le commandant en chef de l'armée et le président de l'Agence d'informations soudanaise. Il « *régit et gouverne* » en s'appuyant sur une coterie de ministres et de conseillers personnels qu'il nomme et démet au gré des circonstances et qui ne prennent aucune décision sans lui demander au préalable son avis. L'esprit populaire soudanais, toujours en verve malgré les vicissitudes de la vie quotidienne, a résumé cette situation par une phrase faussement respectueuse : « *Notre président est entouré de conseillers à qui l'on conseille de ne rien conseiller.* »

Tous nos interlocuteurs, même ceux qui occupent des positions officielles, sont d'accord : le président Nemeiry n'aime pas partager le pouvoir et ne supporte pas les critiques. Il est sincèrement persuadé de détecter la vérité et ne revient pas sur une action entreprise, même si celle-ci paraît devoir déboucher sur des situations impossibles. Tous ceux qui, au sein de son entourage, ont paru prendre un certain poids dans la vie politique du pays ont été impitoyablement écartés du pouvoir, exilés à l'étranger, renvoyés dans leur campagne natale ou bien promus à des postes honorifiques. D'où l'incroyable « *valse des vice-présidents de la République* » qui a jalonné les quatorze années de règne de M. Nemeiry.

La tentative de réconciliation nationale qu'il avait ébauchée avec l'opposition en 1977 s'est terminée en queue de poisson. M. Sadek el Mahdi, chef du parti Oumma et guide spirituel de la puissante secte musulmane des Ansars que nous avons rencontré avant son arrestation (*le Monde* daté 2-3 octobre), a perdu toutes ses illusions sur la possibilité d'un dialogue avec le régime. Il est particulièrement amer et se plaint des « *méthodes personnelles et autocratiques* » du chef de l'Etat qui, dit-il, ont fermé la porte à toute possibilité de discussion raisonnable. Le chef des Ansars se réfère de toute évidence à la « *malheureuse affaire* » des magistrats révoqués par le président Nemeiry au début de juin. Une affaire qui est devenue le grand scandale de l'année, puisque tout l'appareil judiciaire soudanais a été paralysé pendant près de trois mois à la suite d'un « *coup de colère* » du président.

Le chef de l'Etat avait-il des comptes à régler avec les magistrats soudanais qui s'étaient montrés jusque-là rétifs à l'égard des pressions exercées par le pouvoir ? Ou bien voulait-il tout simplement étendre son emprise sur l'un des rares corps constitués échappant encore à son autorité, mettant ainsi fin à l'indépendance de la magistrature ? Le fait est que le président, au cours de la cérémonie d'inauguration d'une cour d'appel provinciale, a choqué les Soudanais en qualifiant les juges de « *corrompus* », « *oisifs* » et « *ivrognes* », se promettant de mettre bon ordre au sein de la magistrature. Le lendemain, une quarantaine de juges, dont tous ceux qui s'étaient fait remarquer sur le plan syndical, étaient démis de leurs fonctions. La presse, totalement aux ordres, est restée étrangement muette sur cette affaire qui a fait contre le chef de l'Etat l'unanimité de la majorité silencieuse du pays. La plupart des groupements professionnels, les avocats, les professeurs et les étudiants ont condamné énergiquement le procédé utilisé et se sont solidarisés avec l'ensemble des juges qui, par vagues successives, ont présenté leur démission.

M. Hassan el Tourabi, le chef de l'organisation des Frères musulmans, récemment « *promu* » conseiller juridique du président de la République après avoir occupé pendant quatre ans les fonctions de procureur général chargé de la réforme de la justice, avoue tout simplement qu'il n'a pas été consulté au sujet de cette « *pénible affaire* », ajoutant avec le sourire que les « *conseillers* » du chef de l'Etat « *reçoivent plus de conseils qu'ils n'en donnent* ».

Le rôle des Frères musulmans

Le chef des Frères musulmans aime recevoir les journalistes étrangers et n'hésite pas à leur parler sans fioritures ni précautions de style sur les aspects négatifs du régime. Il y a un an, il avait provoqué une certaine sensation en Occident - ses propos ne sont pas reproduits dans la presse locale - en affirmant que le président Nemeiry avait « *affaibli toutes les institutions du Soudan* », que le parti unique « *n'avait qu'une existence formelle* », qu'il n'y avait plus de liberté « *dans un pays où les gens ressassent des formules auxquelles ils ne croient guère* », qu'« *un fossé profond sépare le gouvernement du peuple* » et qu'on ne pouvait désormais exclure un coup d'Etat militaire organisé par « *un Jerry Rawlings ou un sergent Doe* » (1).

Si étrange que cela puisse paraître, le chef de l'Etat n'a pris aucune sanction contre son procureur général contestataire, alors qu'il avait dans le passé limogé plusieurs de ses collaborateurs pour moins que cela. M. Tourabi, qui n'a pas modifié ses convictions, ne craint apparemment pas de mesures de rétorsion, bien que sa récente « *promotion* » au poste figuratif de conseiller du président ait été interprétée par certains comme une semi-disgrâce. « *Je peux un jour quitter ce bureau ministériel, nous dit-il, mais les relations entre l'organisation des Frères musulmans et le pouvoir ne changeront pas pour autant. Nous avons décidé de collaborer avec le pouvoir dans le but de réformer le régime de l'intérieur. Nous sommes opposés à toute tentative de déstabilisation qui conduirait le pays au chaos et à l'anarchie. C'est pourquoi nous participons à la défense du régime chaque fois que celui-ci est menacé. Le président le sait : il ne pourra y avoir de véritable complot contre le gouvernement si nous nous tenons à ses côtés. Rien ne peut se faire dans ce pays sans les Frères musulmans.* »

En réalité, l'organisation des Frères musulmans semble divisée

L'amélioration des relations de l'Égypte avec Israël demeure fragile

Correspondance

Le Caire. — Les relations entre l'Égypte et Israël, gelées depuis l'invasion du Liban par l'armée israélienne, en juin 1982, pourraient aborder une nouvelle phase à l'issue de la visite imprévue au Caire, les 9 et 10 novembre, de M. David Kimche, secrétaire général du ministère israélien des affaires étrangères.

La visite de quarante-huit heures de M. Kimche a, à tout le moins, confirmé qu'un coup d'arrêt a été donné à la détérioration des relations bilatérales. On estime au Caire que cette visite — fruit d'une initiative commune — a permis de renouer le dialogue politique entre hauts responsables des deux pays. Selon le communiqué publié à l'issue de l'entrevue de M. Kimche avec le général Kamal Hassan Ali, vice-président du conseil chargé des affaires étrangères, les entretiens ont porté sur les questions du litige frontalier de Taba (1 kilomètre carré sur le golfe d'Akaba, près d'Eilat), sur les négociations sur l'autonomie palestinienne prévue par les accords de paix israélo-égyptiens et sur les échanges commerciaux et touristiques.

La situation au Liban, qui a aussi été abordée, n'a toutefois pas été au centre des entretiens, indique-t-on de source israélienne au Caire. Les conditions posées par le Caire pour le retour de son ambassadeur à Tel-

Aviv, rappelé en septembre 1982, sont toujours : la mise au point d'un calendrier précis pour retrait israélien du Liban, la reprise des négociations sur Taba et l'enregistrement de progrès dans la situation des arabes des territoires occupés en vue d'une reprise des négociations sur l'autonomie palestinienne.

Les pourparlers sur le litige frontalier avaient été interrompus en mars à la suite de l'exigence par Israël de la tenue des réunions à Jérusalem et le rejet par le Caire de cette condition. Quant aux relations commerciales, qui avaient chuté de 30 % en 1982, elles ont connu une certaine amélioration à la suite de la visite en Égypte du ministre israélien de l'énergie, en août. Le responsable israélien venu pour négocier une augmentation des importations par l'État hébreu de pétrole égyptien du Sinaï (plus de deux millions de tonnes par an) avait été reçu par le président Moubarak.

Malgré l'annonce au Caire de la prochaine visite d'un haut responsable égyptien en Israël pour « *pour suivre le dialogue* », on estime ici qu'il est prématuré de se livrer à des conjonctures sur l'avenir des relations entre les deux pays, la situation au Liban pouvant à tout moment remettre en cause les progrès réalisés.

LE MONDE 13/14 Nov. 1983.

sur le problème du « soutien conditionnel » qu'elle accorde au pouvoir. Les critiques de M. Tourabi ne seraient donc qu'un moyen de calmer les militants islamistes de base dont la plupart seraient profondément hostiles au régime. Quoi qu'il en soit, la discipline semble jouer à fond, puisque dans la pratique les Frères musulmans n'ont pas participé ou bien se sont opposés aux manifestations estudiantines qui, en 1982, ont menacé à deux reprises le fragile équilibre politique du pays.

En contrepartie de leur appui au régime, les Frères musulmans ont-ils réussi à « islamiser » le Soudan ? En tout cas, le maréchal Nemeiry a proclamé le 29 septembre la mise en œuvre d'une nouvelle législation islamique fondée sur le principe de « l'œil pour l'œil ». Les peines prévues par la charia islamique (flagellation pour consommation d'alcool, amputation de la main droite pour vol, lapidation pour adultère et décapitation en paiement du prix du sang pour meurtre) sont désormais applicables.

Le nombre des étudiants de l'université nationale de Khartoum qui portent l'habit islamique va en augmentant. L'enseignement de l'islam n'est plus le seul apanage de l'université islamique d'Omdurman et est désormais inscrit au programme de l'université de Khartoum. Jouissant de l'appui bienveillant des autorités, les Frères musulmans viennent de remporter, pour la onzième fois consécutive, les élections à l'Union des étudiants qu'ils contrôlent totalement. Il n'empêche que les forces et les partis de l'opposition, dont les activités sont formellement

interdites dans le pays, sont autorisées à l'intérieur des enceintes universitaires en vertu d'une vieille tradition démocratique. Communistes, nassériens, mahdistes, baasistes irakiens et autres opposants profitent largement de cette tolérance pour dénoncer ouvertement, et souvent en des termes virulents, la politique gouvernementale.

Un îlot de démocratie

C'est ainsi que le nom du président Nemeiry a été conspué au cours de plusieurs réunions publiques organisées dans le campus de l'université à propos de l'affaire des magistrats, malgré l'opposition des étudiants islamistes qui s'efforcent de limiter les manifestations estudiantines aux seuls problèmes universitaires. Comment expliquer l'existence de cet « îlot de démocratie » dans un pays soumis à de sévères lois d'exception ? En fait, l'Université constitue à la fois un exutoire pour une jeunesse en mal de liberté et une source d'informations utiles pour les nombreux policiers en civil qui traînent leurs semelles sur les pelouses des campus. Une fois sorti de l'Université, l'étudiant contestataire tombe sous le coup de la « loi de la sécurité de l'État » qui autorise le gouvernement à procéder à des arrestations arbitraires sans se référer aux instances judiciaires du pays.

Le chef des Ansars, M. Sadek el Mahdi, croyait pouvoir soutenir, toujours avant son arrestation, qu'« il existe malgré tout au Soudan un degré de liberté qu'on ne trouve toujours pas dans d'autres pays africains ». Il affirme cependant que les arrestations arbitraires au sein de l'opposition ont considérablement augmenté au cours des

six derniers mois. Il chiffre le nombre des personnes détenues sans jugement dans les différentes prisons du Soudan à « plusieurs centaines ». « Deux cents tout au plus », précise M. Tourabi. Le chiffre de cinq cents avancé par des milieux dignes de foi de l'opposition paraît plus près de la réalité. Sur ce nombre, les trois quarts au moins sont des communistes dont la majorité se trouvent en prison depuis au moins quatre ans sans même avoir été jugés. Le parti communiste, décapité lors de la répression qui suivit le coup d'État de Hachem el Atta en juillet 1971, s'est peu à peu reconstitué dans la clandestinité. L'arrestation, il y a deux ans environ, d'un de ses principaux dirigeants, M. Tigani el Tayeb, connu pour ses qualités d'organisateur, ne l'a pas empêché de poursuivre son lent mais patient travail dans les milieux ouvriers et intellectuels (2). Son secrétaire général, M. Ibrahim Nogoud, qui, dit-on, se trouve toujours à Khartoum, est un intellectuel respecté même dans les milieux de l'opposition nationaliste de droite.

Dans son bulletin ronéotypé mensuel *Al Maydan*, le parti communiste, tirant la leçon du passé, s'oppose à toute tentative armée de renversement du régime, estimant que seules des « démarches patientes » en vue d'assurer l'unité des différentes composantes de l'opposition peuvent un jour assurer la relève du pouvoir actuel. Une perspective qui semble bien lointaine si l'on tient compte de l'efficacité de la répression conduite par les services de sécurité récemment réorganisés par les Américains, ainsi que des divisions au sein d'une opposition qui est loin d'être homogène.

La menace d'un coup d'État militaire semble préoccuper le président Nemeiry depuis que ses rapports avec les chefs de l'armée se sont envenimés en janvier 1982 à la suite du limogeage du général Abdel Majid Hamid Khalil, commandant en chef de l'armée, et de vingt-deux officiers supérieurs. Le général Khalil avait fait peur : officier sorti du rang, proche des Frères musulmans et des mahdistes, il cumulait en plus de ses fonctions militaires les postes-clés de premier vice-président de la République et de secrétaire général du parti unique. Il avait, dit-on, refusé de tirer contre les étudiants qui protestaient contre l'augmentation du prix du sucre imposé par les experts du Fonds monétaire international.

Était-il devenu, comme certains l'affirment, le point de ralliement de l'opposition ? Rien n'est moins sûr. En revanche, ce qui est certain c'est que le général Khalil et ses compagnons s'étaient élevés violemment à plusieurs reprises, au cours des réunions de l'U.S.S., contre la « corruption » des milieux proches du palais présidentiel et contre le « style autocratique » de l'action du chef de l'État. On ajoute même que certains des officiers du « groupe Khalil » avaient envisagé la « démission forcée » du président Nemeiry au cours d'une séance plénière du parti en janvier 1982.

(1) Le capitaine d'aviation Jerry Rawlings a repris le pouvoir aux civils, au Ghana, le 31 décembre 1981. Quant au sergent-major Samuel Doe, promu depuis général, il s'est emparé du pouvoir au Libéria le 12 avril 1980.

(2) Selon les autorités de Khartoum, M. Tayeb aurait été libéré la semaine dernière.

Depuis, le chef de l'État ne fait plus confiance aux militaires. Il a supprimé le poste de chef d'état-major de l'armée qui est désormais confié à trois généraux. L'un deux, le lieutenant-général Tewfik Abou Kadok, celui-là même qui avait été promu pour avoir « découvert » le complot du général Khalil au début de 1982, vient d'être à son tour limogé, apparemment parce qu'il était devenu trop influent.

Le président Nemeiry ne se sert pas uniquement du bâton pour mettre à pas ses militaires. Il utilise aussi à l'occasion la carotte pour calmer leur grogne. Il n'y a jamais eu autant de promotions de lieutenants-généraux dans l'armée soudanaise qu'au cours de ces derniers mois. De même, les officiers participent désormais à la vie économique du pays à la tête de coopératives récemment créées pour fonctionner parallèlement aux entreprises civiles dans des domaines aussi variés que les transports publics, l'habitat, les travaux publics, les boulangeries et même les investissements bancaires.

Ayant, semble-t-il, écarté dans l'immédiat la menace d'un coup d'État, le président Nemeiry s'en prend à l'opposition, même s'il est manifeste que celle-ci n'a ni les moyens ni l'envie de s'emparer du pouvoir dans un pays menacé de banqueroute et de guerre civile.

JEAN GUEYRAS.

Prochain article :

**UNE SOCIÉTÉ
DE PÉNURIE.**

Le Soudan en mal de stabilité

II. — Une société de pénurie

Le maréchal Nemeiry a fait, en quatorze ans de pouvoir, le vide autour de lui, écartant notamment de très nombreux vice-présidents et faisant tourner court la tentative de « réconciliation nationale » ébauchée en 1977 avec le parti Oumma et la puissante secte des Ansars. En contrepartie de leur appui au régime, les Frères Musulmans font sentir leur influence, tandis que l'Université demeure un floc de libre expression et de contestation (Le Monde du 4 octobre).

Khartoum. — Traverser la capitale en voiture aux heures de pointe relève de la gageure. Bloqués par les goulets d'étranglement qui se forment autour des deux seuls ponts qui relient, par dessus le Nil Bleu, la ville de Khartoum proprement dite à Khartoum-Nord, les automobilistes font du surplace sous un soleil de plomb. Leur calvaire quasi quotidien est dû à l'incroyable sous-développement du grand ensemble que constitue Khartoum composé de trois villes que séparent les deux Nil.

En quinze ans, la population de la capitale est passée de trois cents mille habitants à plus de deux millions. L'équipement urbain n'a pas suivi au même rythme. Hormis quelques rares avenues asphaltées, généralement situées dans le centre de la capitale, le long du Nil Bleu, les rues de Khartoum ne sont que des chaussées envahies par le sable et défoncées par les intempéries. Pour pouvoir avancer, les voitures sont, la plupart du temps, obligées de zigzaguer dangereusement entre les ornières que les pluies transforment en petits lacs. Durant la saison sèche, les eaux des égouts, dont les canalisations, sur-utilisées, éclatent périodiquement, inondant les rues, les transformant en autant de bourbiers infestés de moustiques. Il y a également les disparitions mystérieuses de plaques d'égout qui menacent le piéton distrait ou l'imprudent automobiliste tentant de se garer sur ce qui ressemble vaguement à un trottoir.

Entre 1976 et 1981, le nombre de véhicules importés a presque doublé, alors que le réseau routier urbain se dégradait inexorablement. L'absence d'un système de transports en commun organisé a favorisé la multiplication des taxis, des minibus et des « bokassis » (Toyota transformés en moyens de transport collectif) et autres véhicules de fortune, pour la plupart des camions dont les châssis ont été modifiés tant bien que mal pour pouvoir contenir le plus grand nombre de passagers possible.

Les arrestations de « vagabonds »

Tous ces véhicules brinquebalants déversent dès les premières heures de la matinée dans le centre de la ville, venant des banlieues lointaines et de la campagne environnante, la grande foule des travailleurs et des déçus. Ces derniers, pour la plupart des réfugiés du Sud ou des pays voisins, errent toute la journée dans la capitale à la recherche d'une occupation temporaire ou d'un introuvable emploi. Qualifiés par les autorités de « vagabonds », ils sont souvent ramassés au cours de rafles improvisées et conduits dans les commissariats de police où ils sont parfois sévèrement passés à tabac avant d'être renvoyés dans leurs villages du Sud ou dans les camps de réfugiés à la frontière.

En septembre 1981, plus de dix mille de ces « vagabonds » avaient été arrêtés en une seule journée. Trois mille d'entre eux, selon les autorités, faisaient partie de la « ligue panafricaine du colonel Kadhafi » et avaient été envoyés au Soudan pour y semer « le désordre et l'anarchie ». La propagande officielle chuchotait à l'époque qu'ils avaient notamment pour mission d'acheter des vivres et des marchandises de première nécessité pour... les jeter dans le Nil, afin d'entretenir la pénurie et de favoriser le marché noir.

Le nom du colonel Kadhafi, qui voue une haine inexpiable au maréchal Nemeiry, après l'avoir aidé en 1971 à écraser l'insurrection communiste de Hachem El Atta, est ici abondamment utilisé pour expliquer la plupart des maux et vicissitudes du pays. C'est un fait que le colonel libyen a essayé à plusieurs reprises, notamment en 1976, de déstabiliser le régime de Khartoum, mais, comme nous l'a affirmé le conseiller juridique du président Nemeiry, M. Hassan El Tourabi, Kadhafi est devenu l'épouvantail que l'on agite

pour inciter les Américains à aider le Soudan.

En fait, le marché noir, qui est devenu au Soudan une institution tolérée par les autorités, est le produit direct de la pénurie chronique qui s'est solidement installée dans le pays depuis l'effondrement des grands et ambitieux projets de développement du début des années 70.

La tutelle du F.M.I.

Au bord de la faillite économique avec une dette extérieure estimée en 1983 à environ 7,8 milliards de dollars, le Soudan a été contraint, pour éviter la banqueroute, de passer sous les Fourches Caudines du Fonds monétaire international qui lui a

imposé un programme de réforme économique fondé sur une politique très restrictive dans les domaines budgétaire et financier. Depuis lors, le président Nemeiry se trouve, selon l'expression d'un haut fonctionnaire international, sous la tutelle du F.M.I. et de la Banque mondiale. Pris en tenaille entre les demandes des experts financiers internationaux qui préconisent une politique d'austérité très rigoureuse et celles de la population qui souhaite l'amélioration de ses conditions de vie, le chef de l'Etat soudanais a dû se résoudre à prendre des décisions douloureuses qui ont rétréci comme une peau de chagrin sa popularité.

A deux reprises, en janvier 1982 et en novembre de la même année, le régime de Khartoum a été secoué jusque dans ses fondements lorsque le chef de l'Etat, cédant aux injonctions du F.M.I., a supprimé les subventions gouvernementales sur le sucre et le pétrole. Au début de 1983, le Soudan a coté de près l'effondrement économique et la paralysie presque totale de ses institutions. Depuis, grâce aux promesses d'aide en provenance des pays occidentaux ou arabes, et des organisations internationales — qui totaliseront cette année plus de 700 millions de dollars, — le pays a trouvé un répit provisoire mais certain. La dette extérieure a été restructurée pour la cinquième fois depuis 1978. Alors que son service est estimé à environ 1,3 milliard de dollars, l'Etat devait rembourser cette année à peine 50 millions. Mais, soupire un haut fonctionnaire international, il est maintenant certain qu'il ne sera même pas capable d'honorer cet engagement.

Des ressources potentielles

Paradoxalement, les dirigeants soudanais ne semblent pas outre mesure inquiets en ce qui concerne l'avenir économique du pays. Ils savent que les donateurs occidentaux et arabes, fermant les yeux devant la mauvaise gestion et la stagnation qui caractérise l'économie du pays, poursuivront leur assistance, car ils auraient trop à perdre

sur le problème du « soutien conditionnel » qu'elle accorde au pouvoir. Les critiques de M. Tourabi ne seraient donc qu'un moyen de calmer les militants islamistes de base dont la plupart seraient profondément hostiles au régime. Quoi qu'il en soit, la discipline semble jouer à fond, puisque dans la pratique les Frères musulmans n'ont pas participé ou bien se sont opposés aux manifestations estudiantines qui, en 1982, ont menacé à deux reprises le fragile équilibre politique du pays.

En contrepartie de leur appui au régime, les Frères musulmans ont-ils réussi à « islamiser » le Soudan ? En tout cas, le maréchal Nemeiry a proclamé le 29 septembre la mise en œuvre d'une nouvelle législation islamique fondée sur le principe de « l'œil pour l'œil ». Les peines prévues par la charia islamique (flagellation pour consommation d'alcool, amputation de la main droite pour vol, lapidation pour adultère et décapitation en paiement du prix du sang pour meurtre) sont désormais applicables.

Le nombre des étudiants de l'université nationale de Khartoum qui portent l'habit islamique va en augmentant. L'enseignement de l'islam n'est plus le seul apanage de l'université islamique d'Omdurman et est désormais inscrit au programme de l'université de Khartoum. Jouissant de l'appui bienveillant des autorités, les Frères musulmans viennent de remporter, pour la onzième fois consécutive, les élections à l'Union des étudiants qu'ils contrôlent totalement. Il n'empêche que les forces et les partis de l'opposition, dont les activités sont formellement

interdites dans le pays, sont autorisées à l'intérieur des enceintes universitaires en vertu d'une vieille tradition démocratique. Communistes, nassériens, mahdistes, baasistes irakiens et autres opposants profitent largement de cette tolérance pour dénoncer ouvertement, et souvent en des termes virulents, la politique gouvernementale.

Un îlot de démocratie

C'est ainsi que le nom du président Nemeiry a été conspué au cours de plusieurs réunions publiques organisées dans le campus de l'université à propos de l'affaire des magistrats, malgré l'opposition des étudiants islamistes qui s'efforcent de limiter les manifestations estudiantines aux seuls problèmes universitaires. Comment expliquer l'existence de cet « îlot de démocratie » dans un pays soumis à de sévères lois d'exception ? En fait, l'Université constitue à la fois un exutoire pour une jeunesse en mal de liberté et une source d'informations utiles pour les nombreux policiers en civil qui traînent leurs semelles sur les pelouses des campus. Une fois sorti de l'Université, l'étudiant contestataire tombe sous le coup de la « loi de la sécurité de l'État » qui autorise le gouvernement à procéder à des arrestations arbitraires sans se référer aux instances judiciaires du pays.

Le chef des Ansars, M. Sadek el Mahdi, croyait pouvoir soutenir, toujours avant son arrestation, qu'« il existe malgré tout au Soudan un degré de liberté qu'on ne trouve toujours pas dans d'autres pays africains ». Il affirme cependant que les arrestations arbitraires au sein de l'opposition ont considérablement augmenté au cours des

six derniers mois. Il chiffre le nombre des personnes détenues sans jugement dans les différentes prisons du Soudan à « plusieurs centaines ». « Deux cents tout au plus », précise M. Tourabi. Le chiffre de cinq cents avancé par des milieux dignes de foi de l'opposition paraît plus près de la réalité. Sur ce nombre, les trois quarts au moins sont des communistes dont la majorité se trouvent en prison depuis au moins quatre ans sans même avoir été jugés. Le parti communiste, décapité lors de la répression qui suivit le coup d'État de Hachem el Atta en juillet 1971, s'est peu à peu reconstitué dans la clandestinité. L'arrestation, il y a deux ans environ, d'un de ses principaux dirigeants, M. Tigani el Tayeb, connu pour ses qualités d'organisateur, ne l'a pas empêché de poursuivre son lent mais patient travail dans les milieux ouvriers et intellectuels (2). Son secrétaire général, M. Ibrahim Nogoud, qui, dit-on, se trouve toujours à Khartoum, est un intellectuel respecté même dans les milieux de l'opposition nationaliste de droite.

Dans son bulletin ronéotypé mensuel *Al Maydan*, le parti communiste, tirant la leçon du passé, s'oppose à toute tentative armée de renversement du régime, estimant que seules des « démarches patientes » en vue d'assurer l'unité des différentes composantes de l'opposition peuvent un jour assurer la relève du pouvoir actuel. Une perspective qui semble bien lointaine si l'on tient compte de l'efficacité de la répression conduite par les services de sécurité récemment réorganisés par les Américains, ainsi que des divisions au sein d'une opposition qui est loin d'être homogène.

La menace d'un coup d'État militaire semble préoccuper le président Nemeiry depuis que ses rapports avec les chefs de l'armée se sont envenimés en janvier 1982 à la suite du limogeage du général Abdel Majid Hamid Khalil, commandant en chef de l'armée, et de vingt-deux officiers supérieurs. Le général Khalil avait fait peur : officier sorti du rang, proche des Frères musulmans et des mahdistes, il cumulait en plus de ses fonctions militaires les postes-clés de premier vice-président de la République et de secrétaire général du parti unique. Il avait, dit-on, refusé de tirer contre les étudiants qui protestaient contre l'augmentation du prix du sucre imposé par les experts du Fonds monétaire international.

Était-il devenu, comme certains l'affirment, le point de ralliement de l'opposition ? Rien n'est moins sûr. En revanche, ce qui est certain c'est que le général Khalil et ses compagnons s'étaient élevés violemment à plusieurs reprises, au cours des réunions de l'U.S.S., contre la « corruption » des milieux proches du palais présidentiel et contre le « style autocratique » de l'action du chef de l'État. On ajoute même que certains des officiers du « groupe Khalil » avaient envisagé la « démission forcée » du président Nemeiry au cours d'une séance plénière du parti en janvier 1982.

(1) Le capitaine d'aviation Jerry Rawlings a repris le pouvoir aux civils, au Ghana, le 31 décembre 1981. Quant au sergent-major Samuel Doe, promu depuis général, il s'est emparé du pouvoir au Libéria le 12 avril 1980.

(2) Selon les autorités de Khartoum, M. Tayeb aurait été libéré la semaine dernière.

Depuis, le chef de l'État ne fait plus confiance aux militaires. Il a supprimé le poste de chef d'état-major de l'armée qui est désormais confié à trois généraux. L'un deux, le lieutenant-général Tewfik Abou Kadok, celui-là même qui avait été promu pour avoir « découvert » le complot du général Khalil au début de 1982, vient d'être à son tour limogé, apparemment parce qu'il était devenu trop influent.

Le président Nemeiry ne se sert pas uniquement du bâton pour mettre à pas ses militaires. Il utilise aussi à l'occasion la carotte pour calmer leur grogne. Il n'y a jamais eu autant de promotions de lieutenants-généraux dans l'armée soudanaise qu'au cours de ces derniers mois. De même, les officiers participent désormais à la vie économique du pays à la tête de coopératives récemment créées pour fonctionner parallèlement aux entreprises civiles dans des domaines aussi variés que les transports publics, l'habitat, les travaux publics, les boulangeries et même les investissements bancaires.

Ayant, semble-t-il, écarté dans l'immédiat la menace d'un coup d'État, le président Nemeiry s'en prend à l'opposition, même s'il est manifeste que celle-ci n'a ni les moyens ni l'envie de s'emparer du pouvoir dans un pays menacé de banqueroute et de guerre civile.

JEAN GUEYRAS.

Prochain article :

**UNE SOCIÉTÉ
DE PÉNURIE.**

en cas d'un changement brutal du régime. Le Soudan représente d'ailleurs pour les Etats-Unis, qui sont actuellement les principaux bailleurs de fonds du régime de Khartoum, une pièce stratégique maîtresse entre la Libye du colonel Kadhafi et l'Ethiopie du colonel Mengistu. Les créanciers espèrent également qu'avec le temps et une restructuration patiente de l'économie, et surtout de l'agriculture qui représente au Soudan un énorme potentiel sous-exploité, ils recouvreront beaucoup plus qu'ils n'ont avancé.

Déjà, les prospections pétrolières entreprises depuis 1974 dans le sud du pays, où la compagnie américaine Chevron a mis au jour un pétrole de bonne qualité à faible teneur en soufre, commencent à se

révéler prometteuses. L'exploitation commerciale des gisements de Bentiu est prévue pour la fin 1985. L'idée d'une raffinerie a été abandonnée pour des raisons politiques, son emplacement prévu à Kosti au nord du Soudan ayant soulevé des objections parmi les Sudistes, qui estiment qu'ils ont des droits prioritaires sur l'or noir découvert dans leur sous-sol, et également parce que sa construction serait trop onéreuse. Un oléoduc sera donc construit entre Bentiu et le port de Marsa-Nemeiry sur la mer Rouge, à 23 kilomètres de Port-Soudan, d'où il sera acheminé vers Yambo en Arabie Saoudite.

L'oléoduc, qui coûtera 2 milliards de dollars, aura dans un premier temps une capacité de 50 000 barils-jour qui serait éventuellement portée à 100 000 b/j. Il doit en principe entrer en activité vers 1986, permettant l'exportation du pétrole brut, qui sera partiellement réimporté après raffinage à des fins de consommation locale. Si l'on tient compte du coût de la construction du terminal de Marsa-Nemeiry estimé à 1 milliard de dollars et de la part qui sera dévolue à Chevron (30 %), on pense que le surplus qui reviendra à l'Etat soudanais allégera sensiblement le fardeau du déficit commercial chiffré à environ 1 milliard de dollars pour l'année en cours.

Tout le problème est cependant de savoir si la population soudanaise qui fait les frais de l'essentiel du programme d'austérité dicté par le plan de redressement imposé par le F.M.I. aura la patience d'attendre. Face à une inflation galopante estimée à environ 40 % par an, provoquée entre autres par la dépréciation sauvage et constante de la livre soudanaise qui, il y a encore six mois, a été de nouveau dévaluée de 44 % par rapport au dollar, les prix à la consommation ne font que grimper alors que les subsides sur les produits de première nécessité seront totalement supprimés d'ici à la fin de l'année.

Les salaires, qui, au bas de l'échelle sociale, s'échelonnent entre 27 et 40 livres par mois, sont nettement insuffisants pour assurer la subsistance d'une famille soudanaise qui compte en moyenne une dizaine

de personnes. Les prix des légumes oscillent entre 2 et 3 livres le kilogramme et celui de la viande, qui constitue une partie de la nourriture de base traditionnelle du Soudanais, entre 4 et 5 livres. Pour pouvoir survivre, les Soudanais sont donc obligés de recourir à divers expédients. Environ un million d'entre eux ont choisi de s'expatrier vers les pays du Golfe, ce qui a provoqué un exode des « cerveaux » qui pèse lourdement sur la bonne marche de l'enseignement secondaire et universitaire.

Ceux qui ne peuvent s'expatrier multiplient leurs occupations lucratives non déclarées. Ce qui explique en partie la corruption qui sévit à tous les échelons de l'administration et le taux élevé d'absentéisme au sein de la fonction publique, dont la qualité ne cesse de se dégrader après avoir été jadis l'une des plus efficaces du continent africain.

Le mécontentement populaire

Pour tenter de calmer le mécontentement populaire, les autorités lancent des appels à la télévision demandant aux Soudanais de combattre les spéculateurs et de ne pas encourager le marché noir. Elles distribuent également deux fois par an des primes équivalant à 40 % du salaire mensuel. Ces mesures paraissent cependant dérisoires aux yeux de la population, qui n'ignore pas les liens étroits qui existent entre les riches commerçants et le pouvoir. Au début de juillet, des manifestations contre la vie chère et la pénurie ont eu lieu à Atbara, centre ouvrier d'où partent en général tous les grands mouvements politiques et sociaux au Soudan. Il ne s'agit là, pour l'instant, que d'un mouvement isolé, mais l'avenir immédiat paraît sombre pour les dirigeants soudanais. Les prochaines semaines pourraient être décisives avec l'épuisement des stocks de pétrole que l'Arabie Saoudite avait fournis au début de l'année et avec la rentrée universitaire qui promet d'être agitée.

Le président Nemeiry compte sur sa politique de décentralisation, lancée il y a environ trois ans, pour remédier en partie aux maux de l'économie en assurant notamment une répartition équitable des ressources du pays. Le nord du pays a été divisé en cinq régions dotées chacune d'une assemblée locale et d'un gouvernement restreint de six ou sept ministres ayant des compétences techniques. L'idée était bonne, et tout le monde ici admet que le pays est trop vaste pour pouvoir être gouverné efficacement à partir d'un centre unique. La politique de décentralisation n'a cependant pas encore fait ses preuves. Il est vrai qu'en divisant le nord du pays en cinq régions l'Etat soudanais a réussi à se concilier certains de ses adversaires en multipliant les fonctions honorifiques et lucratives au sein des nouvelles institutions régio-

nales. Mais dans le fond rien n'a été résolu puisque, ainsi que nous l'avons affirmé une personnalité proche du régime, « en l'absence de toute participation populaire découragée par les autorités, la décentralisation est essentiellement dirigée de Khartoum ».

Toutes les grandes décisions concernant les régions, et même les plus infimes, sont prises par le président Nemeiry, parfois en dépit de tout bon sens. C'est ainsi que la capitale de la province du Darfour-Nord a été transférée de El Facher à Guineina, à la lisière de la frontière avec le Tchad ; celle du Haut-Nil, de Malakal à El Nasser, près de la frontière éthiopienne, dans une région inaccessible six mois par an. La capitale de la province de Gezireh a été transférée de Wad-Medani à Rufa'a sur la rive est du Nil, alors qu'il n'existe même pas de pont sur le fleuve à cet endroit. On estime que tous ces changements coûteront à l'Etat plus de 500 millions de livres soudanaises, une dépense que certains jugent exorbitante, alors que le Soudan vient par souci d'économie de fermer vingt-deux de ses ambassades à l'étranger.

Plus grave encore : l'extension de la politique de décentralisation au sud du Soudan, qui, selon l'accord d'Addis-Abeba ayant mis fin à la guerre civile de 1955, devait rester uni, a été interprétée comme une tentative d'affaiblir la région méridionale, aggravant la rébellion larvée qui, depuis le début de l'année, semble s'y développer.

Prochain article :

L'ANYANYA II

LE MONDE 5 OCT. 83.

Ditige depuis quatorze ans dans le style autocratique du maréchal Nemeiry, le Soudan, en dépit d'énormes réserves potentielles, notamment dans le secteur agricole, affronte de graves difficultés économiques. Celles-ci ont entraîné de très dures mesures de rigueur, prises sous la pression du F.M.I., qui ont secoué deux fois le pays en 1982. Toutefois, les aides arabes et internationales fournissent un répit à l'économie (le Monde des 4 et 5 octobre).

Khartoum - « La division du Sud en trois régions était inévitable. Elle mettra une fois pour toutes fin à l'hégémonie que les Dinkas tentaient d'imposer à l'ensemble des provinces méridionales du Soudan. » Assis dans son bureau de vice-président de la République, M. Joseph Lagu, ancien chef des Anyanyas, parvient difficilement à dissimuler sa satisfaction amusée chaque fois qu'il évoque la déconfiture de son rival de toujours, M. Abel Alier, qui, dit-il, « aura maintenant tout le loisir de s'occuper du développement du Bahr-el-Ghazal et du Haut-Nil, au lieu de vouloir imposer la loi des Dinkas à l'Équatoria ». Issu de la petite tribu équatorienne des Madis, M. Lagu n'a jamais accepté la place que les Dinkas de Bahr-el-Ghazal, qui constituent le plus grand groupe ethnique autonome du Soudan, et leur alliés Nouers et Chillouks du Haut-Nil avaient fini par occuper à Juba, la capitale de l'ancienne région unifiée du Sud.

La bataille entre les « divisionnistes » et les « anti-divisionnistes » qui a marqué depuis trois ans la vie politique du Sud a pris fin le 5 juin dernier, lorsque le président Nemeiry a décidé d'autorité de diviser le Sud en trois régions indépendantes. Les « anti-divisionnistes » ont aussitôt crié à l'arbitraire en affirmant que cette division était non seulement anti-constitutionnelle, mais également contraire à l'accord d'Addis-Abeba qui avait mis fin en 1972 à dix-sept années de guerre civile entre le Nord musulman et le Sud animiste ou chrétien.

Aucun doute n'est permis : l'article 4 de l'accord d'Addis-Abeba stipule que les « provinces de Bahr-el-Ghazal, d'Equatoria et du Haut-Nil constituent une région autonome au sein de la République démocratique du Soudan, qui sera connue sous le nom de la région du Sud ». Il est vrai que l'article 2 de ce même accord prévoit d'éventuelles modifications, mais celles-ci doivent être approuvées par le Parlement de Khartoum et confirmées par la suite par un référendum populaire organisé dans les trois provinces méridionales du Soudan. Excédé par les interminables querelles au sujet de la « division » du Sud, le président Nemeiry avait dissous vers la fin de 1981 le gouvernement régional de Juba, présidé alors par M. Abel Alier, chef de file des partisans de l'unité du Sud, aujourd'hui relégué au poste obscur de ministre des travaux publics.

Le président Nemeiry avait alors chargé le général Gasmallah Abdallah Rassas, chef de l'Académie militaire, de préparer dans les six mois un référendum sur l'avenir du Sud. Cette consultation, souhaitée par les uns et redoutée des autres, n'a jamais eu lieu, malgré la volonté du président Nemeiry de s'en tenir strictement au processus constitutionnel prévu par l'accord d'Addis-

Abeba dont il était le garant. Pourquoi donc a-t-il soudain changé d'avis ? La plupart des personnalités politiques de Khartoum que nous avons pu interroger à ce sujet affirment que c'est le vice-président Lagu, chef de file des petites tribus équatoriennes, qui a fini par convaincre M. Nemeiry que le meilleur moyen d'enrayer l'insurrection larvée qui a commencé à faire son apparition dans le Sud depuis le début de l'année était de « morceler » la région afin d'enrayer la contagion de la rébellion. « En somme, il s'agit une fois de plus de diviser pour régner », affirment les « anti-divisionnistes », qui accusent M. Lagu d'avoir trahi ses idéaux dans le but d'assouvir ses ambitions personnelles.

La division du Sud, aussitôt proclamée, a relancé le mouvement insurrectionnel dans les deux provinces de Bahr-el-Ghazal et du Haut-Nil particulièrement touchées par la rébellion. Malgré l'isolement relatif dans lequel est maintenu le Sud, les nouvelles qui parviennent à Khartoum sont de plus en plus alarmantes. Les désertions au sein de l'armée se multiplient ; certains des militaires partent rejoindre les maquis de l'Anyanya-II, après avoir tué leurs officiers nordistes ; les attaques contre les commerçants, qui sont pour la plupart des musulmans du Nord, sont de plus en plus nombreuses. Aux termes de l'accord d'Addis-Abeba, l'armée soudanaise stationnée dans le Sud devait compter près de 12 000 hommes, dont la moitié de sudistes. Cette proportion n'a jamais été respectée et, à l'heure actuelle, les estimations les plus optimistes évaluent à environ 2 000 le nombre de militaires méridionaux demeurés encore à leur poste, alors que le chiffre des soldats dépêchés en renfort du Nord est en constante augmentation.

« Partout et nulle part »

Les rumeurs les plus folles circulent sur les « exploits » de l'Anyanya-II dont les maquisards sont « partout et nulle part ». Selon le récit d'un haut fonctionnaire international qui a vécu longtemps à Wau, les habitants de la capitale de Bahr-el-Ghazal ont reçu l'ordre de ne pas s'éloigner de la ville sans une autorisation des forces de sécurité. Les nuits sont troublées par le bruit de lointaines fusillades. « Ce sont des voleurs de bétail que nous pourchassons », affirment les autorités pour qui les membres de l'Anyanya-II ne sont que des « bandits de grand chemin ». Il est vrai que les vols de bétail sont fréquents, mais il s'agit pour la plupart des cas d'« opérations militaires » destinées à ravitailler les maquisards qui agissent avec d'autant plus d'impunité que les supplétifs chargés du maintien de l'ordre sont eux-mêmes gagnés peu à peu à la rébellion et ne disposent de toute façon que d'armements vétustes et hétéroclites, alors que les rebelles semblent disposer d'armes modernes.

Les premiers maquis de l'Anyanya-II, ainsi appelés pour se démarquer des maquis de l'Anyanya-I qui n'ont jamais totalement disparu, se sont constitués vers la fin de 1982, quand, à la suite d'une mesure dont l'insigne maladresse est maintenant reconnue même par les partisans de M. Lagu, les militaires de Khartoum ont tenté de mettre en application la politique dite de « rotation des troupes » entre le Nord et le Sud « pour sceller l'unité ethnique du pays ». En réa-

lité, le but de l'opération était d'éloigner du Sud les militaires autochtones jugés peu sûrs. Les premières troupes venues du Nord ont été accueillies à coups de fusil par les soldats des garnisons locales qui se sont par la suite éparpillés dans la nature. Les soldats du Sud, animistes ou chrétiens - les Eglises se montrent sur ce point fort compréhensives - ont souvent deux ou trois épouses qui les aident dans les travaux d'agriculture et d'élevage qu'ils sont obligés d'effectuer pour pouvoir subsister. En effet, leurs maigres soldes ne leur permettent pas de subvenir aux besoins de leur famille généralement nombreuse. Leur transfert dans le Nord constituerait donc pour eux un drame personnel.

La mutinerie de Bor et de Pibor

La mutinerie des garnisons de Bor et de Pibor en mai a été la plus grave des révoltes contre la politique de « rotation », car elle a engagé de côté des mutins des effectifs de l'ordre d'un bataillon. Il a fallu plus d'une semaine aux troupes de Khartoum pour réduire la rébellion, et la ville de Bor, qui comptait avant cette affaire plus de 30 000 habitants, n'est plus aujourd'hui qu'une « cité morte », la majorité de la population ayant préféré rejoindre les maquisards dans les forêts avoisinantes.

Le grand échec de l'accord d'Addis-Abeba a été son incapacité à briser le mur de méfiance qui sépare le Sud du Nord et la haine presque instinctive que nourrissent les tribus sudistes à l'égard des « colons arabes » venus du Nord. Un comportement que certains n'hésitent pas à qualifier de « colonialiste » chez les dirigeants de Khartoum a, par ailleurs, aggravé ce sentiment. C'est ainsi que, dès qu'il est apparu que le pétrole découvert à Bentiu, dans le Sud, pourrait être exploité sur une base commerciale, le Parlement de Khartoum a subrepticement voté une modification de frontières pour inclure la région pétrolière dans le territoire du Nord. Cette loi, il est vrai, a par la suite été annulée, mais elle a laissé des traces dans les esprits.

Les sudistes se plaignent du sous-développement chronique de leur région et du fait que les promesses faites au lendemain de l'accord d'Addis-Abeba pour mettre fin à cette situation n'ont pas été respectées. On répond à Khartoum qu'en réalité des sommes considérables ont été allouées au Sud, mais qu'elles ne sont jamais parvenues à destination par suite de l'« incroyable corruption » qui règne au sein de la classe politique du Sud. On oublie cependant d'ajouter que cette corruption est délibérément entretenue par les dirigeants du Nord qui croient résoudre tous les problèmes en « achetant » les politiciens. De même, la « soif de pouvoir » qui caractérise bon nombre de politiciens du Sud explique certaines « conversions miraculeuses ». C'est ainsi que M. Lawrence Wol Wol, qui a été nommé en juin gouverneur de la nouvelle région de Bahr-el-Ghazal, condamnait un mois auparavant comme « non viable » la politique de « division » du Sud.

Mais, en règle générale, les politiciens dinkas, même s'ils trempent souvent dans des affaires de corruption qui n'ont pas au Soudan du Sud la même signification qu'ailleurs, ne sont pas disposés à se laisser « ache-

Le Soudan en mal de stabilité

III. - Les maquisards de l'Anyanya-II

ter » par Khartoum. Fiers jusqu'à l'arrogance, travailleurs acharnés, viscéralement attachés à leur sol, les Dinkas estiment que le Sud constitue un tout indivisible qui leur appartient et pensent en conséquence qu'ils ont autant de droits sur la province de l'Équatoria que les ethnies qui peuplent cette région.

Aux termes de la redivision du Sud en trois régions distinctes, tous les membres des ethnies méridionales devront regagner les régions où ils sont majoritaires. « Ce chassé-croisé entre les trois nouvelles régions du Sud, nous a déclaré un haut fonctionnaire dinka, créera un véritable climat de guerre civile entre les tribus du Sud. On veut empêcher une guerre Nord-Sud en créant d'interminables querelles entre les ethnies du Sud. Nous ne tomberons pas dans ce piège. Nous ne voulons pas l'épreuve de force contre le Nord, mais nous sommes décidés à maintenir coûte que coûte l'unité et l'intégrité du Sud. Nous pensons d'ailleurs que les petites ethnies de l'Équatoria, pour l'instant trompées par le vice-président Lagu, partagent notre opinion. La région de l'Équatoria est jusqu'à présent demeurée à l'abri de la contagion de la rébellion. Mais jusqu'à quand pourra-t-elle se tenir à l'écart d'un mouvement qui ne peut laisser aucun sudiste indifférent ? »

Une nouvelle guerre civile ?

Toutes les données sont réunies pour une nouvelle guerre civile. La puissance de l'Anyanya-II ne saurait être sous-estimée. La plupart des militaires qui l'ont rejoint, emportant avec eux leurs armements, sont des officiers de métier, alors que la guerre civile de 1955 avait été faite par de simples paysans de la brousse sans aucune expérience militaire. D'autre part, l'ossature de la nouvelle rébellion repose sur les puissantes tribus nilotiques qui consti-

tuent plus de la moitié de la population du Sud, alors que le conflit de 1955 ne s'appuyait que sur les petites tribus de l'Équatoria.

Les nouveaux rebelles, sans aller jusqu'à déclarer une guerre ouverte au Nord, en occupant par exemple les grandes agglomérations du Bahrel-Ghazal et du Haut-Nil — ce qu'ils seraient actuellement en mesure de faire, — disposent de nombreux moyens de pression pour faire aboutir leurs revendications unitaires et autonomistes. Jusqu'à présent, l'Anyanya-II ne s'est jamais attaquée aux chantiers du canal de Jonglei, bien que certains maquisards soient persuadés que cette entreprise gigantesque sert avant tout les intérêts des musulmans du nord du Soudan et de l'Égypte, premiers bénéficiaires de l'accroissement du débit du Nil qui résultera de l'assèchement des marais du Sud. De même, on ne voit pas comment ils pourraient, sans un accord qui leur accorderait des avantages substantiels, permettre la construction de l'oléoduc qui acheminera l'or noir de Bentiu à Marsa-Nemeiry à travers un territoire totalement contrôlé par la rébellion.

Ceux qui envisagent la sécession du Sud sont pour l'instant très minoritaires, mais, comme nous l'affirmait un intellectuel réputé pour sa modération, « jusqu'à tout récemment encore, nous avions l'espoir qu'un accord avec les autorités de Khartoum était encore possible. La division du Sud a mis en pièces toutes nos espérances. Tout se passe comme si on voulait nous pousser à la sécession ». Parmi les raisons de désespérer figure, à part l'incompréhension dont font montre les dirigeants du Nord, la répression qui a commencé à s'abattre sur les partisans du Sud unifié. L'ancien ministre de l'information, M. Bona Malwal, l'un des dirigeants les plus respectés du Sud, est, depuis mai, en résidence très surveillée dans des locaux de la sécurité publique, à quelques pas de l'ambassade de France. Il est l'un des fondateurs du mensuel

de langue anglaise *Sudanow*, une des rares publications que l'on peut encore lire au Soudan sans s'ennuyer à mourir, et compte parmi les adversaires les plus irréductibles de la politique de division qui, selon lui, compromet irrémédiablement la collaboration qui s'est instaurée entre le Sud et le Nord après l'accord d'Addis-Abeba. D'autres intellectuels et militants sudistes, moins chanceux, croupissent dans les geôles de l'infâme prison de Kobar à Khartoum.

Un « sécessionniste » que nous avons pu rencontrer à Khartoum estime que la coexistence avec le Nord n'est plus possible, même si le régime actuellement en place disparaît. « Ce sont tous des Arabes, affirme-t-il amer. Pour lui, un Sud « entièrement indépendant » ne constitue pas une vue de l'esprit. « Toutes les conditions, dit-il, sont réunies pour la constitution d'un État indépendant du Sud : un territoire commun, la même langue, des ressources naturelles suffisantes et un débouché possible vers la mer par Mombasa. Ce qui nous fait cruellement défaut, c'est un appui international. Nous sommes prêts à nous allier avec tous ceux qui seraient prêts à nous soutenir, même avec Israël, l'U.R.S.S. ou le diable ».

Pour l'instant, le seul appui dont semblent disposer les rebelles vient de l'Éthiopie voisine, où ils disposeraient de camps d'entraînement. Ce qui est sûr, c'est que certains des mutins de Bor et de Pibor se sont réfugiés en Éthiopie et que le commando sécessionniste se présentant comme étant le « Front de libération du Sud soudanais » qui a enlevé le 28 juin cinq fonctionnaires internationaux dans la région du mont Boma était venu d'Éthiopie. Les relations entre Khartoum et Addis-Abeba sont au plus bas, mais les Soudanais s'efforcent dans la mesure du possible de ménager les Éthiopiens. Ils savent que ces derniers ne peuvent aller trop loin dans leur appui aux rebelles de l'Anyanya-II sans s'exposer à des contremesures de la part du Soudan, qui fournit déjà une aide appréciable aux combattants érythréens.

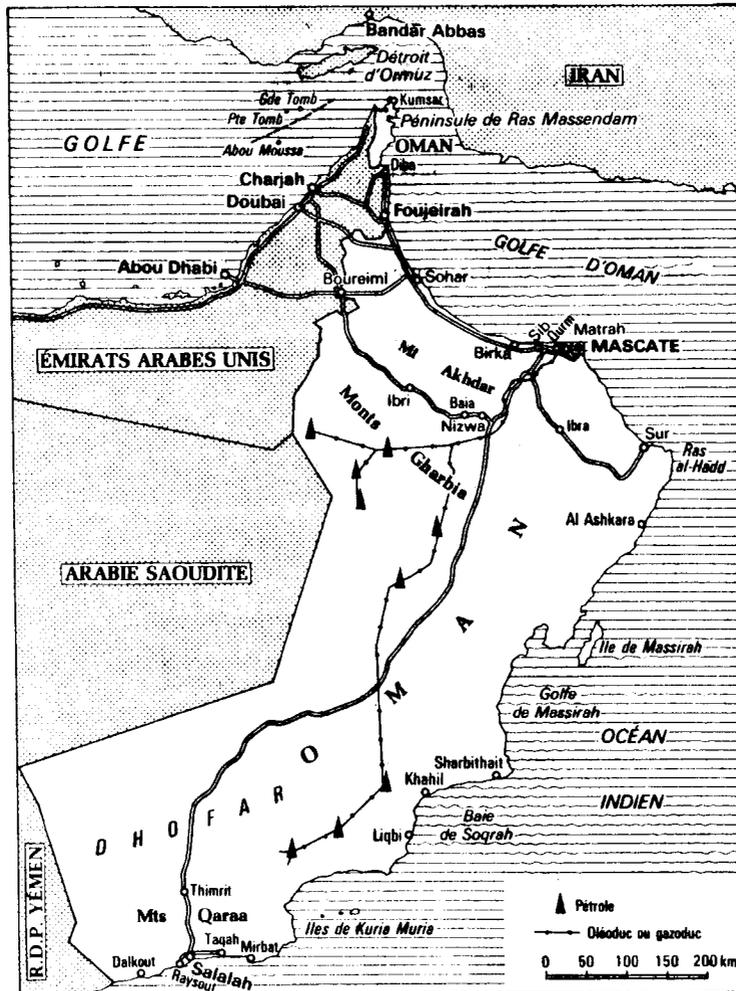
Il n'empêche que la menace d'une guerre civile est prise au sérieux à Khartoum ; ce qui explique que les dirigeants soudanais aient adopté un « profil bas » en ce qui concerne le conflit du Tchad. La priorité est désormais accordée au front du Sud. Une expédition militaire de grande envergure est pratiquement impossible en raison des dimensions des provinces méridionales. D'autre part, l'économie soudanaise, déjà mal en point, supporterait difficilement une telle aventure. L'armée soudanaise semble, pour sa part, divisée sur l'avenir du Sud, et certains des officiers qui ont été récemment limogés estiment que ce problème ne peut être réglé que par des négociations politiques. On parle déjà à Khartoum d'une éventuelle médiation des États-Unis entre le gouvernement central et les rebelles du Sud pour éviter le pire.

FIN

Oman



ou la voie du réalisme



Une plate-forme stratégique convoitée

Pour le sultanat d'Oman, la politique étrangère et celle de défense ne peuvent qu'être étroitement associées. Ses 1 800 kilomètres de côtes ouvertes sur l'océan Indien, entre le débouché d'Ormuz, contrôlé sur une rive par l'Iran khomeiniste, et celui de la mer Rouge, couvert par le Sud-Yémen marxiste-léniniste, à proximité de la corne orientale de l'Afrique, font de ce petit Etat une plate-forme stratégique convoitée.

Le sultan Qabous n'ignore pas cet intérêt et est conscient des responsabilités qui en découlent. Il sait que les forces armées omanaises dont il dispose sont encore insuffisantes pour assurer la sécurité et l'intégrité de son territoire et que, dès lors, l'assistance étrangère reste indispensable. Son éducation et ses convictions le poussent à la rechercher du côté de l'Occident. Mais son attachement au camp arabe conservateur le convainc que la stabilité des institutions et la paix dans la région ne peuvent être garanties que par une meilleure cohésion des forces politiques, économiques et surtout militaires de ses alliés du Golfe. C'est donc une politique étrangère réaliste, pragmatique et engagée que la sultanat entend conduire.

La rébellion du Dhofar

Lorsque le sultan Qabous succède à son père, le 23 juillet 1970, il a pour tâche immédiate et urgente de réduire la rébellion d'une partie de la province éloignée du Dhofar et qui menace de s'étendre. Jusque-là, le mouvement qui a vu le jour en 1965 sous le sigle d'un Front populaire pour la libération d'Oman (F.P.L.O.) doit au soutien ouvert du Sud-Yémen d'importants succès. Son action ne laisse pas indifférents, ailleurs en Oman, notamment dans le djebel Akhdar et jusqu'à Mascate et Matrah, tous ceux qui, par tradition ou conviction idéologique, sont hostiles au pouvoir.

L'effet s'en ressent même dans le Golfe, que le F.P.L.O. prétend aussi « libérer ». Les premières actions militaires se révélant insuffisantes, le sultan Qabous fait appel d'abord à la Jordanie, en 1972, puis, peu de temps après, à l'Iran. Le nombre des conseillers et soldats britanniques, présents depuis longtemps déjà dans cet ancien protectorat de la Grande-Bretagne, est également renforcé.

A partir d'octobre 1974, et grâce à l'engagement direct d'un corps expéditionnaire iranien, la contre-offensive omanaise parvient finalement à mater la rébellion fin 1975. Le F.P.L.O., replié sur le Sud-Yémen, maintient des activités réduites n'empêchant pas la pacification du Dhofar de se poursuivre. Les dernières troupes iraniennes peuvent quitter Oman, en juin 1979, quelque temps après la chute de la dynastie Pahlavi (février 1979).

La réduction de la révolte du Dhofar laisse cependant non réglé le problème des relations avec le Sud-Yémen. Le pays continue à entretenir, sur son territoire, des camps du F.P.L.O., autorise sa propagande et, à l'occasion, encourage quelques coups de main contre les lignes de défense (Hornbeam et Damawand) omanaises le long de la frontière. A Mascate, on dénonce les ingérences d'un Etat considéré comme l'avant-poste des Soviétiques et des Cubains dans la région. La signature du traité d'Aden, entre le Sud-Yémen, l'Éthiopie et la Libye, le 19 août 1981, intervenant après celle du traité d'amitié soviéto-sud-yéménite en octobre 1979, matérialise, pour les dirigeants omanais, la menace qu'ils dénoncent.

Cependant, en octobre 1982, et grâce à une longue médiation du Koweït et des Emirats arabes unis, un premier dégel dans les relations omano-sud-yéménites s'opère : les possibilités de bornage des frontières sont examinées. Il faut attendre le 27 octobre 1983 pour qu'enfin la République du Yémen démocratique et populaire et le sultanat d'Oman annoncent simultanément l'établissement de relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Désormais celles-ci doivent être développées « dans le respect mutuel des intérêts des deux pays et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ». Cette normalisation demeure, malgré tout, fragile puisque, déjà, Aden vient d'accuser Mascate d'avoir contrevenu à l'accord en autorisant des manœuvres américaines en Oman. Mais les responsables omanais restent persuadés qu'avec l'aide financière du Conseil de coopération du Golfe (C.C.G.) les relations avec le Sud-Yémen finiront par se stabiliser.

La seconde clef stratégique pour Oman est le fameux détroit d'Ormuz, dont la presqu'île de Ras Massendam — qui, bien que détachée géographiquement du territoire omanais, relève de la souveraineté du sultan — assure le contrôle. Cette enclave de 1 500 km², sur laquelle vivent quelque treize mille membres

des turbulentes tribus Shihuh, est devenue en quelques années un point d'appui des plus sensibles de la défense omanaise. C'est à partir de l'île aux Chèvres que les patrouilleurs omanais, munis de missiles Exocet, surveillent le détroit par lequel transite, dans un étroit chenal situé dans les eaux territoriales du sultanat, 60 % des importations de pétrole du monde occidental.

La piste de Khasab, récemment modernisée, peut accueillir des C-130 Hercules, et deux stations radar couvrent les approches. Non loin, les îles d'Ormuz, de Larak et de Quishk et le port de Bandar-Abbas assurent un rôle identique du côté iranien. Depuis que la coopération a fait place à la méfiance entre Mascate et Téhéran et qu'Oman, tout en désapprouvant la poursuite de la guerre entre l'Irak et l'Iran, apporte un appui tacite à Bagdad, le sultan Qabous considère qu'il est le gardien du détroit.

Cette responsabilité le conduit naturellement à mettre l'accent sur une défense militaire appuyée, constamment, par une diplomatie opérationnelle. Pour 37 % le budget est consacré au développement et à la modernisation d'une armée qui soustrait ainsi la moitié des revenus pétroliers du sultanat. Forte de vingt mille hommes, dont plus de deux mille sont des non-Omanais, l'armée de terre est déployée entre le Dhofar (un bataillon omanais et trois bataillons baloutches sur les bases de Sarfait, Thimrit et Salalah), où une milice tribale de trois mille cinq cents hommes et un bataillon de reconnaissance de montagne complètent le dispositif, et le Nord (quatre bataillons omanais), et met en œuvre des chars Chieftain et M-60 et des blindés Scorpion. Des forces spéciales, sur le modèle britannique, existent également.

Le soutien anglo-saxon

La marine, avec deux mille hommes, dont trois cents sont des non-Omanais, doit « couvrir » 1 700 kilomètres de côtes. Elle dispose pour cela de quelques patrouilleurs armés d'Exocet, mais en trop petit nombre. Enfin, l'armée de l'air, dont le tiers seulement des pilotes sont omanais, est équipée de deux escadrons de Jaguar, répartis entre les bases de Thimrit (Dhofar) et de l'île de Massirah.

La défense omanaise souffre de deux handicaps : une « omanisation » de ses forces qui reste à terminer pour que l'on puisse véritablement la qualifier de « nationale » et des moyens matériels encore insuffisants pour répondre sûrement aux

missions diverses qui lui sont confiées du Dhofar à Ormuz. Le soutien extérieur est donc nécessaire. Il prend deux formes : la présence de conseillers et techniciens étrangers et la possibilité pour des forces d'intervention extérieures de disposer de facilités sur le territoire omanais. La politique étrangère du sultanat ne peut pas ne pas tenir compte d'abord, dans ses démarches, de cette double contrainte dont certains, d'Oman, critiquent les effets et dénoncent les risques.

L'histoire explique qu'Oman s'appuie principalement sur l'ancien protecteur britannique pour combler son retard. La présence britannique, qui se veut discrète, est non seulement politique à travers quelques conseillers écoutés dont le souverain est entouré, mais surtout militaire. A côté du British Special Air Service (S.A.S.), qui contribua efficacement à la pacification du Dhofar et qui maintient ici une structure, les cadres britanniques sont nombreux : plus de quatre cents sous contrat pour l'armée de terre dont le commandant est le major-général John Watts, une cinquantaine pour la marine, beaucoup également pour l'armée de l'air dont les pilotes omanais sont entraînés en Grande-Bretagne.

Cette coopération, jalonnée par des visites régulières du sultan Qabous à Londres, explique que la Grande-Bretagne soit demeurée le principal fournisseur du sultanat, notamment en matière d'armements. Entraînés suivant les mêmes méthodes, musulmans de surcroît, les Pakistanais et les Jordaniens participent également à la montée en puissance du corps de bataille omanais.

Si la permanence de l'assistance britannique ne soulève guère de problèmes, il n'en est pas de même en ce qui concerne la coopération, dite « stratégique », entre Oman et les États-Unis. Dès 1975, alors que Londres vient de décider de laisser à Mascate l'usage des installations de l'île de Massirah, Washington intervient auprès du sultan Qabous pour obtenir une « escale » sur celle-ci. La guerre du Dhofar n'étant pas encore terminée, Mascate élude la demande mais ne la repousse pas.

Ce n'est que cinq ans plus tard, après avoir nié durant tout ce temps que des facilités aient été accordées aux Américains, que les autorités omanaises annoncent officiellement, le 29 décembre 1979, la conclusion d'un accord de principe pour l'utilisation, par les Etats-Unis, de la base de Massirah. Dans l'intervalle, il est vrai, la révolution iranienne et surtout l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques sont venues considérablement alerter le sultan Qabous alors que la tension avec le voisin yéménite persiste.

Le 25 avril 1980, Massirah sert, assure-t-on, d'escale pour l'opération de libération des otages américains de Téhéran. Quelque temps après, le 4 juin 1980, un accord de coopération militaire et économique institutionnalise entre les deux pays, pour dix ans, les facilités navales et aériennes accordées jusque-là. Les sites militaires de Massirah, Thamarit, Salalah, Sib et Matrah sont modernisés grâce à une aide américaine dont un premier montant est estimé à 250 millions de dollars. En février 1981, les premières manœuvres conjointes américano-omanaises se déroulent, auxquelles participent les éléments de la force de déploiement rapide américaine. Elles sont suivies, en décembre 1981 et dans les mois suivants, d'autres manœuvres (Bright Star II Jade Tiger) d'une ampleur plus importante.

Au sein du conseil de coopération du Golfe

Pour l'administration américaine, à la recherche d'un « consensus stratégique » dans la région du Golfe et de la corne de l'Afrique afin de faire face à l'expansionnisme soviétique, l'île de Massirah est le relais aéro-naval indispensable d'un dispositif dont la pièce centrale est, dans l'océan Indien, l'autre île de Diego Garcia et qui comporte des points d'appui en Egypte et en Somalie.

Le sultan Qabous n'est pas loin de considérer que la menace soviétique est un danger plus grand — et en tout cas plus immédiat pour son pays à cause du Sud-Yémen et d'Ormuz — que la menace israélienne. En cela, il rejoint les thèses américaines. Mais, soucieux de préserver sa souveraineté, son indépendance, et aussi l'entente arabe du Golfe dont le contour se précise, il n'entend pas pour autant que les « facilités » ainsi accordées aux forces américaines soient autant de « bases ».

Il reste que les Etats-Unis participent actuellement au renforcement des installations militaires du sultanat selon un plan qui, étalé sur trois ans, engagerait une dépense de 300 millions de dollars, et qu'Oman ne peut ni ne souhaite voir remise en question cette coopération malgré son aspect délicat. L'art de la diplomatie omanaise est de maintenir une balance égale entre les nécessités de la défense et les exigences d'un rôle à garder au sein du monde arabe.

Le sultanat d'Oman a sa place dans le camp conservateur arabe.

Mais il s'en distingue par une indépendance assez remarquable. C'est ainsi que le sultan Qabous reste fidèle à son amitié avec une Egypte dont beaucoup de ses ressortissants participent au développement économique et culturel (dans le domaine de l'éducation) de son pays. Il a refusé de faire sienne la décision arabe d'exclure ce pays de la Ligue arabe après la signature des accords de Camp David et de la paix égypto-israélienne qui s'est ensuivie, en mars 1979. Cela fait qu'au moment où le monde arabe montre quelque disposition au retour de l'Egypte en son sein, le choix de Mascate, décidé en d'autres temps de manière courageuse, apparaît comme très prévoyant.

La récente déclaration, en août dernier, du ministre omanais des affaires étrangères, M. Youssef Alawi, en faveur d'une « certaine formule de paix » avec Israël, appartient à la même démarche et démontre la continuité de la politique omanaise dans ce domaine et son non-conformisme. Longtemps, la plupart des voisins modérés arabes du Golfe, ont considéré que la préoccupation omanaise concernant l'expansionnisme soviétique — avec pour résultante une alliance très serrée avec le monde anglo-saxon — passant avant le désir que justice soit rendue aux Palestiniens, était une politique mal fondée. Aujourd'hui, Mascate tient pour acquis que les événements, du Proche-Orient au Golfe, sont venus donner raison à des options clairement définies et invariables.

Les dirigeants omanais n'en veulent pour preuve que la place qu'ils tiennent désormais au sein du C.C.G., alors que cette organisation prend des initiatives audacieuses pour la défense commune des intérêts arabes du Golfe.

Lorsque, en février 1981, est créé le C.C.G., le sultanat d'Oman y adhère aux côtés de ses cinq voisins arabes. Mais très vite des divergences vont apparaître entre les Etats membres, Koweït, notamment, et Oman, lorsque ce dernier propose la création d'une force commune chargée de la protection du détroit d'Ormuz avec l'appui logistique des forces anglo-américaines. Devant cette opposition, le sultan Qabous n'est pas loin, à un moment, de reconsidérer les facilités militaires qu'il a accordées aux Etats-Unis, à la condition toutefois de recevoir des compensations financières afin de poursuivre l'équipement de son armée. Mais celles-ci n'étant pas assurées dans la forme souhaitée par le sultanat, il s'en tient finalement à ses choix initiaux.

La dégradation de la situation proche-orientale, laquelle entraîne en Méditerranée orientale une présence militaire américaine accrue et un renforcement de celle soviétique en Syrie, et surtout les risques pour le Golfe d'une extension de la guerre entre l'Irak et l'Iran viennent relancer le débat, au sein du C.C.G., concernant la sécurité. Si, dans ce cadre régional, beaucoup a déjà été fait dans les domaines politique et économique qui montre la détermi-

nation de ses membres à aller de l'avant, peu de progrès ont été réalisés dans le domaine militaire.

En juin 1983, donc, le C.C.G. invite les deux superpuissances à pratiquer une politique de non-intervention dans les affaires de la région et décide d'organiser les premières manœuvres communes de ses forces armées. Elles ont lieu, en octobre, dans la partie occidentale des Emirats arabes unis, Oman y engageant plus de mille hommes. Réunis à Taëf, en août, les ministres des affaires étrangères et des finances des six pays étudient « les meilleurs moyens de prévenir la réalisation des menaces iraniennes sur la navigation dans le Golfe, sous tous leurs aspects ». On y étudie aussi la demande d'aide financière de près de 2 milliards de dollars présentée depuis deux ans déjà par Oman pour lui permettre de renforcer sa défense et celle du détroit d'Ormuz. Mais ce n'est qu'au quatrième sommet du C.C.G., à Doha, au début du mois de novembre, qu'une conception commune sur les réponses à apporter aux menaces iraniennes se dégage : le projet omanais d'une force d'intervention commune, sous commandement intégré, dotée de capacités terre-air-mer et disposant d'une base côtière permanente au débouché du détroit d'Ormuz, est adopté.

Diplomatie et défense

Les relations privilégiées de l'Arabie Saoudite et d'Oman avec les Etats-Unis et l'existence de relations diplomatiques entre l'Union soviétique et le Koweït sont jugées comme étant de nature à maintenir des liens avec les deux superpuissances tout en évitant de tomber dans l'orbite de l'une ou de l'autre. Grâce à l'aide financière qui lui a été finalement accordée selon le volume qu'il souhaitait, le sultanat d'Oman se trouve maintenant en mesure de réaliser plus aisément les objectifs fixés par son programme de défense. Sans avoir jamais rien cédé sur l'essentiel, la diplomatie omanaise peut se montrer satisfaite d'être finalement parvenue à ses fins, c'est-à-dire une meilleure coopération et une unité d'action des Etats du Golfe qui préservent, en même temps, la liberté de ses choix ailleurs.

Rarement dans un pays arabe diplomatie et défense ne se sont trouvées aussi intimement mêlées.

L'apaisement intervenu avec le Sud-Yémen et une meilleure prise en considération des intérêts omanais au sein du C.C.G. devraient permettre désormais au sultanat d'Oman de consacrer davantage de ses moyens à son développement économique et social et de mieux résister aux sollicitations intéressées venues de l'extérieur. Son indépendance et son autorité ne pourront qu'en sortir renforcées, et sa crédibilité dans le monde arabe, et plus loin, en sera accrue. Ses efforts pour y parvenir méritent en tout cas le respect.

PHILIPPE RONDOT.

« Nous devons, avec nos frères assurer collectivement la sécurité du Golfe »

nous déclare le sultan Qabous

Le sultan d'Oman, bel homme aux yeux de velours, dont la barbe, curieusement, est noire sur le menton et blanche sur les joues, aime bien Salalah, chef-lieu de la province méridionale du Dhofar. Il y est né il y a quarante-trois ans et il y a vécu quand il était prince héritier. Il y fait plus frais, après la mousson, que dans la torride capitale de l'Etat, Mascat. C'est une ville plate, sans prétention, avec des cultures tropicales et une immense plage bordée de cocotiers, dominée par d'austères montagnes : elles furent pendant des années – qui s'en souvient ? – le théâtre d'une dure guérilla, appuyée d'abord par la Chine, puis par le Yémen du Sud et l'U.R.S.S. avant que les troupes gouvernementales, renforcées par des

Jordanais et des Iraniens, remportent la victoire en 1975.

Ces temps sont loin. Le régime a donné dans ses plans la priorité au développement du Dhofar et a su habilement se rallier la plupart des rebelles. Il vient de normaliser ses relations avec le Yémen du Sud. Le calme le plus complet paraît régner à Salalah, qui fut un moment assiégée par les insurgés. Le sultan Qabous s'y est fait construire en bordure de mer un palais d'inspiration un peu italienne, à l'architecture très dépouillée. C'est là qu'il a reçu le représentant du *Monde* pour lui donner, dans un anglais raffiné qui rappelle son passage par l'école militaire de Sandhurst et l'administration municipale britannique, l'interview qu'on va lire.

« Majesté, le développement du sultanat depuis votre accession au trône doit beaucoup au boom pétrolier. Mais aujourd'hui le marché pétrolier est déprimé. Quel en est l'effet sur l'économie omanaise ? »

– Le deuxième plan quinquennal omanais a été préparé avec beaucoup de prudence. De ce fait, nous n'avons pas été tellement affectés par la récession. Nous avons opéré un certain transfert de priorités vers ce qui était vraiment le plus important. Mais il n'y a pas de changement substantiel. Nous avons ajourné une ou deux choses, mais rien de vraiment significatif.

– Comme par exemple ?

– Certaines routes qui devaient être revêtues en dur. Nous en avons déjà pas mal. Ce n'était pas indispensable.

– Quels sont les principaux objectifs assignés à l'économie omanaise ?

– Ce que nous cherchons réellement, c'est à la diversifier, à ne pas dépendre entièrement du pétrole. Nous avançons petit à petit dans l'industrie de la pêche, l'agriculture, la production de lait. Nous espérons devenir autosuffisants pour la viande. Nous cherchons tout ce que nous pouvons exploiter, à commencer par le cuivre, en nous disant que le pétrole ne durera pas toujours et qu'il nous faut investir dans des secteurs dont ce pays a besoin, des secteurs que nous ne risquons pas de perdre, que nous garderons pour toujours. Nous avançons, lentement, mais sûrement.

– Quelle est la part du pétrole dans les ressources du sultanat ?

– De 70 à 80 %.

– Cette proportion a-t-elle diminué du fait de la baisse des prix ?

– Non, pas vraiment, parce que le volume de nos exportations a

augmenté. De toute façon, ce n'est pas au gouvernement qu'il incombe de tout diriger. C'est sur le secteur privé que nous comptons ; même si le revenu pour le gouvernement n'est pas énorme, le bénéfice qu'en tire le pays est bien plus grand qu'il y a cinq ans.

– Pourriez-vous commenter les principaux résultats obtenus au cours de ces dernières années par Oman dans le domaine social et culturel ?

– Vous pouvez le constater vous-même, puisque vous êtes déjà venu ici il y a quelques années. Nous sommes contents, bien sûr, de ce que nous avons réalisé. Nous construisons une université et espérons qu'elle pourra ouvrir ses portes en janvier 1986. L'éducation progresse dans tous les domaines, y compris pour les personnes âgées. En ce qui concerne la santé publique, je ne peux pas dire que je suis complètement satisfait. La population a besoin de davantage de services. Nous avons des médecins volants, des hôpitaux et des dispensaires dans toutes les régions. Mais une étude faite récemment montre qu'il nous faut encore un hôpital de 500 lits ; nous sommes en train de le construire. Un autre, pour l'armée, aura 300 lits. La future université en aura un de 500 lits.

— Mes frères du Golfe et moi sommes d'avis qu'il faut faire davantage et le faire collectivement. Comment ? La sécurité n'est pas une notion purement militaire. Il y a beaucoup de choses à faire sur tous les fronts pour empêcher certaines situations de se présenter. Tout cela évidemment prend du temps. Mais l'amélioration n'est pas contestable depuis quatre ans, en ce sens que chacun se sent plus concerné. Nous nous parlons, nous allons avoir nos premières manœuvres militaires communes avec les Emirats arabes unis. Nous avons fait un pas en avant. Mais ne nous racontons pas d'histoires : pas plus qu'un pas en avant. Si nous devons nous défendre militairement, il y aurait encore beaucoup à faire. Mais enfin nous examinons déjà ensemble les erreurs commises et nos possibilités d'action.

— *Comment analysez-vous les perspectives du conflit irano-irakien. Sentez-vous une menace réelle sur le détroit d'Ormuz ? Voyez-vous une chance de compromis entre Bagdad et Téhéran ?*

— La menace iranienne nous préoccupe beaucoup, elle nous préoccupe tous, elle a été formulée de manière tout à fait claire devant les Nations unies. Cette guerre est terrible, et l'on n'en voit pas la fin. Quantité de vies humaines ont été sacrifiées et l'on a gaspillé d'immenses ressources qui auraient dû servir au développement des deux pays. Bien des tentatives ont été faites collectivement ou individuellement pour y mettre fin. L'ONU notamment a beaucoup fait. Mais je suis bien d'avis qu'il faut faire davantage encore. J'aimerais que cette guerre s'achève sans vainqueur ni vaincu.

« La menace iranienne nous préoccupe »

— *Différentes parties du monde islamique ont été profondément touchées, depuis quelques années, par le mouvement fondamentaliste. Est-ce aussi le cas d'Oman ?*

— Les Omanis ont régulièrement conservé dans le passé et conservent toujours leurs traditions et leurs pratiques religieuses. Rien n'a été négligé que nous devrions retrouver aujourd'hui. Nous allons la main dans la main. Il n'y a aucune raison de conflit.

— *Le sultanat d'Oman, s'étendant du détroit d'Ormuz au Yémen du Sud, est situé au cœur d'une des régions les plus névralgiques du globe. Quand vous m'avez reçu il y a quatre ans, vous estimiez qu'il y avait beaucoup à faire pour renforcer la sécurité du détroit. Maintenant que nous assistons à une exaspération de la guerre entre l'Irak et l'Iran, estimez-vous que cette sécurité a été améliorée ? Et, si oui, comment ?*

Des relations plus dynamiques avec Paris

— *En attendant, de quel côté vont vos sympathies ?*

— L'Irak s'est déclaré disposé à négocier avec les Iraniens en vue de dégager une solution honorable. Il me semble que c'est là un langage raisonnable. Et l'autre camp n'a pas accepté...

— *Mais ce sont les Irakiens qui ont déclenché les hostilités...*

— Je me garderais de blâmer l'un ou l'autre côté. De petites choses accumulées peuvent entraîner des conflits. Peut-être un jour la Cour internationale de justice pourra-t-elle établir les responsabilités véritables.

— *Approuvez-vous la fourniture de Super-Etendard et de fusées Exocet par la France à l'Irak ?*

— Ce que j'aimerais pour ma part, c'est que les deux camps s'arrêtent de se battre et que chacun à l'extérieur fasse pression sur eux pour les y amener. Si l'un des deux reçoit de nouvelles armes, l'autre en obtiendra d'un autre côté, et ainsi de suite.

— *Du Sinaï à Beyrouth, plusieurs milliers de soldats fran-*

çais sont engagés dans des opérations de maintien de la paix au Proche-Orient. D'une manière générale, comment appréciez-vous la politique de la France dans la région ?

— C'est une bonne chose que des pays occidentaux comme la France, la Grande-Bretagne et d'autres, lorsque leurs amis, où que ce soit dans le monde, font appel à leur assistance, se jugent en mesure de contribuer à la solution d'un problème ou au moins à empêcher que la situation ne se détériore davantage.

— *Et êtes-vous satisfait du niveau actuel de la coopération économique franco-omanaise ? Dans quels secteurs pensez-vous qu'elle pourrait être étendue ?*

— Il y a toujours place pour une extension de l'amitié et de la coopération, spécialement dans le domaine culturel. Le français est maintenant enseigné dans nos écoles secondaires. Nous avons des étudiants en France, notamment des étudiants en médecine.

— *Pour en revenir aux tensions existant dans la région, pouvez-vous nous dire quelle est la nature de l'engagement américain vis-à-vis d'Oman et de la sécurité du détroit d'Ormuz et comment il se matérialise ?*

— Ce n'est un secret pour personne que nous avons un accord avec les Etats-Unis pour le cas où la région serait menacée. Mais nous n'avons pas l'intention d'agir seuls. En tout état de cause nous nous consulterons avec nos frères du Golfe en vue de parvenir à une position commune avant de décider si la situation exige que nous fassions appel à l'aide américaine. Bien sûr, si la menace ne concernait qu'Oman, à ce moment-là nous serions habilités à rechercher nous-mêmes la meilleure solution.

— *Le sultanat est un des rares pays arabes à avoir approuvé la politique du président Sadate vis-à-vis d'Israël. Comment jugez-vous aujourd'hui les résultats de cette politique ? Voyez-vous une chance de solution du problème palestinien ?*

— C'est un problème très délicat. Les Palestiniens eux-mêmes, malheureusement, sont divisés. Il est bien difficile d'imaginer quelle solution pourrait être trouvée et quand. Je maintiens que Sadate a choisi la meilleure voie pour essayer de trouver cette solution. Je maintiens que les Arabes auraient été mieux avisés de l'appuyer. Il aurait eu alors une bien plus grande autorité pour amener Israël aux concessions nécessaires. Tandis que maintenant vous voyez les Israéliens qui continuent à installer des colonies en Cisjordanie, ce qui est navrant.

— *Avez-vous un message pour le peuple français ?*

— Nous sommes très heureux des bonnes relations existant entre nos deux pays. Mais j'aimerais qu'elles prennent un caractère plus dynamique. J'aimerais que nous tous qui travaillons pour la paix multiplions les efforts pour l'assurer.

Propos recueillis par
ANDRE FONTAINE

Une entrée à pas forcés dans le vingtième siècle

COMME les autres producteurs d'hydrocarbures, le sultanat d'Oman subit les contrecoups des difficultés économiques mondiales sur la demande, donc sur les prix du pétrole. Or, grâce au précieux liquide, les Omanais - une fois renversé en 1970 l'anachronique sultan Saïd Ben Teymour - sont sortis du Moyen Age en à peine plus d'une décennie. Le petit million d'habitants a ainsi vu pousser, à l'abri des deux forts portugais qui dominent Mascate, mais aussi dans tout le pays, buildings, routes, écoles, hôpitaux, stades, télévision, ports, aéroports, et se développer un vaste parc automobile. Une vraie révolution lorsqu'on sait qu'auparavant le pétrole était entièrement entre les mains des compagnies étrangères, que les oasis vivaient en autarcie, qu'il y avait dans l'ensemble du pays trois écoles, quelques centaines de voitures, 7 kilomètres de routes goudronnées, et que nombreux étaient les Omanais à s'être expatriés pour trouver du travail.

Pour poursuivre cette entrée à pas forcés dans le vingtième siècle et maintenir un budget militaire particulièrement élevé (40 % des dépenses totales) dans un pays qui a la charge, en première ligne, de défendre le stratégique détroit d'Ormuz, les recettes pétrolières sont vitales. Le deuxième plan de développement 1981-1985 - établi au cours du second choc pétrolier - tablait donc sur un prix initial de 39 dollars par baril de pétrole, croissant ensuite de 5 % par an, et sur une production de 330 000 barils par jour. Or Oman, comme les autres producteurs, a dû réduire ses prix à 29 dollars le baril après la réunion de l'OPEP à Londres en mars 1983. Déjà en déclin en 1982 - de près de 8 % par rapport à 1981 - les recettes pétrolières du sultanat, qui représentent 95 % des revenus de l'État, seront donc encore en baisse

en 1983. Avec pour corollaire un nouveau déficit budgétaire après les 205 millions de rials de 1982 (1).

Pour l'heure, ces difficultés ne semblent pas insurmontables : 700 à 750 millions de rials ont été placés, principalement dans un fonds spécifique, au cours des années de « boom ». Un fonds qui reçoit chaque année 15 % des affectations budgétaires. Mais, plutôt que de tirer sur cet argent, le gouvernement de Mascate a préféré contracter dans le courant de l'année un emprunt obligataire de 300 millions de dollars (en 1979 le sultanat avait déjà levé un emprunt de 130 millions de dollars sur l'euromarché, mais la hausse inattendue de ses revenus pétroliers l'avait conduit à l'annuler). Un emprunt qui s'est placé d'autant plus facilement auprès de vingt et une banques (dont dix établissements arabes) que l'endettement du sultanat est faible (350 millions de dollars).

Les retombées de la guerre du Golfe

En outre Oman, contrairement à ce qui s'était passé lors de la crise financière de 1976, a pu forcer sa production - n'étant pas membre de l'OPEP, le sultanat n'est pas tenu de respecter un quota - de près de 10 % en 1982, puis encore en 1983 pour approcher 400 000 barils par jour au cours de l'été, ce qui a eu pour effet de limiter la baisse des revenus.

Dans ce pays pétrolier jeune - les premières découvertes datent de 1962 - la prospection avait été ralentie dans la province méridionale du Dhofar à cause d'une longue guerre civile. Dès la fin du conflit, Petroleum Development of Oman (P.D.O.), société dont le capital est détenu à 60 % par le sultanat depuis

1973, mais dans laquelle la Shell, avec 34 %, conserve le management effectif (la C.F.P. 4 % et Partex 2 % étant des partenaires peu encombrants), multiplia les découvertes en 1978 et en 1979 (notamment le gisement de Rima entré en production fin 1982). Voilà qui relança l'intérêt pour la prospection d'autant que les autorités surent stimuler celle-ci par une fiscalité intéressante (les contrats sont de type « partage de production » dans lesquels les compagnies financent seules l'exploration et le développement et sont rémunérées par une fraction de l'huile disponible (*profit oil*) après récupération en pétrole de l'équivalent de leurs dépenses (*cost oil*).

Actuellement près de vingt-cinq sociétés participent ainsi à l'exploitation sur le territoire omanais, sept y opèrent et deux y produisent. Outre P.D.O. (descendante d'une branche de l'ancienne Irak Petroleum Company), Elf Aquitaine, implantée depuis 1974, produit du brut sur le permis de Butabul.

Le résultat de cette activité ne s'est pas fait attendre : alors qu'en 1976 le premier plan prévoyait un déclin de la production à partir de 1978, les réserves et l'extraction n'ont cessé, en fait, de croître. De 1,3 milliard de barils en 1976, les réserves récupérables sont passées à 1,517 milliard en 1979, 2,44 milliards en 1980, et sont estimées actuellement à 3 milliards de barils, chaque année apportant son lot de découvertes (début octobre par exemple, Gulf Oil a annoncé avoir rencontré de l'huile légère lors d'un forage réalisé sur le permis de Sou-nainah).

Il n'est guère étonnant dans ces conditions que l'essentiel des dépenses de développement soit consacré aux projets énergétiques (centrale électrique du Rusail ; développement de l'exploitation du

gaz associé du gisement de Jibal destiné à la centrale thermique, aux usines de dessalement de Goubrah et au complexe de la mine de cuivre de Sohar ; rénovation du réseau d'oléoducs).

Toutefois, pour réduire des importations qui augmentent au rythme de 30 % par an et pourraient atteindre 1 milliard de dollars cette année, le deuxième plan prévoit aussi de développer les activités traditionnelles. La réfection du système d'irrigation - les *falaj* - et l'aide américaine en matière de pêche permettront peut-être une évolution favorable de ces activités, qui occupent principalement plus de la moitié des Omanais. Mais de même qu'en la matière les espoirs du premier plan de développement n'ont pas été réalisés, la volonté de voir Oman être autosuffisant en produits de la terre d'ici à la fin du siècle et de multiplier par quatre, d'ici à 1985, la prise annuelle des pêcheurs risque de se heurter à la réalité des faits.

Enfin à quelque chose malheur est bon : la guerre a entraîné de nombreux navires à décharger à Mascate plutôt qu'à s'enfoncer dans le Golfe, accroissant le rôle d'Oman comme entrepôt pour les autres pays de la région. Toyota par exemple vend maintenant ses voitures à l'Arabie Saoudite depuis Mascate (des travaux d'agrandissement du port ont donc été programmés). Et cette activité pourrait se développer grâce au conseil de coopération du Golfe, alliance militaire et politique mais aussi marché commun mis en place par les pays modérés du Golfe (Arabie Saoudite, Koweït, Emirats, Qatar, Bahreïn et Oman) et dont les effets économiques n'ont guère encore commencé à se faire sentir.

BRUNO DETHOMAS.

(1) 1 rial omanais = 22,30 francs.

France-Oman : beaucoup à faire

RECEVANT, le 18 juin 1982, les lettres de créance de M. Mohammed Hassan Ali, nouvel ambassadeur d'Oman en France, le président de la République française constatait que le sultanat d'Oman constituait « *incontestablement un élément de stabilité et d'équilibre* » et confirmait, alors, que la France était prête à renforcer sa coopération avec ce pays.

A Mascate, on regrette que la diplomatie française n'apporte peut-être pas tout l'intérêt qu'il faudrait aux positions exprimées, ici et là, par Oman. En revanche, la visite de M. Michel Jobert, alors ministre du commerce extérieur, en décembre 1982 afin d'y signer un protocole d'accord pour la coopération économique et industrielle n'est pas passée inaperçue, et moins encore celle de M. Charles Hernu, ministre de la défense, en janvier 1983. Celui-ci, après avoir visité les installations militaires de la péninsule de Ras-Massendam et s'être entretenu avec le sultan Qabous, a pu saisir, concrètement, l'importance de la situation stratégique du sultanat à un moment où les menaces iraniennes de fermeture du détroit se précisaient.

Lorsqu'on évoque les relations franco-omanaises, il est de bon ton de rappeler que celles-ci remontent au dix-huitième siècle et qu'un traité d'« *amitié et de commerce* » avait été conclu en 1844 à Zanzibar, qui dépendait alors d'Oman, entre l'imam de Mascate et de Zanzibar, Seyyid Saïd, et le roi Louis-Philippe. Mais ce n'est qu'en 1894 que les

relations diplomatiques furent officiellement scellées entre les deux pays par la nomination d'un consul général de France à Mascate.

La présence britannique et le repli sur soi du sultanat retardèrent ensuite l'établissement de relations normales jusqu'en 1974, année à laquelle Paris dépêche à Mascate son premier ambassadeur pour y ouvrir un poste. Depuis cette date, celui-ci, malheureusement, ne s'est guère renforcé puisque le nombre des diplomates en poste permanent n'est que d'un ambassadeur, assisté d'un premier secrétaire et d'un atta-

ché commercial, l'attaché des forces armées et le conseiller financier résidant, quant à eux, dans d'autres pays arabes de la région.

Mais il est vrai que, malgré cette faiblesse de la représentation officielle française, les relations économiques et culturelles n'ont cessé de se développer par le biais de quelques coopérants enseignants, une mission archéologique et de grandes sociétés françaises présentes dans le sultanat (Compagnie française des pétroles, Dumez T.P., Elf, Banque de Paris et des Pays-Bas, pour ne citer qu'elles). De son côté, la coopération technique, notamment dans le domaine de l'hydrogéologie, de l'agriculture et de la médecine, enre-

gistre des résultats encourageants. En ce qui concerne la fourniture d'équipements militaires, l'achat par Oman de Jaguar franco-britanniques et du système mer-mer Exocet montre que ce marché reste ouvert pour peu que l'on s'y intéresse.

Le premier plan (1975-1980) avait permis au sultanat d'assurer son équipement en infrastructures. La volonté de diversifier l'économie, dont le pétrole assure aujourd'hui près de 70 % des ressources, est l'orientation majeure du deuxième plan (1981-1985). Pour y parvenir, les autorités omanaises semblent avoir choisi une voie de développement plus prudente fondée sur la transformation de l'ensemble des activités économiques plutôt que sur quelques grands projets onéreux.

Cette démarche, appuyée sur une position de principe très favorable à l'entreprise privée, devrait attirer les sociétés françaises de moyenne dimension. Paris est un partenaire récent d'Oman, mais il est significatif déjà que ses exportations aient doublé en un an. La France reste cependant encore au dixième rang des fournisseurs, loin derrière le Japon, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il y a donc encore beaucoup à faire pour développer les relations politiques et les échanges commerciaux.

Ph. R.

BIBLIOGRAPHIE

Deux seuls ouvrages en français

Reflète des rapports de forces : parce que la péninsule Arabique et surtout le Golfe ont été longtemps une chasse gardée britannique, peu d'auteurs français contemporains ont parlé de cette région stratégique. La pénurie est particulièrement aiguë dans le cas d'Oman. Mis à part des ouvrages anciens aujourd'hui introuvables, et quelques articles récents mais difficiles à se procurer, ce sultanat, qui a pourtant une forte personnalité, n'a donné lieu, au cours des dernières années, à aucune étude en français, à deux exceptions près, reflète à leur tour de l'intensification des relations politiques et économiques entre Paris et Mascate.

Premier paru, *les Omanis, nouveaux gardiens du Golfe* (1), œuvre d'une journaliste suisse, est de lecture agréable. C'est un reportage vivant qui cherche à nous faire voir Oman avec les yeux des Omanis. La démarche a un inconvénient : elle manque de distance.

En outre, si les détails abondent sur la situation actuelle, en revanche, le chapitre consacré à l'histoire est confus et comporte bien des lacunes. Il n'empêche que ce livre fort accessible est bien utile pour un premier contact.

La deuxième étude s'adresse à un public plus spécialisé, ne serait-ce que parce que les cent cinquante pages sur Oman prennent place dans un volume de plus de sept cents pages, *la Péninsule Arabique d'aujourd'hui* (2), qui fait suite à un premier, et qu'ils ne sont pas à la portée de toutes les bourses. On ne peut d'ailleurs que regretter que le tome II n'ait pas été scindé, ce qui l'aurait rendu plus maniable.

La partie sur *le Sultanat d'Oman* a été rédigée par d'excellents connaisseurs, qui ont longtemps travaillé sur le terrain. On doit à Colette Le Cour Grandmaison une brève présentation d'une

grande clarté, une chronologie et une étude sur la société rurale, et à Bruno Le Cour Grandmaison un substantiel chapitre sur l'économie omanaise de 1970 à 1980, suivi d'une utile bibliographie. J.-L. Miège traite un aspect essentiel de l'histoire d'Oman, ses relations avec l'Afrique orientale, tandis que John C. Wilkinson analyse, avec finesse, les facteurs de changement et de continuité dans la société. Bref, un ensemble sérieux et rigoureux.

PAUL BALTA.

(1) Liesl Graz, *les Omanis, nouveaux gardiens du Golfe*, coll. « Présence du monde arabe », Albin Michel, Paris, 1981, 256 pages.

(2) *La Péninsule Arabique d'aujourd'hui*, ouvrage collectif sous la direction de Paul Bonenfant. Centre d'études et de recherches sur l'Orient arabe contemporain. Ed. du C.N.R.S., Paris, 1982. Tome I, présentation générale, 384 pages, 130 F. Tome II, études par pays, 726 pages, 200 F.

Les conséquences de la guerre entre l'Irak et l'Iran

Inquiets, les milieux pétroliers ne croient cependant pas au pire

13 octobre 1973. — Réunis à Koweït, les dix pays membres de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole décident, pour la première fois, d'utiliser l'arme de l'or noir. L'Occident, d'abord incrédule, s'affole, découvrant le rôle économique crucial de la région du golfe arabo-persique, dépositaire des plus vastes réserves pétrolières du globe. En quelques semaines, le prix du baril va tripler. L'alourdissement de la facture pétrolière ne cessera plus après ce premier choc de peser sur les économies occidentales.

Novembre 1978. — Cinq ans plus tard, la désorganisation de la production pétrolière iranienne, suivie rapidement de l'arrêt total des exportations du pays, provoque la crainte d'une rupture d'approvisionnement. Bien que le manque à gagner n'atteigne que 4 % environ de l'approvisionnement mondial (contre 8,3 % en 1973-1974), ce second choc pétrolier déclenche une escalade de prix plus brutale encore que la première : en quelques mois, le prix du baril passe de 14,5 à 24, puis à 34 dollars, plongeant le marché pétrolier international dans le chaos.

Octobre 1983. — Dix ans presque jour pour jour après la crise de 1973, le monde risque-t-il de connaître un troisième choc pétrolier ? La question peut paraître *a priori* absurde tant la situation du marché, depuis trois ans, s'est retournée. L'offre excède désormais largement la demande ; l'OPEP, grâce à la montée de nouveaux producteurs (Grande-Bretagne et Norvège notamment), a perdu beaucoup de son poids et ne fournit plus qu'un tiers environ des besoins mondiaux (contre 57 % encore en 1979). Enfin, les prix, après une diminution de 15 % en mars dernier, sont orientés à la baisse.

24 % de l'approvisionnement mondial

Pourtant, dans les milieux pétroliers, d'abord sceptiques, la nervosité commence depuis peu à gagner. La livraison des cinq Super-Étandard français à l'Irak, et surtout les menaces réitérées de l'Iran sur la sécurité du Golfe, ne peuvent être prises à la légère. Lundi 10 octobre, sur le marché libre du « brut », les cours, qui étaient en baisse continue depuis plusieurs semaines, se sont nettement redressés. Une vive nervosité était constatée sur le marché londonien des assurances maritimes. Autre fait significatif : l'importance de la reconstitution des stocks privés et stratégiques opérée outre-Atlantique depuis la fin août, date à laquelle l'opinion américaine a été alertée des risques liés à la livraison française des Super-Étandard à l'Irak.

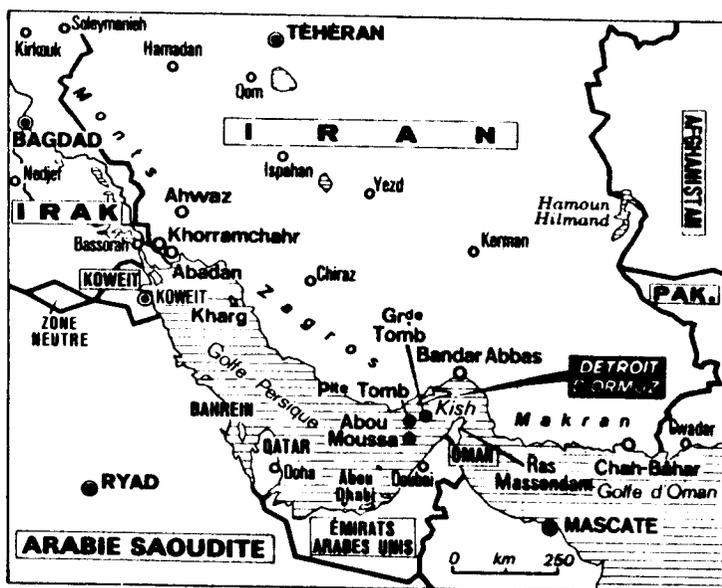
Certes la plupart des experts pétroliers consultés excluent pres-

que totalement l'hypothèse évoquée par l'Iran d'une fermeture militaire totale du détroit d'Ormuz, ce chenal de 38 à 55 kilomètres de large qui ferme le Golfe et par lequel s'écoule la quasi-totalité de la production pétrolière du Proche-orient soit 24 % de l'approvisionnement mondial. Peut-être possible techniquement, encore que difficile, le blocage complet du détroit par l'armée iranienne déclencherait immédiatement une intervention de la flotte américaine (1), trop lourde de conséquences pour que l'Iran, même poussé à bout, ne réfléchisse à deux fois avant de se lancer dans une telle aventure.

Mais, avant d'en arriver là, la République islamique a à sa disposition un éventail d'actions plus « artisanales », susceptibles d'éviter

sabotage, voire de coulage des tankers cheminant vers les terminaux pétroliers du Koweït, de l'Arabie Saoudite, du Qatar, etc. Depuis le début de la guerre, selon le Quai d'Orsay, 34 bateaux auraient déjà été coulés dans la zone des combats et 72 bloqués dans le Chatt-el-Arab. Il en a coûté 450 millions de dollars aux assureurs.) Les navires français pourraient être dans cette hypothèse particulièrement visés, la France étant considérée par l'Iran comme pratiquement engagée dans le conflit. Enfin, la République islamique pourrait déclencher des actions directes sur les flux pétroliers : sabotage des terminaux par des commandos suicides venus par la mer ou bombardements d'oléoducs.

Les conséquences sur le plan pétrolier d'une telle escalade sont



l'intervention directe des États-Unis, mais qui pourraient néanmoins s'avérer fort efficaces.

Contrairement à l'Irak, soucieux de préserver l'opinion internationale et contraint de respecter la sécurité de ses voisins et alliés du Golfe, l'Iran n'hésiterait probablement pas à utiliser tous les moyens en sa possession pour créer l'insécurité dans cette région et agiter une nouvelle fois l'arme du pétrole. Du stade actuel de l'intimidation verbale, l'Iran peut, franchissant de nouvelles étapes, accroître l'insécurité en lâchant sur les routes maritimes des mines flottantes non identifiées. D'ores et déjà, des mines détachées accidentellement de leurs amarres, et donc théoriquement désarmées, ont été trouvées à divers endroits du Golfe, ce qui a provoqué un renforcement des mesures de sécurité pour les pétroliers. Ceux-ci ont pour la plupart reçu l'interdiction de naviguer la nuit, et sont, pour certains, accompagnés d'hélicoptères de reconnaissance.

Deuxième étape de l'escalade : l'Iran peut tenter des actions de

difficiles à prévoir. Seule certitude : ces actions, en aggravant l'insécurité, perturberaient l'approvisionnement pétrolier mondial et accroîtraient massivement les tarifs d'assurances — déjà fort élevés — pour tous les bateaux se risquant à franchir le détroit d'Ormuz. A la limite l'Iran peut, en multipliant des opérations « ponctuelles », aboutir à un filtrage *de facto* du transit, l'insécurité ayant atteint un tel niveau qu'aucune compagnie n'osera plus risquer un équipage dans le Golfe. Cette éventualité provoquerait immédiatement un déficit grave de l'approvisionnement mondial.

Actuellement transitent par le Golfe quelque 8,4 millions de barils de brut par jour. En cas de blocage une partie de ce pétrole pourrait être écoulee par l'oléoduc transsaoudien aboutissant à Yambu, sur la mer Rouge. Mais sa capacité maximale ne dépasse pas 1,85 million de barils par jour (1,1 million de barils sont actuellement écoulés par cette voie). Quant à la célèbre Tapline, oléoduc reliant les champs saoudiens à la Méditerranée par Sidon

(Liban), elle n'a pas été utilisée depuis des années, et son éventuelle remise en service ne permettrait d'acheminer que des quantités très faibles (0,5 million de barils par jour au maximum).

Reste donc un déficit de 7,65 millions de barils par jour, dont les autres pays producteurs de brut ne pourraient, en portant leur extraction au maximum, combler qu'environ la moitié (soit 3,2 à 3,5 millions de barils par jour). Les principales réserves de capacité sont en effet situées dans les pays du Golfe. Hors du Proche-Orient, seuls le Nigéria, la Libye et le Venezuela disposent de capacités inemployées importantes. L'Algérie, l'Indonésie et la mer du Nord ne pourraient fournir que des quantités supplémentaires relativement marginales. Les Etats-Unis et le Mexique sont probablement à leur maximum. Resterait donc un déficit de 4 à 4,5 millions de barils par jour, soit 11,5 % de l'approvisionnement mondial, et près de trois fois le déficit réel observé lors du second choc pétrolier.

Dans l'hypothèse d'une rupture, même partielle, les pays le plus vite touchés seraient les plus pauvres, comme l'Argentine ou le Brésil par exemple, qui, faute de devises, ont réduit leurs stocks au minimum. En Europe, les stocks atteignent partout quatre-vingt-dix jours de consommation au minimum et, aux Etats-Unis, plus de quatre-vingt-dix-sept jours (dont vingt-trois jours pour les stocks stratégiques). La France constitue en toute hypothèse un cas particulier, puisqu'elle vient en tête des pays pouvant faire l'objet de représailles iraniennes (35% à 40% de son approvisionnement provient

du Proche-Orient). Or les pouvoirs publics viennent de supprimer l'obligation faite aux compagnies de surstocker du fuel ou du gasoil en prévision de l'hiver, en même temps qu'ils réduisaient par des artifices techniques la rémunération des raffineurs opérant en France. Les compagnies internationales, exaspérées par la politique française des prix, risquent donc de montrer peu de souplesse si le pays se trouvait privé brutalement d'une partie de ses sources. La « solidarité communautaire » jouerait certes, mais sans doute ne suffirait-elle pas si les compagnies ne montraient pas un minimum de coopération pour effectuer les péréquations nécessaires.

Il ne faut rien dramatiser, affirmant néanmoins les responsables français. Au Quai d'Orsay, on explique que la livraison des Super-Etendard vise à réduire pour l'essentiel le déséquilibre existant actuellement entre l'Iran et l'Irak. En effet, alors que le premier a pu reprendre un niveau important de production et d'exportations pétrolières (2 millions de barils par jour) lui assurant des rentrées en devises

suffisantes pour soutenir l'effort de guerre, l'Irak, lui, ne dispose plus, pour écouler sa production, que de l'oléoduc Kirkouk - Dortyol (Turquie), dont la capacité ne dépasse pas 700 000 barils par jour. L'équilibre peut être établi par le bas - si l'Irak détruit le terminal pétrolier iranien de Kharg - « mais il peut être aussi rétabli par le haut », assure-t-on au ministère des affaires extérieures si l'Irak parvient, grâce à la menace constituée par les Super-Etendard, à rouvrir des voies d'exportation pour son pétrole.

Il éviterait alors l'asphyxie économique qui le menace aujourd'hui. Les négociations avec la Syrie pour la réouverture de l'oléoduc traversant ce pays paraissent au point mort. En revanche, selon une rumeur circulant dans les milieux pétroliers, l'Irak serait sur le point de remettre partiellement en état par des moyens de fortune son terminal pétrolier de Fao, sur le Golfe. Si tel était le cas, la livraison des Super-Etendard pourrait rétablir un équilibre des forces entre les deux pays : l'Iran, sachant l'Irak capable de détruire son propre terminal, pourrait hésiter à s'attaquer à Fao Bagdad retrouverait ainsi des niveaux d'exportation sinon considérables, du moins beaucoup plus adaptés à ses besoins. Inutile de préciser que cette perspective aurait sur le marché pétrolier des conséquences totalement inverses des précédentes. Elle accroîtrait les disponibilités mondiales en brut au lieu de les assécher et risquerait donc de provoquer un nouveau glissement des cours vers le bas si l'OPEP ne s'entendait pas très vite pour répartir de nouveaux quotas de production. Dans ce cas, le troisième choc pétrolier se ferait à rebours, au bénéfice cette fois des pays occidentaux...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Le 26 juillet dernier, Washington s'est déclaré « résolu à prendre les mesures nécessaires pour préserver la liberté de navigation dans cette région » vitale pour les intérêts américains.

LE MONDE
12 octobre 1983